





DES BAINS ET THERMES

CHEZ LES ANCIENS,

DES BAINS ROMAINS DE NIMES

ET

DU TEMPLE-DE-DIANE,

Par M. le Docteur

JULES TEISSIER-ROLLAND,

Membre du Conseil-général du Gard et de plusieurs Sociétés savantes.

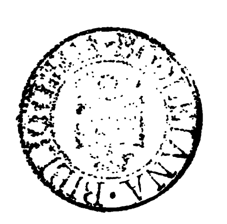


NIMES.

TYPOGRAPHIE BALLIVET ET FABRE,

RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 11.

1850.



DES BAINS ET THERMES

CHEZ LES ANCIENS,

DES BAINS ROMAINS DE NIMES

ET

DU TEMPLE-DE-DIANE.

I.

Dans tous les temps et dans tous les pays, les hommes ont cherché, pendant les chaleurs de l'été, un rafraîchissement salutaire dans les eaux courantes que la nature leur offre presque partout avec profusion.

Brûlés par les ardeurs du tropique et les vents du Midi, les Egyptiens se baignaient souvent dans le Nil, et les ablutions faisaient une partie essentielle de leur culte; Moïse fut sauvé des eaux par la fille de Pharaon, qui se baignait dans le fleuve.

Les Grecs des temps héroïques se plongeaient dans les fontaines, les rivières, et sur les bords de la mer. Diomède et Ulysse, revenant du camp des Troyens, qu'ils avaient été reconnaître, coururent se rafraîchir dans les eaux de celle-ci; sur le rivage de l'île de Corcyre, la fille du roi Alcinoüs recueillit Ulysse naufragé; c'est dans de simples cours d'eau que se bai-

gnaient Europe, Hélène, et toutes les jeunes princesses de la Grèce.

A Lacédémone, les bains de rivière terminaient les exercices du gymnase, et les jeunes filles y entraient avec les garçons, au rapport de Théocrite.

Cependant, les bains chauds ont de tels agréments, pris avec modération ils offrent de si grands avantages, que la pratique s'en retrouve chez tous les peuples de l'antiquité. Les Orientaux en usèrent aux époques les plus reculées, comme ils le font encore de nos jours ; leur méthode actuelle a la plus grande ressemblance avec ce qu'on sait des Grecs et des Romains. Mais si, dans les siècles suivants, le luxe finit par abuser des bains chauds, ils ne furent d'abord destinés, comme l'indique Homère, qu'à réparer les forces abattues par de longs travaux ou de violentes fatigues ; pris dans d'autres circonstances, on en regarda longtemps l'usage comme la marque de la mollesse et de la corruption des mœurs. Le poète reproche aux Phéaciens, dans l'*Odyssée*, qu'ils ne recherchaient que les *Bains chauds*, le luxe des habits et des festins.

L'usage n'en devint général et public en Grèce que peu de temps avant Athénée, c'est-à-dire vers le premier siècle de l'ère chrétienne.

Les Thermes, en latin *Thermæ*, du grec θερμαι, étuves, bains chauds, embrassaient bien plus de choses que leur nom ne l'indique ; on y trouvait la réunion d'une multitude d'autres établissements d'utilité et de plaisir, lesquels, ayant chacun leur nom, pou-

vaient d'ailleurs se trouver dans des établissements séparés, tels que les Palestres, Gymnases, Sphœristères, Exèdres, Xistes, Ephébées, etc.

En effet, dès que dans un but quelconque il se forme une grande réunion d'hommes à l'intérieur d'une ville considérable, aussitôt mille besoins se font sentir et amènent à leur suite autant d'établissements divers. C'était encore plus inévitable chez les anciens que de notre temps, par suite des usages de la société ; car leurs mœurs domestiques se prêtaient moins que celles des modernes aux réunions intimes et particulières. On doit donc se figurer leurs Thermes comme le point de réunion de la population, où chaque classe de citoyens trouvait à s'occuper ou se distraire, soit aux exercices du corps, soit à ceux de l'esprit, dans des cirques, des promenades, des bibliothèques, des galeries d'ouvrages d'art. On doit encore croire que les grandes salles, lieux de réunion et d'affaires à l'abri des intempéries de l'air, servaient pour les fêtes, les spectacles de tous genres et les banquets. Enfin, les Thermes comprenaient, dans un ensemble de bâtiments, ce qui se trouve séparé selon les mœurs modernes dans nos bains, nos jeux de paume, nos jardins de réunion, nos promenades, nos cafés, nos bals publics, nos spectacles, nos cours de littérature, de science, nos écoles, nos académies, enfin dans tous nos lieux d'exercice, d'instruction ou de divertissement.

Au reste, on doute que les Grecs aient connu tous les raffinements du luxe et de la mollesse que les Ro-

mains avaient introduits dans leurs Thermes; chez les premiers, *le bain* n'était qu'un accessoire du gymnase, tandis que chez les derniers, à l'époque impériale, le gymnase ne faisait plus qu'une partie minime des bains.

Ce n'est qu'après avoir mentionné les différentes pièces d'un gymnase des Grecs que Vitruve décrit ainsi leurs bains : «A la droite de l'*Ephébée* (lieu con- » sacré à l'éducation de la jeunesse), on bâtit le *Cory-* » *cée* ou la salle où l'on s'habille, où l'on soigne sa » barbe et sa chevelure. A côté, doit se trouver le « *Conistère*, où l'on garde le sable à l'usage des lut- » teurs; et, dans le coin du péristyle est le *Loutron* » ou le bain froid.

» A gauche de l'Ephébée on place la salle où sont » les essences et l'huile; près d'elle on construit le » *Tépidaire* (salle où l'air commence à devenir tiède), » au sortir duquel un passage doit conduire au *Prop-* » *nigée*, près du fourneau, dans un coin du porti- » que. Plus loin, mais à côté du Tépidaire, on bâtit » la chambre voûtée, à suer; on la fait deux fois » aussi longue que large, et l'on met le *Laconicum* » (espèce de poële) à l'un de ses angles, à celui op- » posé au bain chaud. »

Les premiers Romains se baignaient dans le Tibre après les exercices du Champ-de-Mars. Bientôt, ils eurent des bains particuliers dans leurs maisons, et ceux qui en étaient privés allaient aux bains publics dont la simplicité était bien éloignée de ce luxe éton nant qui s'y déploya sous les Empereurs.

Deux siècles seulement avant notre ère, les bains de Scipion l'Africain, à *Linternum*, étaient extrêmement modestes, à en juger par la description que nous en a laissée Sénèque; six siècles plus tard, l'historien Ammien-Marcellin, après avoir parlé de la magnificence des bains publics et pour donner seulement une idée de leur étendue, disait : *Lavacra in modum provinciarum extructa.*

« Le bain de Scipion était petit et obscur, dit Sénèque, selon la coutume de nos ancêtres...... Que » je me plais à comparer les mœurs de ce héros avec » les nôtres !... Voilà donc le réduit où se baignait, » pour se délasser des travaux champêtres, ce grand » homme, la terreur de Carthage, à qui notre ville » est redevable de n'avoir été prise qu'une fois..... » Il habita sous cet humble toit, il foula ce vil pavé.

» A présent, qui voudrait se baigner ainsi? On se » croit pauvre et misérable si l'on ne foule aux pieds » les mosaïques et les matériaux les plus précieux. Il » faut que les marbres de Numidie se joignent aux » pierres de Thase ; que des cristaux réfléchissent la » lumière ; que l'eau coule dans les bains par des robinets d'argent. Jusqu'ici je n'ai parlé que des vrais » citoyens ; que n'aurais-je point à dire sur les bains » de nos affranchis ? — Quelle foule de statues on y » trouve ! — Quelle multitude de colonnes *qui ne soutiennent rien*, qui n'y sont placées que pour la » décoration et à cause de leur cherté ; — avec quel » fracas l'eau y coule et s'y précipite sur les degrés » destinés à la recevoir ! — Notre luxe est arrivé au

» point que nous ne voulons plus marcher que sur
» des pierres précieuses !..... »

Si les débris de ces magnifiques monuments n'étaient point venus jusqu'à nous, on pourrait traiter ce passage de Sénèque d'exagération de rhéteur; mais nous verrons bientôt que toutes ses paroles furent l'expression exacte de la vérité.

Chez les Grecs et chez les Romains, la disposition des différentes pièces des Thermes variait bien suivant les circonstances; cependant, il y avait, au fond, comme un plan général, un type préconçu duquel on cherchait à se rapprocher, autant que les circonstances et les lieux le permettaient, dans les diverses constructions de ces monuments, où l'on reconnaît en général une certaine uniformité.

D'après Vitruve, on trouvait dans les Thermes proprement dits :

1° Le lieu dans lequel on quittait et déposait ses habits; il y avait des tablettes tout autour pour les ranger et des préposés pour en prendre soin. Quand cette pièce, qu'on appelait *Apodytère*, manquait, elle était suppléée par la suivante ;

2° *Le Frigidaire* était un lieu où l'on prenait le frais, où l'on se reposait avant que de passer au bain d'eau froide et où l'on se déshabillait au besoin ;

3° La salle du bain froid, appelée aussi *Frigidaire*, où l'on recevait l'eau dans des baignoires ou dans une piscine ;

4° Le lieu où l'on se frottait d'huile et de parfums

précieux avant d'entrer au bain ou quand on en sortait (*Onctuarium*) ;

5° Le *Tépidaire*, entrée ou vestibule des bains chauds, où l'on s'accoutumait peu à peu à une température élevée ; il réunissait ceux-ci aux bains froids et fournissait une transition nécessaire sous le rapport de la température. En venant du dehors, on traversait à pas lents le vestibule des bains froids, puis celui des bains chauds, et l'on s'y promenait quelque temps.

6° Le bain d'eau chaude, *Balneum* proprement dit, θερμολουσια des Grecs était le plus fréquenté. Le milieu de cette salle était souvent occupé par un grand bassin, *piscina*, ou par une baignoire, *alveum*, qui recevaient l'eau par divers tuyaux, et dans lesquels on descendait par le moyen de quelques degrés. Dans les bains publics, ce bassin était entouré d'une balustrade derrière laquelle régnait une espèce de corridor assez large pour contenir ceux qui attendaient que les premiers venus sortissent du bain. La grande salle ou le bain chaud des Thermes de Caracalla était une rotonde de cent onze pieds de diamètre dont Spartien disait : « Les architectes et les *mécaniciens* s'accordent sur ce » point que la *Cella solearis* est une chose inimitable. »

7° Enfin, l'étuve voûtée (*Concamerata sudatio*), pour faire suer au moyen du bain de vapeur ou seulement, à volonté, au moyen du bain d'air sec et chaud, était la dernière pièce essentielle des Thermes ; on l'appelait aussi *Laconique*, du nom du poële central, ou de la grande bouche de chaleur qui s'y trouvait.

C'est en sortant du Laconique qu'on s'oignait d'huile et qu'on allait souvent se jeter dans le bain froid.

Le bâtiment des étuves était rond pour que la chaleur se répandît également dans toute sa capacité ; sa largeur était égale à la hauteur du mur jusqu'à la naissance de la coupole, au milieu de laquelle on laissait une ouverture pour donner du jour ; un disque mobile d'airain s'élevait ou s'abaissait à volonté sur cet orifice, pour augmenter ou diminuer l'accès de l'air et de la lumière, pour laisser dissiper la chaleur ou la retenir ; la même manœuvre s'opérait sur les bouches de chaleur qui provenaient de l'*Hypocaustum* ou du *Laconique*. Ceux qui se soumettaient à l'étuve sèche ou humide s'asseyaient autour de la salle dans des niches construites à cet effet.

Le plancher des étuves était creux et séparé du sol naturel pour recevoir et transmettre la chaleur d'un grand fourneau inférieur.

Ce foyer principal de l'établissement devait surtout réchauffer l'eau contenue dans deux grands vases d'airain qu'alimentait un troisième toujours rempli d'eau froide. Celui dont la température était le plus élevée fournissait toute l'eau chaude au bain.

La salle du bain-chaud était une fois plus vaste que les autres, à cause du grand concours de peuple qui s'y rendait et du temps qu'on y demeurait.

Les Thermes étaient accompagnés de divers édifices et de plusieurs pièces et appartements. Il y avait de vastes réservoirs où se rassemblait l'eau par le moyen des aqueducs ; des canaux ménagés à dessein

servaient à faire écouler les eaux inutiles. Les murailles des réservoirs étaient si bien cimentées que le fer n'attaquait qu'avec peine le mortier qui les liait. Le pavé des Thermes, comme celui des bains, était quelquefois de verre ; néanmoins, le plus souvent, on y employait la pierre, le marbre, ou des mosaïques de diverses couleurs.

Tous ces établissements étaient en général doubles, les uns pour les femmes, les autres pour les hommes ; mais les deux bains chauds se joignaient de fort près, afin qu'on pût échauffer par le même fourneau l'un et l'autre.

Quelques pages que les anciens nous ont laissées sur l'usage de leurs bains particuliers ont singulièrement aidé à l'intelligence et à l'explication des débris qui nous en restent.

Pline le Jeune nous a donné la description de son propre bain de Laurentin. Il n'y avait ni Apodytère (garde-robe), ni *Tépidaire* (salle tiède), qui ne sont pas en effet les parties essentielles ; mais voici ce qu'il dit du reste :

« On entre d'abord dans un spacieux *Frigidaire* où l'on voit contre le mur et opposés l'un à l'autre deux bassins assez grands pour pouvoir y nager. L'*Onctuaire* est contigu à cette chambre. On trouve ensuite le fourneau (*Hypocauste*), le *Propnigée* (bain de vapeur), et deux autres salles plus propres que magnifiques. On entre après dans un bain chaud d'où l'on découvre la mer. A quelque distance de celui-ci

est le *Sphéristère* (jeu de paume et de ballon) exposé au soleil de l'après-midi... »

Dans la maison de Toscane du même auteur : — « En entrant dans le bâtiment du *bain* , on trouvait d'abord un grand *Apodytère*, pièce spacieuse et agréable où l'on se déshabillait. Elle conduisait au *Frigidaire* (bain froid), qui était obscur et qui contenait une baignoire d'une grandeur convenable. Quand on ne la trouvait point assez spacieuse pour y nager et qu'on préférait un bain plus chaud, il y avait au milieu de l'*Area* un vaste bassin où l'on pouvait se baigner. Auprès du *Frigidaire* on voyait une grande chambre exposée au soleil qui était passablement chaude, mais moins que l'étuve, c'était le *Tepidarium*, qui était divisé en trois parties ayant chacune un différent degré de chaleur. Les deux premières étaient entièrement exposées au soleil , et quoique l'autre n'en pût recevoir autant de chaleur , elle en était pourtant aussi bien éclairée.

» Au dessus de l'*Apodytère* était le *Sphéristère* dans lequel on s'exerçait à différents jeux... »

Voici , suivant Lucien , la description du bain d'Hippias :

« Après avoir passé par le grand vestibule , auquel on parvient par un escalier facile , on entre dans une salle spacieuse à l'usage des domestiques qui attendent leurs maîtres. Sur la gauche, sont les chambres où l'on se retire avant de quitter le *bain* : ce sont les plus belles et les plus agréables de toutes.

» En avançant, on entre dans une salle à l'usage

du bain, mais destinée aux personnes les plus opulentes, aux deux côtés de laquelle sont les chambres où l'on met les habits.

» Le milieu de l'espace est très-élevé, très-éclairé et contient trois bains d'eau froide ornés de marbre lacédémonien. Il y a entre eux deux statues antiques de marbre, dont l'une représente la déesse de la santé, et l'autre Esculape.

» Quand on sort de ce lieu par un passage oblong et voûté, le bâtiment devient sensiblement plus chaud, quoique la chaleur soit bien loin d'en être désagréable. Ce passage conduit à une salle fort claire où l'on trouve de l'huile et des essences ; cette salle, qui est à main droite, a communication avec la Palestre (lieu où l'on s'exerçait à la lutte), et les deux jambages de la porte sont incrustés de marbre phrygien.

» L'appartement contigu est plus beau que ceux déjà mentionnés, puisqu'il est incrusté de marbre de Phrygie ; il est assez grand pour qu'on puisse s'y promener et y prendre de l'exercice ; il réunit aussi plusieurs endroits commodes pour s'asseoir.

» Au sortir de là, on entre dans le passage chaud, qui est assez long pour faire une course. Il est incrusté de marbre de Numidie et conduit à une salle fort belle, très-éclairée et peinte en pourpre, où l'on trouve trois bains chauds. Pour en sortir, il n'est pas nécessaire de reprendre le chemin par où l'on est venu ; on peut aller à pas lents, par un chemin plus court, qui mène aux bains froids à travers la chambre chaude dont la température diminue par degrés.

ratrices, en construisirent de magnifiques pour leur usage particulier, qui furent effacés toutefois par ceux auxquels les princes attachèrent leur nom pour les consacrer aux jouissances du peuple romain.

Les plus splendides furent construits depuis l'an 10 jusqu'à l'an 324 de notre ère par Agrippa, Néron, Vespasien, Titus, Domitien, Trajan, Adrien, Commode, Antonin-Caracalla, Alexandre-Sévère, Philippe, Dèce, Aurélien, Dioclétien, Constantin.

Selon Vitruve, on se baignait de midi jusqu'au soir ; une cloche annonçait l'ouverture et la clôture de l'édifice, sur quoi Martial dit à un joueur : « Pressez-vous, si vous ne voulez retourner au logis, *lavé d'eau froide...* »

Adrien défendit d'ouvrir les bains avant deux heures du soir en hiver et trois heures pendant l'été ; on les fermait au coucher du soleil ; mais Alexandre-Sévère permit de s'y rendre pendant les nuits d'été, et fit la dépense de l'éclairage. On y pourvut avec des candelabres qui contribuèrent encore à leur décoration, et les plus magnifiques de ceux qu'on voit à Rome ont été trouvés dans les Thermes. Leur lumière se repercutait dans des cristaux placés aux voûtes et sur les murs : *Effulgent cameræ, vario fastigia vitro*, dit Stace. L'usage des cristaux était nouveau du temps de Pline, mais souvent les lambris étaient dorés.

On se contentait, en général, d'un bain par jour, et Juvénal gourmande ceux qui en prenaient davantage, surtout après le repas ; il leur montre la mort comme une juste punition de cet excès.

Agrippa légua au peuple romain, par son testament, les Thermes qu'il avait fait construire pour son usage privé, et dont le fameux *Panthéon* n'était qu'une partie.

Le bain gratuit était au nombre des largesses que les Empereurs faisaient aux pauvres dans les réjouissances publiques ; mais ils le retiraient aux temps des calamités. Certains d'entr'eux, pour se rendre populaires, prenaient plaisir à se baigner avec les simples citoyens.

Comme il existait deux péristyles, le plus souvent dans les Thermes publics, on en a conclu qu'il y avait un double ordre de bains. Il est bien certain qu'il y avait plusieurs catégories, en rapport avec le rang et la fortune des baigneurs.

De plus, Varron et Vitruve assurent qu'à l'origine les bains des hommes étaient séparés de ceux des femmes, à Rome ; que les deux sexes se baignaient dans des appartements différents. Il y avait cependant des Thermes où ils entraient alternativement. Les servants devaient être exclusivement du sexe des baigneurs.

Dans les premiers temps, tout se passait avec modestie ; ç'aurait été un crime si une personne d'un sexe s'était introduite dans les bains de l'autre ; la pudeur était poussée jusqu'à ce scrupule que, passé l'âge de puberté, les fils et leurs pères ne se baignaient jamais ensemble, ni les gendres avec leurs beaux-pères.

Mais quand le luxe, la vie voluptueuse et la dé-

bauche eurent envahi l'empire, il n'y eut bientôt plus de distinction de sexe dans les bains ; les femmes se mêlèrent avec les hommes, ce furent des lieux d'intrigue et de plaisir. On y conduisait des esclaves de sexe différent du sien, sous prétexte de garder les vêtements, et les directeurs des bains cherchèrent à se procurer les servantes les plus belles pour donner de la vogue à leurs établissements.

Tout ce que les magistrats purent d'abord opposer à ce dérèglement, ce fut la défense d'employer des femmes ou des filles pour garder les habits ou pour rendre les autres services, *aux bains*, sous peine d'être noté d'infamie. Mais l'empereur Adrien défendit rigoureusement ce mélange honteux d'hommes et de femmes ; il leur assigna, au rapport de Spartien, des bains dans des bâtiments, et même dans des quartiers séparés.

Ce règlement fut de peu de durée, car Marc-Aurèle fut obligé de le renouveler ; Eliogabale l'abrogea, mais il fut rétabli par Alexandre-Sévère.

Les bains particuliers, comme les bains publics, devinrent, sous l'empire, des objets d'un luxe et d'une recherche extraordinaires. Les statues, les colonnes y fourmillaient ; on couvrait les murailles de marbres rares, de mosaïques, de peintures précieuses ; les femmes, d'après Pline, se servaient de siéges d'argent et de baignoires du même métal. C'est au goût des bains et de leurs vastes constructions, que les Romains répandirent partout, que nous devons les morceaux d'art les plus précieux découverts journelle-

ment dans la plupart des villes de leur vaste empire.

Les bains de Claudius Etruscus, affranchi de Claude, étaient remarquables par la variété et le prix des marbres, par la grandeur et la belle proportion des appartements ; enfin, au rapport de Stace, les tuyaux et les robinets étaient d'argent massif.

Les Thermes de Néron étaient un ouvrage magnifique : *Quid thermis meliùs neronianis?* dit Martial ; l'empereur Alexandre leur ajouta de nouveaux édifices et leur donna son nom. Pour fournir une idée de la magnificence des Thermes de Gordien, Capitolin s'exprime ainsi : « *Tales prœter urbem nusquam orbis terrarum habuisse.* »

Au milieu des bouleversements et des ruines qui ont ravagé et enseveli si souvent les splendeurs de Rome, lés restes les plus instructifs sont ceux des Thermes de Titus, de Caracalla et de Dioclétien.

Dans ceux de Titus, les revêtements de marbre s'élevaient à environ dix pieds pour préserver des rejaillissements de l'eau les peintures dont les murailles étaient couvertes. Il paraît qu'une partie des salles destinées aux bains chauds n'avait ni ouvertures ni fenêtres.

La magnificence s'étendait dans les Thermes jusqu'aux vases où l'on conservait les parfums et les essences, et aux cuves dans lesquelles on prenait de bain. M. Burette remarque que les anciens avaient deux sortes de baignoires, les unes fixes, les autres mobiles, et que, parmi celles-ci, il y en avait de faites pour être suspendues, et avec lesquelles on

joignait au plaisir de se baigner, celui d'être balancé dans l'air, et comme bercé par le mouvement qu'on imprimait à la baignoire. C'était probablement, à cet effet, qu'on attachait, à chaque extrémité, ces grands anneaux dont on voit la représentation figurée aux baignoires de marbre qui nous sont parvenues (1).

Cicéron, écrivant à sa femme Terentilla qu'il la rejoindra pour quelques jours à la campagne avec plusieurs de ses amis, lui dit : « *Labrum, si in balneo non est, fac ut sit...* »

Les baignoires des grands Thermes devaient être plus rarement mobiles que celles des bains particuliers. Elles étaient de marbre fin, de granit oriental ou de porphyre, quoique fréquemment d'une grandeur extraordinaire comme on peut en juger par celles qu'on a trouvées dans les ruines de ces édifices, et dont la plupart servent aujourd'hui de vasques et de bassins aux fontaines publiques de Rome. Le cardinal Ferdinand de Médicis fit tirer des Thermes de Titus une grande cuve de marbre, qu'il transporta dans ses jardins sur la colline Pincienne.

On trouve des baignoires ornées de bas-reliefs, et de têtes de lions qui servaient à l'écoulement des eaux.

Les moindres en étendue avaient six pieds de long ; il paraît qu'elles ne servaient que pour une seule personne et dans les bains particuliers ; mais il y en avait de plus vastes dimensions qui occupaient les grandes salles des Thermes et où plusieurs personnes se bai-

(1) Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

gnaient à la fois : telles sont les baignoires de granit de la *Villa-Medici*, et celles des fontaines de la place Farnèse.

Ces dernières sont de granit oriental ; la plus grande a dix-huit pieds de long sur dix de large et quatre de hauteur à l'extérieur. Le bord, ou ce qu'on appelait *labrum* , a quinze pouces de large ; il servait à s'asseoir , ou, du moins , à s'appuyer pour se laver plus commodément. Le vide de la baignoire a seize pieds de long sur sept pieds et demi de large et trente-quatre pouces de profondeur ; de sorte qu'il pouvait contenir douze à quinze personnes.

Outre ces grandes baignoires, qu'on nommait *baptistères*, il y avait encore de vastes bassins pleins d'eau, creusés ou saillants , pour ceux qui voulaient s'exercer à la nage ; en sorte qu'on n'avait rien oublié de ce qui pouvait contribuer à l'amusement et au bien-être. Un grand nombre d'esclaves de l'un et de l'autre sexe étaient chargés de rendre les Thermes propres et commodes. Ces grands bassins ou *piscines* étaient aussi destinés , dans tous les bains publics, à l'usage collectif des personnes d'une condition infime.

Plusieurs des piscines de Rome sont encore encroûtées du sédiment que l'eau y déposait.

La description des Thermes de Dioclétien, qui nous a été donnée par André Baccius , fournit une idée complète de la grandeur et de la magnificence romaine dans ces sortes d'ouvrages. On y voit, entr'autres : un grand lac , dans lequel on s'exerçait à la nage ; des portiques pour les promenades , des basi-

liques où le peuple s'assemblait avant que d'entrer dans le bain ou après en être sorti ; des appartements où l'on pouvait manger, des vestibules et des cours ornées de colonnes ; des lieux où les jeunes gens se livraient à tous les exercices ; des endroits pour se rafraîchir où l'on avait pratiqué de très-grandes fenêtres pour que l'air pût y entrer aisément ; des lieux abrités où l'on pouvait suer sous l'influence seule du soleil ; des bois délicieux plantés d'arbres ; des endroits pour l'exercice de la course ; d'autres où l'on s'assemblait pour conférer ensemble, où se trouvaient des siéges nombreux ; de certains côtés on s'exerçait à la lutte ; non loin de là les poètes, les rhéteurs, les philosophes se réunissaient pour lire leurs œuvres, se disputer les succès de l'éloquence, expliquer les phénomènes du monde physique et moral.

On trouvait des collections de livres dans plusieurs Thermes, et Dioclétien fit transporter dans ceux qu'il construisit la fameuse bibliothèque *Ulpienne*.

Quelques Thermes renfermaient des eaux naturellement chaudes, des eaux médicamenteuses, même de l'eau de mer.

Les Thermes de Dioclétien étaient situés sur le Viminal ; ils couvraient un espace immense ; tout un quartier de Rome en a conservé le nom. Une des salles avait quatre cent trente-neuf pieds de longueur sur cent trente-cinq de large. Des pilastres la divisaient en trois parties ; celle du milieu, seule, forme aujourd'hui la grande et belle nef de l'église de Notre-Dame-des-Anges. La grande salle des Thermes de Julien, à

Paris , n'a que cinquante-huit pieds de longueur et cinquante-six de largeur; la nef de notre Temple-de-Diane n'a que quarante-cinq pieds de longueur sur vingt-neuf de large.

Une des étuves, formant l'angle du bâtiment des Thermes de Dioclétien, sert d'église, sous l'invocation de saint Bernard ; à l'angle opposé, on voit un vaisseau pareil à demi-ruiné. Pour donner une idée de l'étendue que l'établissement impérial occupait, il suffira de dire : — que dans son enceinte se trouvent l'église, le monastère et les vastes jardins des moines de St-Benoît, — le monastère des Chartreux avec ses dépendances (1), deux grandes places, les magasins de grains de la chambre apostolique, des vignes et plusieurs maisons de particuliers.

Quoique moins grands en superficie, les Thermes de Caracalla, au pied du Mont-Aventin, entre les murs de Rome et la Voie-Triomphale, furent pourtant une des plus vastes et des plus magnifiques constructions du monde ancien.

Ils furent achevés l'an 217 de l'ère chrétienne ; suivant Lampride, Eliogobale et Alexandre-Sévère y ajoutèrent plus tard des portiques. On a trouvé dans leurs décombres une foule de colonnes, de statues, d'urnes, de vasques en marbre, en basalte, en granit, une infinité de débris de sculptures, de céramique et autres objets d'art.

La masse générale des Thermes forme, en plan, un

(1) On sait l'importance des monastères de Rome.

quadrangle de mille onze pieds sur mille quatre vingt. L'entrée principale était précédée par un portique à deux étages, ayant cinquante-trois arcades à chaque rangée; la longue galerie qu'elles forment a des colonnes en dehors et des pilastres en dedans.

Les trois autres côtés de l'enceinte ne présentaient rien de remarquable au dehors; mais, à l'intérieur, il y avait des promenades plantées d'arbres, et de somptueux monuments. Dans cette grande enceinte, la façade opposée au portique offrait une sorte d'amphithéâtre ou rangée de gradins.

Le grand corps du bâtiment intérieur était sur une ligne coupée dans son milieu par une grande rotonde percée de deux rangs d'arcades d'un côté, tandis que de l'autre régnaient des ouvertures ornées de colonnes. Au-dessus du péristyle en colonnes il y avait des arcades surbaissées.

Cette rotonde était la fameuse *Cella-solearis*, dont nous avons déjà parlé; il paraît qu'elle contenait un grand nombre de baignoires dans lesquelles on prenait le bain chaud. Elle était contiguë aux deux *Laconiques*, puis venaient les *Tépidaires*, puis la pièce des parfums et le Vestiaire; on trouvait enfin une immense piscine. Le reste servait aux usages gymnastiques et à toutes sortes d'exercices.

Toutes les variétés de formes s'observaient dans l'immense assemblage de pièces, communiquant les unes avec les autres, que les bâtiments renfermaient. Ils étaient construits en briques ou en pierres, avec des revêtements de marbre.

Les voûtes étaient en ponces légères couvertes de ciment, dans lequel étaient incrustées les mosaïques qui formaient le pavé des terrasses dont une grande partie de l'édifice était couvert.

Le pavé des salles d'enceinte est en marbre blanc, celui de la rotonde centrale en marbre de diverses couleurs.

Le mur d'enceinte du côté du Xiste était incrusté de mosaïques en petits cubes de verre de diverses couleurs, et les colonnes qui décoraient cette façade étaient de granit rouge.

L'ensemble de la décoration intérieure du corps du monument se composait d'un revêtement de marbre jusqu'à la hauteur de la naissance des voûtes. Les parties supérieures, ainsi que les voûtes même étaient ornées de stucs et de mosaïques de verres colorés; les colonnes étaient de granit rouge ou gris, d'albâtre oriental, de porphyre et de jaune antique. Divers revêtements étaient de porphyre rouge ou vert, de serpentin, de vert africain, de jaune antique, d'albâtre, de marbre blanc et violet.

En dehors du corps principal des Thermes se trouvaient, d'un côté cinquante salles voûtées, séparées les unes des autres, parfaitement semblables entr'elles; chaque salle, précédée d'un petit vestibule, a trente pieds de long sur quinze de large. Le bassin qui recevait l'eau dans chacune est en maçonnerie, avec un rebord en pierres de taille de dix-huit pouces, qui l'isole d'autant du mur du fond et des deux murs

en retour; le vide de ce bassin est de douze pieds de long sur quinze de large.

On y arrivait par sept à huit marches qui tenaient toute la largeur du devant et dont quatre servaient à monter sur le bord du bassin et trois ou quatre pour descendre jusqu'au fond; en sorte que ceux qui se lavaient pouvaient se tenir assis sur le rebord.

Le bain était éclairé par un jour pratiqué au haut du mur du fond. *Mille personnes pouvaient se baigner à la fois dans cette partie des Thermes*, destinée, à ce qu'il paraît, à celles d'un rang inférieur. L'eau n'y arrivait probablement que tiède, parce qu'elle provenait des bains chauds des grands Thermes, dont ceux-ci faisaient l'enceinte.

En sortant de ces seconds bains, les eaux se rendaient, par des tuyaux, dans une grande piscine destinée pour ceux qui voulaient s'exercer à la natation.

Dans les faces en retour, à droite et à gauche, il y avait d'autres bains pour des particuliers plus riches ou d'un ordre supérieur. Au lieu de bassins, on y voyait des cuves ou baignoires, dont quelques-unes étaient de cuivre, d'autres en marbre, en porphyre, en granit, en basalte. C'était là aussi qu'on trouvait avec profusion ces siéges de marbre ou de porphyre dont on faisait un si grand usage à Rome; Olympiodore assure qu'aux Thermes de Caracalla on en comptait seize cents de cette espèce.

II.

Ce qui précède n'est qu'une compilation dont les éléments se trouvent principalement dans Vitruve et dans le grand ouvrage d'André Baccius (*de Thermis*), où les écrivains postérieurs ont largement puisé. Ce travail m'a paru nécessaire, parce qu'à Nimes, en particulier, peu de personnes se font une idée nette de ce qu'étaient les Thermes des anciens, et qu'il en résulte tous les jours de singulières interprétations sur la configuration primitive et l'usage des constructions romaines qui entouraient autrefois la source de *Nemausus* et dont il nous reste encore de si beaux débris.

Il est établi maintenant, qu'après avoir longuement usé pour leurs bains de l'eau des sources et des rivières, telle que la présente la nature, les anciens en vinrent aux bains chauds pour lesquels ils se passionnèrent de plus en plus.

Les Thermes, ces monuments prodigieux de la magnificence romaine, ne furent qu'une imitation des gymnases des Grecs ; — dans les uns comme dans les autres, on avait réuni toutes les institutions favorables à la santé, tous les exercices du corps, tous les délassements de l'esprit, enfin tous les amusements du peuple.

Suivant l'étymologie du mot, les Thermes ne furent d'abord que des étuves ou des bains d'eau chaude ; mais les Romains agrandirent tellement, peu à peu, des établissements qui leur étaient devenus nécessai-

res, que le mot *therme* devint une expression plus étendue et finit par désigner beaucoup plus que les bâtiments publics où l'on prenait des bains soit chauds, soit froids, et, qu'en général, la munificence des empereurs accordait au peuple. Après avoir construit et orné les bâtiments les plus vastes avec la plus grande somptuosité, après les avoir entourés de portiques et de galeries d'une architecture superbe et de la plus grande étendue, on y ajoutait tout ce qui pouvait en faire des lieux d'attrait et de jouisance pour le public. Vastes jardins, promenades ombragées, palestres, gymnases, xistes, sphéristères, stades, bibliothèques, écoles, académies, rafraîchissements, festins : c'était tout un monde de délices, pour lequel les Romains se passionnaient autant que pour les jeux du cirque; aussi fallut-il en construire partout, et, après les avoir comparés *à des provinces* pour l'étendue, Ammien-Marcellin se croit obligé d'ajouter : « *Admirandi sunt eorum amplitudo et numerus....* »

Cependant, toutes les villes ne purent être douées de ces grands monuments de la magnificence romaine. Un grand nombre n'eurent jamais que des bains froids, et des bains chauds dans la primitive simplicité. Ces établissements étaient souvent réunis dans un même lieu, mais souvent aussi séparés; il était plus facile encore d'avoir des bains froids que les bains chauds les plus simples. Il paraît que, dès le règne des premiers empereurs, Nimes jouit des deux genres de construction : ses bains froids étaient à la *Fontaine*, ses bains chauds ou *Thermes*, qu'au

moyen-âge on appelait *étuves*, se trouvaient dans le faubourg du quartier St-Antoine.

Quelques auteurs ont cru qu'Auguste et Agrippa avaient doté notre colonie, dès sa fondation, d'un établissement complet de bains taillé sur le modèle des Thermes de Rome ; ce n'est nullement probable : l'institution était encore trop récente dans la capitale de l'empire, et, malgré les constructions nombreuses de ce genre qu'Agrippa sut y accomplir pendant son édilité , Nimes, à peine colonisé, eût joui d'un privilége bien singulier , si le chef de l'Etat ou son gendre l'eussent traité immédiatement avec la même générosité que Rome.

Cependant, il n'est pas douteux que du temps d'Auguste et d'Agrippa, on s'occupa de la *Fontaine* de Nimes ; on y exécuta des travaux *en leur nom*, comme le prouvent les deux inscriptions qu'on a trouvées, l'une au-dessus des hémicycles du Nymphée , l'autre au voisinage de l'un des aqueducs qui conduisait l'eau à la ville ; nous les ferons connaître tout à l'heure.

Il est donc probable qu'Auguste établit à la Fontaine, ce qui était toujours la construction première, la partie essentielle du bain froid des Romains , c'est-à-dire le grand bassin de natation que les Grecs appellaient κολυμϐηθρα et les latins *natatio* ou *piscina*, où l'on pouvait non-seulement se baigner, mais même nager très-commodément.

Ménard a donné une longue description du bain antique de Nimes (1) , on peut y recourir ; — j'en

(1) Histoire de Nimes , tom. VII, p. 52 à 95.

ait fait une plus rapide à un autre point de vue ; je vais la rapporter ici (1).

A son premier voyage dans les Gaules, Auguste fit creuser et nettoyer la source de la *Fontaine* et l'entoura d'un mur. Deux rangées de degrés demi-circulaires servirent aux prêtres des temples voisins pour aller puiser l'eau nécessaire aux sacrifices et aux lustrations. Cette source était depuis longtemps considérée comme sacrée, et l'empereur, pour marquer le respect qu'il éprouvait pour ses nymphes, leur fit élever un autel entre les deux hémicycles ; il les décora de son propre titre impérial et les déclara *Augustes*, c'est-à-dire, digne de vénération comme lui.

NYMPHIS AVGVSTIS.

Ceci se passait l'an de Rome 729, c'est-à-dire, environ vingt-quatre ans avant Jésus-Christ, comme le prouve l'inscription suivante, où les habitants de Nimes, au nom de leurs Nymphes sans doute, lui rendaient la politesse en style lapidaire.

IMP. CAESARI. DIVI. F.
AVGVSTO. COS. NONVM.
DESIGNATO. DECIMVM.
IMP. OCTAVOM.

Auguste avait alors trente-huit ans, et ce n'est que cinq ans après, c'est-à-dire, l'an 734 de Rome, et dix-neuf ans avant notre ère qu'il ordonna de construire les murs et les portes de la ville.

Les réparations à la *Fontaine* seraient donc le pre-

(1) *Confidences du Dieu Némausus*, p. 90 et p. 100 à 125.

mier ouvrage des Romains, portant une date authentique, qu'ils aient exécuté sur notre territoire.

Après qu'Auguste eut fait construire des bains et des lavoirs à l'usage du public, immédiatement au-dessous du bassin de la source de la *Fontaine*, Agrippa, par son ordre, bâtit les aqueducs nécessaires pour distribuer les eaux dans l'intérieur de la ville.

Nous avons une inscription trouvée à côté de ces aqueducs qui ne porte que le nom de cet homme célèbre ; sur une autre plus développée et recueillie dans une position pareille, on lit :

M. AGRIPPA LVCII FILIVS CVRAVIT (1).

Agrippa, détournant une portion des eaux vers le Midi, les conduisit donc probablement dans un édifice qu'il fit élever pour donner des bains chauds aux Romains de la colonie.

Auguste avait nommé son petit fils *Caïus*, fils de sa fille Julie et d'Agrippa, patron de la colonie nimoise, et ce prince, qui devait hériter de l'empire, mais qui mourut malheureusement à la fleur de son âge, avait fait construire, aux environs de la Fontaine sans doute, un *Xiste*, vaste promenade où étaient des lieux couverts destinés aux exercices gymnastiques, des bosquets, des allées, etc.

C. CAESAR AVG. F. PATRONVS COL. NEM.
XISTVM DAT.

Animé pour la colonie de la même bienveillance que Caïus, Caligula établit des jeux de paume découverts appelés Sphéristères.

(1) Trouvée près la porte de la Magdelaine.

CAIVS CAESAR
DIVI AVGVSTI PRONEPOS
SPHAERISTERIA DEDICAVIT.

Des constructions en briques, des restes de mosaïques, et la tradition qui ne trompe guère, ont indiqué l'emplacement des Thermes au quartier dit des *Vieilles-Etuves*, en face de la rue Saint-Antoine, derrière l'Hôpital.

Nimes désirait à la fois un amphithéâtre et une naumachie ; mais l'eau manquait déjà à sa population, et, si les jeux en réclamaient, il fallait aller la chercher au loin jusqu'à Uzès, par un aqueduc de plusieurs lieues semblable à ceux de Rome et de Lyon. Domitius Afer, *Nimois*, comblé des faveurs de plusieurs empereurs, *et surintendant des eaux sous Claude*, avait déjà, en cette qualité, surveillé la construction du plus magnifique des aqueducs lyonnais. Lorsque l'empereur traitait sa ville natale avec tant de magnificence sous le rapport des eaux, il était naturel que Domitius compâtit sur le même point aux souffrances de la sienne ; il dut donc s'en occuper. Les travaux ne purent que se ralentir lorsque Domitius fut mort et que, privée de sa protection, la communauté se trouva chargée de l'immense travail de l'amphithéâtre en même temps que de celui de l'aqueduc; quarante ans s'étaient déjà écoulés (de l'an 60 à la fin du siècle), Claude, Néron, Vespasien, Titus, Domitien, Nerva, avaient cessé de régner que le quart de ces constructions n'était pas effectué encore. Il s'agissait, à la vérité, d'ouvrages tels, qu'une ville de

You returned the above as being incomplete, but the mistake is made by the printer; no sheet is missing; it reads on from page 32 to 49.

l'importance de Nimes n'oserait pas aujourd'hui former seulement le plan de les construire, certaine qu'elle serait de n'en jamais venir à bout ; et l'on aurait grand tort de croire que, sous les Romains, les ressources des villes fussent inépuisables, qu'on pût tout entreprendre et tout achever, sans consacrer aux monuments un temps proportionné à leur importance.

Antonin, dont la famille maternelle était originaire de Nimes, en aida les habitants avec le trésor public et son trésor privé tout à la fois; car, ayant trop présumé de leurs forces, épuisés par leurs premières dépenses, ils n'auraient, certainement, jamais achevé sans lui leur aqueduc, ni autant avancé les travaux de leur amphithéâtre.

Ce fut un moment bien beau pour la colonie, que celui où les eaux d'Uzès arrivèrent dans la cité ; toute la population impatiente s'était réunie autour de la *Fontaine* et sur la colline du tombeau de *Nemausus* : des cris d'allégresse retentirent quand des flots inconnus déversèrent pour la première fois dans les antiques bassins, et le peuple, dans l'ivresse, bénissait d'une voix unanime l'Empereur et les magistrats auxquels il devait un si grand bienfait.

Les prêtres étaient prêts pour de nouveaux sacrifices ; on en fit sur les hémicycles aux Nymphes de Némausus qui voyaient s'accroître leurs ondes, — aux Nymphes de la fontaine d'Eure qui cédaient un tribut si riche et si salutaire.

Nymphes de Némausus, la reconnaissance de la colonie vous proclama, dès les premiers temps *Vénéra-*

bles ou Augustes, et, dans ce jour plus heureux, un enthousiasme plus grand encore sacrifie sur votre autel jadis érigé par les soins d'Octave. Au moment de l'arrivée des eaux d'Uzès, on célèbre une solennité nouvelle et bien remarquable ; ce sont les prêtres, les desservants de la fontaine d'Eure qui viennent brûler leur encens en l'honneur des *Lares d'Auguste*, le premier protecteur des nymphes de Nemausus, et c'est à côté de notre source même qu'on a trouvé cet autel singulier, qui n'eut de signification raisonnable que le jour où l'on vit pour la première fois les deux eaux se confondre.

AVGVSTI
LARIBVS
CVLTORES VRAE
FONTIS

Lorsque l'aqueduc d'Eure et d'Airan fut terminé, et que, par ce moyen, les eaux arrivèrent à Nimes avec abondance, on satisfit d'abord aux besoins des citoyens romains les plus distingués de la colonie, dont les habitations étaient placées en général sur le penchant du coteau, à droite et à gauche du Capitole (1). Ces maisons manquaient d'eau complètement parce que celle de la *Fontaine* ne pouvait pas s'élever jusque-là.

Le premier château d'eau, ou bassin de distribution, fut placé dans le Capitole même ;

Le second, creusé sur le flanc du rocher qui domine la *Fontaine*, donna des eaux reposées, parfaite-

(1) La citadelle actuelle.

ment limpides et réchauffées par les rayons du soleil, aux temples du voisinage et aux bains ; l'excédant en fut dirigé, par des aqueducs particuliers et des tuyaux de plomb, soit dans la ville pour l'usage des habitants, soit vers l'amphithéâtre.

Le premier de ces bassins était un *Dividiculum*, lieu destiné au partage et à la distribution des eaux ; on les appela *Castella* quand ils contribuèrent à l'embellissement des villes par leur grandeur et leur somptuosité (1). — Celui qui nous occupe avait six mètres de largeur, il était circulaire, pavé d'un glacis très-dur de chaux et de briques concassées ; il était recouvert, orné de colonnes et de peintures. Le pourtour était percé de dix ouvertures qui portaient l'eau par des tuyaux de plomb dans les divers quartiers de la ville, — le fond était percé de trois autres ouvertures qui dirigeaient les eaux vers la *Fontaine*, quand on le voulait et qu'on ouvrait, avec des leviers, les tampons qui séparaient le *dividiculum* d'un aqueduc inférieur marchant de ce côté.

C'est au débouché de cet aqueduc, sous l'extrémité orientale du rocher, qu'on découvrit du temps de Ménard « les débris de deux autres bassins ou réser» voirs, *l'un supérieur revêtu de grandes pierres de* « *taille, l'autre inférieur, taillé dans le roc, mais plus* » *grand que le précédent*. A la suite du premier était » une auge, et une martilière ou écluse, qui servaient » à transmettre les eaux dans le second. De là, ce li-

(1) Voy. Tome 1er de cet ouvrage, IIIe livraison, p. 744 à 761.

» quide, passant à trois toises à l'orient de l'enceinte » des bains, était conduit par un aqueduc de trois » pieds de large, aux canaux destinés pour la dis» tribution dans la ville. On a trouvé le bassin infé» rieur rempli de débris de colonnes ; de bases et de » chapitaux de marbre qui désignent une grande ma» gnificence. »

A partir du réservoir du Nord et du rocher de la *Fontaine* (1), l'aqueduc, portant le reste des eaux de la source d'Eure, se dirigeait vers le Temple-de-Diane ; de là, une portion passait outre, et se rendait dans la partie sud-ouest de la ville.

Enfin, quand on eut approvisionné le Capitole, les temples, l'amphithéâtre, les bains, les promenades, la ville et ses faubourg, on entreprit de conduire, *au moyen d'un aqueduc de plus d'une lieue de long*, bâti spécialement pour cet usage, l'eau qui était de reste et sans emploi, jusqu'à cette *villa* superbe qu'on appela aussitôt la *Pierre-précieuse*, *Margarita* (Margueritte).

Après qu'Antonin eut réglé ce qui concernait les eaux venues d'Uzès et leurs usages, il s'occupa de la source de Nimes elle-même, *et construisit de nouveaux bains pleins de magnificence*.

Au pied de ce coteau couvert de bois, reste des anciennes forêts druidiques, de ce coteau couronné par le tombeau de Nemausus qu'on avait lié aux remparts de la ville comme un véritable Palladium, se trouvait cette source célébrée à si juste titre par le

(1) Dit Creux de Coumert.

poète latin (1) et entourée sous Auguste d'une terrasse soutenue par un mur en pierres de taille énormes ; au midi, cet empereur avait fait construire plusieurs bassins où les premiers aqueducs prenaient naissance. C'est l'emplacement de ces bassins et tout le terrain qui se trouvait autour qu'Antonin voulut régulariser et embellir, pour donner au berceau de sa famille un monument somptueux qui surpassât tout ce qu'avaient fait les empereurs venus avant lui, et qui fût un témoignage de son affection, à la hauteur de sa toute-puissance.

Au dessous du bassin de la source, il en construisit un grand, carré, incrusté de marbre, au milieu duquel il réserva un espace où l'on plaça sa propre statue colossale, en bronze doré ; les coins de cette espèce de large piédestal furent ornés de quatre riches colonnes de marbre, supportant des vases de métal dans lesquels on faisait brûler des parfums pendant le jour et d'où sortait une flamme brillante pendant la nuit.

Autour de ce massif, dont le soubassement était décoré d'une frise élégante qu'on n'a que très-imparfaitement imitée depuis, l'eau courait sur le marbre, dans des rigoles profondes. Pour se baigner commodément, à l'abri des rayons du soleil et des regards, on entrait sous neuf enfoncements ou niches, qui se trouvaient en arrière, qui étaient pavées de larges dalles de marbre, où l'on trouvait des cuves

(1) *Vitreâ.... luce Nemausus*
Purior.... Auson.

de marbre et d'airain (*Labra*). On se renfermait complètement dans ces réduits au moyen de tentures attachées sur plusieurs rangs de petites colonnes dressées sur le bord des rigoles.

Ces bains, situés autour de la statue impériale, dans le bassin que nous appelons aujourd'hui le *Nymphée*, étaient spécialement destinés aux femmes ; cependant, à des heures différentes, on voyait s'y rendre des prêtres, des prêtresses, des personnages de la plus haute distinction : deux escaliers permettaient d'y descendre.

Antonin fit aussi construire et revêtir de marbre de Campan dans les Pyrénées, plusieurs petits bassins au-devant de chaque temple, dans lesquels l'eau qui devait servir aux ablutions des prêtres se purifiait par le repos et se réchauffait au soleil.

Nous avons, presque entière, la face antérieure de la margelle de l'un de ceux qui étaient à l'entrée du Temple-de-Diane. On y peut lire encore :

...DIVS JUNIOR ....VAREA.....VS	PONTIFICES	C. TREBONIUS SECUNDUS P. SERVILIUS FRONTO SEX. TROGIUS SEVERUS BÆBIUS VIRILIS PO....

Le tout est gravé sur une seule pierre longue de cinq mètres, haute d'un demi-mètre, et qui n'a pas plus de vingt-cinq centimètres d'épaisseur.

Ce ne fut qu'à une distance respectueuse du Nymphée et des lieux consacrés par la religion, qu'on

creusa plusieurs grands bassins dont voici l'usage (1).

On en fit d'abord deux sur la même ligne, dont le plus occidental était presqu'entièrement couvert par de grandes dalles supportées par de nombreux piliers qui s'élevaieut au-dessus de l'eau ; ce bassin était le bain général des femmes du peuple (2); celui qui le touchait du côté de l'Orient était destiné aux hommes (3).

Dans celui-ci, il y avait des pierres dressées qui supportaient des dalles. Au-dessous de cette voûte plate, au moyen de clayonnages intermédiaires, on avait formé un grand nombre de réduits pour ceux qui voulaient prendre leurs bains tranquilles et isolés. Mais la plus grande partie de ce réservoir, qui était très-vaste, était libre et découverte pour ceux qui désiraient se livrer à l'exercice salutaire de la natation. Dans le bain des femmes, presque toute l'étendue était couverte, distribuée en cellules particulières par des cloisons de bois à claire-voie, et l'eau pouvait circuler librement partout quand on lâchait les réserves de la source ou le produit moins froid de l'aqueduc d'Uzès, dont la température s'était élevée dans le bassin du *Creux-de-Coumert*, et dans celui qui se trouvait au-dessous, l'un et l'autre taillés dans le rocher, abrités du Nord, ouverts au Midi, de manière que les rayons solaires frappaient en plein sur l'eau qu'ils contenaient.

(1) On peut en voir le dessin dans Ménard.

(2) Ce que nous appelons aujourd'hui le *Bassin-romain*.

(3) C'est aujourd'hui le côté oriental du fer à cheval des grands canaux dont Maréchal a entouré le parterre de la Fontaine.

A la suite des bains que nous venons de décrire, il y en avait d'autres à peu près pareils, pour les esclaves hommes et femmes, excepté qu'on n'y voyait point de cellules particulières (1), les esclaves du même sexe devant se jeter à l'eau tous ensemble sous les regards et le fouet des gardes et des correcteurs. Puis venaient des abreuvoirs pour les chevaux ; enfin, l'eau, désormais impure, se perdant dans les fossés des remparts, allait se joindre à celle qui sortait des Thermes. Dans la saison chaude, un courant détourné de l'aqueduc au-dessus des temples serpentait dans la promenade et les jardins publics, pour rafraîchir l'air, prévenir la poussière et pour l'arrosement des arbres et de fleurs.

Antonin orna les Thermes, les bains et toutes leurs dépendances de statues, de vases de marbre et d'airain, de pavés de marbre et de mosaïques ; et l'on peut dire que, depuis la source jusqu'au-delà du Champ-de-Mars, on ne voyait autour de soi que temples, colonnes, statues, bassins, vases, péristyles, ombrages et fleurs ; de sorte que les yeux étaient émerveillés de tant de magnificence (2).

(1) C'était à peu près sur l'emplacement du premier grand bassin de retenue de la construction moderne, celui qui, à l'Orient, termine le fer à cheval.

(2) La quantité de plomb que les Barbares ont arrachée de nos conduites d'eau est effrayante ; il en est de même de la quantité de marbres qu'ils ont brisés ; on sait que Charlemagne permit d'emporter de Nîmes tous ceux qu'on voudrait pour la construction de l'abbaye d'Aniane. Antonin les employait avec tant

Si au rapport d'Ammien-Marcellin, les bains à Rome étaient *comme des provinces* ; à Nimes, c'était une *villa*, mais une villa magnifique, impériale, dont Antonin avait doté la cité. Aussi les habitants pleins d'étonnement et d'enthousiasme, voulant lui témoigner de nouveau toute leur gratitude, décidèrent-ils, bien qu'ils lui eussent déjà érigé une statue tout auprès, qu'entre les bains publics et les bains réservés, sur la plateforme qui se trouvait au midi du Nymphée, on élèverait un portique en son honneur.

Nous n'avons que des fragments de l'inscription qui se trouvait au fronton de ce momument qui compléta la somptuosité du lieu ; nous y voyons :

RES	PUBLICA	NEMAVSESI		RMO	QUE
IM	PERATO	RIS CA	ARIS	TI	IA

Du temps de Ménard, on voyait encore quelques pierres qui nous manquent et par conséquent quelques lettres de plus ; on avait :

RESPVBBLICA NEMAUSESIV.....RV....ARMOR....QVE O..N...
IMPERATORIS CA..SARIS A....STI........IA...O....

On avait proposé de restaurer cette inscription de la manière suivante :

Respublica nemausesium, labrum marmoreumque
coloniæ nymphæum
Imperatoris Cæsaris Augusti pecunià absolvit.

de profusion, que de très-gros morceaux, sans doute un peu défectueux, ont été employés dans la construction du canal des Passes. Comme le marbre était le plus souvent appliqué en incrustations, presque toutes ces lames minces et élégantes ont disparu sous l'action des hommes et du temps.

Les recherches de M. Auguste Pelet dans tout ce qu'on a écrit au moment où s'exécutaient les fouilles, lui ayant fait connaître quelques lettres de plus que celles que Ménard avait données, il a essayé la restitution suivante où les majuscules indiquent les lettres antiques, et les minuscules, les lettres supplétives :

RESPVBLICA NEMAVSESIV*m* *lab*RVM *m*ARMOR*eum*
*orn*A*menta*QVE CETER*a ex beneficio*
IMPERATORIS CA*e*SARIS A*ugus*TI *divi Juli filii* AEDIF*icavit*
absolvitque.

Mais évidemment ce portique ne peut être rapporté à l'époque d'Auguste ; la profusion des ornements, l'imperfection de l'exécution, la mauvaise forme des lettres, et tout ce qui l'entoure d'ailleurs, le rejettent à un temps où la décadence commençait dans les arts par l'excès de la recherche. M. Pelet pense avec nous *qu'il est au moins de l'époque d'Antonin.*

Si cette opinion était fondée, et qu'on acceptât comme authentiques toutes les lettres recueillies par lui, il conviendrait de lire :

Respublica nemausesium labrum marmoreum ornamentaque cætera ex beneficio imperatoris Cæsaris Augusti et Pii Antonini ædificavit absolvitque.

N'était-il pas naturel de rappeler sur ce monument de reconnaissance le nom du fondateur de la colonie et de ses bains, et de le placer à côté de celui d'Antonin, qui, après avoir élevé Nimes au rang de métropole, travaillait à l'enrichir des plus somptueux monuments.

Si l'on voulait ne regarder comme authentiques que les seules lettres données par Ménard, on pourrait lire encore :

Respublica Nemausesium labrum, marmorumque ornatum nympheum,

Imperatoris Cæsaris Augusti et Imp. Antonini pecuniâ absolvit.

Ou, plus simplement et plus probablement aussi :

Imperatoris Cæsaris Augusti Ælii Antonini Pii pecuniâ absolvit.

Quoi qu'il en soit, ce portique, et par conséquent l'inscription ne peuvent remonter jusqu'au siècle d'Auguste ; l'inspection de ce qui nous en reste, fournit une de ces preuves de sentiment plus convaincantes que les interprétations les plus habiles et les raisonnements les plus spécieux.

L'entablement est en pierre de Lens, comme celui de la Maison-Carrée ; quant aux colonnes qui le supportaient, elles étaient, suivant Ménard : — « D'un » beau marbre blanc, varié par des veines tirant sur » le verdâtre, et remplies de paillettes argentines. » Elles devaient être d'une seule pièce, et paraissaient » avoir été polies au grés. Elles avaient deux pieds de » diamètre. Leur chapiteau était du même marbre, » et très-bien travaillé. *Il y en avait où les sommités » des feuilles d'acanthe dont ils sont chargés ont été » placées à pièces détachées, et cimentées avec un » mastic si fin qu'il est presqu'impossible de s'en apercevoir. On voit aussi divers autres morceaux de ces » ornements qui sont placés à pièces rapportées* ; *et ce*

» *sont toujours les plus délicats et les plus légers.*
» *Outre cela, divers chapiteaux étaient presque bruts,*
» *et d'autres taillés en chanfreins, ayant leurs feuil-*
» *les simplement dégrossies...* »

De cette citation de Ménard, je déduis deux conséquences importantes :

La première, c'est que ces ornements et ces chapiteaux faits à pièces rapportées annoncent évidemment dans les arts une époque de mauvais goût, un commencement de décadence, qui ne peuvent se rapporter au siècle d'Auguste ;

La seconde, que ce portique n'avait pas plus été achevé que le reste des bains, et la plupart des monuments de Nimes, au moment où la mort d'Antonin vint tout suspendre et paralyser, comme nous en acquérons tous les jours de nouvelles preuves.

Ce portique était peut-être l'endroit où les baigneurs de distinction déposaient leurs vêtements ; les trous qui se trouvaient sur le sol dans les entrecolonnements servaient sans doute à éclairer quelque salle basse ou réservoir inférieur.

Peut-être ce péristyle contenait-il le fameux *labrum* dont parle l'inscription, et qui devait être bien remarquable puisqu'il est ainsi mentionné sur le monument.

La qualification de *République des Nimois*, *Respublica Nemausesium*, loin d'indiquer pour le monument une époque antérieure à celle d'Antonin, tend au contraire à confirmer notre opinion : — En effet,

Ménard a cité plusieurs désignations pareilles de villes qualifiées de *Républiques* (1) :

Respublica Neapolitanorum — Naples,

Respublica Cosanorum — Cosa,

Respublica Nolanorum — Nole,

Respublica Panormitorum — Palerme.

Et il se trouve que les quatre inscriptions dont ces fragments sont détachés se rapportent aux règnes de Marc-Aurèle, de Septime-Sévère et de Gordien; nous risquerions donc plutôt, en rapportant le monument à Antonin, de le trop vieillir que de le rajeunir à l'excès.

III.

Les bains antiques de Nimes avaient été construits sur le modèle des Thermes les plus complets, les plus splendides de Rome; puisqu'on y trouvait des bains froids et chauds, des cirques, des xistes, des sphéristères, des temples, des portiques, un nymphée incrusté de marbre (2), des siéges, des statues, des piscines, des baignoires, des colonnes de marbres divers, une statue de bronze doré.

D'après leur étendue et leur magnificence même, il est absurde d'en rapporter la construction, au moins pour la totalité, aux patronages seuls d'Auguste et d'Agrippa; les inscriptions disent formellement le

(1) Nous expliquerons ce mot tout-à-l'heure.

(2) Strabon et Pindare disent que les Nymphées étaient des bains destinés pour le seul usage des femmes, *non valetudinis sed voluptatis causâ.*

contraire, et, sans elles, la réflexion le dirait assez.

Il faut nécessairement faire descendre les plus beaux ouvrages, le Nymphée et surtout le portique du *Respublica nemausesium* au moins jusqu'à l'époque Antonine. A mesure que nous avancerons dans nos recherches, les preuves en deviendront de plus en plus évidentes.

Tous les auteurs que nous avons appelés en témoignage à l'occasion de la magnificence des Thermes de Rome : Sénèque (1), Dion (2), Ammien-Marcellin (3), Victor (4), Rufus (5), sont postérieurs au règne d'Auguste ; quant à Vitruve, qui lui dédia son grand traité d'architecture, on voit bien, en l'étudiant, qu'il était loin de concevoir ces édifices et de les décrire avec l'étendue, le luxe et la somptuosité qui ne se manifestèrent qu'après lui ; les portions les plus magnifiques des bains de Nimes ne peuvent donc remonter jusqu'à l'époque où il vivait.

Si, plus tard, la protection d'une main puissante nous permit d'imiter les constructions splendides de Rome, nous ne pouvions certainement les précéder. Pline nous fournit, à ce sujet, un témoignage décisif. D'après l'auteur de l'*Histoire du Monde* : « Les » Thermes publics construits à Rome par Agrippa, » sous l'empire d'Auguste son beau-père, sont les

(1) L'an 50 à 65 de J.-C.
(2) An 230 à 240.
(3) An 350 à 390.
(4) An 350 à 370.
(5) An 370 à 390.

» premiers dont le peuple ait joui gratuitement. Ils » étaient à la gauche du Panthéon et au-delà du » *Champ-de-Mars*, afin que les jeunes gens qui se li» vraient en ce lieu aux divers exercices, ainsi que » dans le *Cirque Agonal*, pussent après se nettoyer » le corps, soit dans l'eau froide du Tibre, soit dans » l'eau chaude de ces Thermes. Mais, *comme leur » auteur n'avait assez fait, ni pour l'espace, ni pour » l'agrément, quatre-vingts ans après, l'élève de Sé» nèque, l'empereur Néron, connu par ses profusions » de tous les genres, construisit auprès du même Cir» que Agonal des Thermes aussi étendus que magnifi» ques, et leur donna son nom.* »

» Du temps de Vitruve, dit Baccius, les Thermes » n'étaient pas construits avec splendeur; les masses, » rassasiées des exercices du Champ-de-Mars et du Cir» que, ne jouirent que plus tard des établissements » splendides dont les débris sont parvenus jusqu'à » nous; à Rome même, *les Thermes, du temps d'A» grippa, étaient étroits et modestes.* » Quant à Nimes, l'incendie de Narbonne et la protection d'Antonin sont la seule explication plausible de sa prépondérance momentanée et de sa splendeur monumentale.

Les auteurs anciens ont très-peu parlé de notre ville : toute son histoire primitive est dans quelques phrases éparses ou dans ses monuments ; malheureusement on en a trop longtemps méconnu les dates et l'on peut dire que l'histoire de Nimes, sous la domination romaine, n'existe pas encore.

Malgré toute sa science et ses infatigables recher-

ches, Ménard lui-même est tombé dans les plus grandes erreurs, que l'autorité de son nom n'a que trop propagées.

Ménard savait la date la plus ancienne relative à nos antiquités, celle des premières réparations faites à la Fontaine; il savait l'époque de l'établissement de la colonie, le tout sous les auspices d'Auguste et d'Agrippa. Malheureusement les deux inscriptions de la *Fontaine* et la *Médaille coloniale* l'ont trop porté, ce qui, du reste, est assez le penchant ordinaire à tout attribuer, dans la construction de nos bains antiques, aux deux fondateurs de la colonie; et ce défaut de critique exerce encore une fâcheuse influence.

Ce ne fut que longtemps après la mort de notre historien qu'on démasqua la *Porte d'Auguste* et qu'on découvrit, avec surprise, une date certaine sur un antique monument longtemps enveloppé par des constructions plus modernes; on y lut:

IMP. CAESAR. DIVI. F. AVG. COS. XI. TRIB. POTEST. VIII.
PORTAS MVROS COLONIAE DAT.

Ce qui fixe la date du monument à l'an 734 de Rome, dix-neuf ans avant notre ère.

Cette découverte parut confirmer de plus en plus le système de Ménard, qui avait semblé recevoir une sanction nouvelle *alors que Séguier, déchiffrant l'inscription de la Maison-Carrée par l'empreinte que les crampons des lettres ont laissée sur la pierre, crut lire sur ce monument*:

C. CAESARI AVGVSTI F. COS. L. CAESARI AVGVSTI
F. COS. DESIGNATO
PRINCIPIBVS IVVENTVTIS.

Séguier rapporta la dédicace de cet édifice à Caïus-Julius-César et à Lucius Julius Cesar, fils d'Agrippa et de Julie, fille d'Auguste, que celui-ci avait adoptés et auxquels il destinait sa succession à l'Empire. Cette interprétation fut pendant longtemps généralement adoptée.

Cependant, l'ensemble, le caractère du monument, la profusion dans l'ornementation, inspirèrent à M. Pelet des doutes sur la vérité de cette opinion, et, par tous ses caractères extérieurs, le Temple lui parut appartenir bien plutôt à l'époque d'Antonin qu'à celle d'Auguste.

Par le changement d'une seule lettre de l'inscription, la première, il pensa qu'elle désignait *Marcus et Lucius Césars, fils adoptifs d'Antonin, qui lui succédèrent et dont l'un fut Lucius Verus et l'autre Marc-Aurèle.*

Cette substitution du M au C semblait d'autant plus permise, que la pierre angulaire de la frise, écornée en cet endroit, est remplacée par un morceau de bois, et que l'empreinte des crampons primitifs ne peut plus être reconnue.

Cette opposition à l'opinion reçue fut le premier pas d'une réaction, que je crois très-fondée, contre un système trop exclusif. La question n'est point encore épuisée pour l'inscription de la Maison-Carrée; nous n'avons pas à nous y arrêter dans ce moment; mais sa modification ne sera pas le seul fleuron arraché à la couronne de l'historien de Nimes.

M. Pelet a découvert dans l'intérieur de l'Amphi-

théâtre des preuves incontestables de l'existence d'une naumachie, dont l'ingénieur Gautier avait vaguement parlé. — *Je reconnus bientôt après qu'elle n'avait jamais fonctionné.*

M. Valz ayant indiqué le premier la véritable direction et l'emploi de l'aqueduc rétrograde, presque parallèle à celui qui vient d'Uzès, mais qui, au lieu de conduire de l'eau à Nimes, était fait pour diriger, au contraire, de Nimes vers Marguerittes le superflu de celle qui s'y trouvait : — *Je ne tardai pas à m'apercevoir que cet aqueduc n'avait jamais servi; qu'on ne l'avait pas terminé.*

Dès-lors, un horizon nouveau s'ouvrit devant moi, relativement à l'histoire de Nimes sous la domination romaine : — *Commencés bien plus tard qu'on ne le croyait, la plupart de ses monuments étaient restés inachevés*; — mais, si la splendeur de la ville n'avait été que momentanée, elle fut plus grande qu'on ne l'avait jamais dit, et Nimes n'était pas toujours resté à un rang inférieur dans la Narbonnaise : — IL EN FUT UN MOMENT LA VILLE PRINCIPALE, LE CHEF-LIEU. — C'est la phase la plus brillante de son histoire, le point culminant de sa splendeur. — *Et seul j'en ai prouvé la réalité d'une manière irréfragable* :

Par l'incendie total de Narbonne sous Antonin ;

Par la pierre tumulaire du gouverneur de la Narbonnaise, sous le même prince, trouvée et existant à Nimes ;

Surtout, par le changement d'ordre numérique des pierres miliaires, qui, de Narbonne vers Nimes, por-

tèrent des chiffres croissants, depuis Auguste jusqu'à Antonin, et que ce dernier prince fit au contraire espacer et numéroter *en sens inverse*.

Dès-lors, l'histoire de Nimes devenait moins obscure ; le nombre et la richesse de ses monuments s'expliquaient sans peine : c'était l'effet naturel de la destruction de la métropole qu'il avait momentanément remplacée, et de la bienveillance d'un prince tout puissant, dont la famille était originaire de notre cité.

Le fil d'Ariane trouvé (et son utilité ne s'est pas démentie), je dus m'en servir pour l'explication de nos constructions antiques ; il me guide encore quand je combats les opinions de Ménard sur nos Thermes et nos Bains.

La première fois que j'entendis parler du *Respublica Nemausesium*, il me parut inacceptable que Nimes eût pris une qualification aussi pompeuse sous Auguste, au moment où il venait d'être colonisé, dans un temps d'ailleurs où la conquête des Gaules était trop récente, où la République romaine était encore placée trop haut, surtout dans l'opinion des peuples vaincus et soumis, pour qu'une qualification pareille fût livrée à leur désir, surtout pour être associée sur un monument public au premier empereur de la grande, de la suprême République.

Ce point me parut mériter d'être approfondi.

L'ambition des peuples Latins fut toujours d'établir une égalité complète entre eux et les citoyens de Rome, et, malgré les victoires de L. Camillus, le sé-

nat n'en dut pas moins concéder par prudence certains avantages au Latium, agrandir peu à peu sa circonscription, accorder le droit de bourgeoisie à presque toutes ses villes, toutefois avec des restrictions diverses. Les peuples voisins de l'Appennin obtinrent successivement des concessions pareilles.

Leur insuffisance ayant allumé la guerre sociale, Rome dut accorder le droit de bourgeoisie à toute l'Italie en deçà du Pô, et Jules César le donna plus tard à l'Italie transpadane.

Dès lors, la Péninsule entière ne fit plus qu'un corps de nation ; il n'y eut plus de proconsul, de préteur, excepté dans les temps de guerre, et, même alors, l'autorité de ces magistrats ne s'étendait que sur les troupes.

Les villes latines, ou favorisées du *droit latin*, étaient exemptes de tributs ; elles ne payaient pas les sommes qu'on imposait sur les villes *des provinces* et qui étaient destinées à la solde des troupes, ce qui faisait appeler celles-ci *Stipendariæ* ; mais on les cotisait à une certaine somme répartie avec proportion suivant un tarif arrêté, *ex-formulâ*. Elles fournissaient un certain nombre de gens de guerre soudoyés à leurs dépens, qui formaient des corps particuliers et n'étaient point enrôlés dans les légions : on les appelait *Socii-latini* ; ils étaient commandés par des officiers de leur nation qui obéissaient toutefois aux généraux romains.

Suivant Strabon, plusieurs villes jouissant du *droit latin* étaient exemptes de la juridiction du magistrat

envoyé de Rome pour gouverner la province où elles étaient situées ; leurs habitants avaient en outre l'avantage de pouvoir, par plusieurs moyens, acquérir le droit complet de la bourgeoisie romaine, comme, par exemple, — en s'établissant à Rome, pourvu toutefois qu'ils ne laissassent pas de postérité dans le pays qu'ils abandonnaient ; — en poursuivant les concussionnaires et les faisant condamner ; — en exerçant dans leur ville natale une des magistratures annuelles, c'est-à-dire en ayant été Duumvirs, Ediles, Questeurs, etc.

La colonie de Nimes jouissait du droit latin ; — *Nemausenses quoque latii jus habent*, dit Strabon (Géog. lib. IV p. 187) *ità ut qui Edilitatis et Questuræ munus Nemausi adepti fuerunt cives romani hi sint.*

Le *droit italique* était plus avantageux encore que le *droit latin*.

Auguste, considérant que les revenus qu'on tirait des provinces pouvaient suffire à toutes les dépenses de l'Etat, accorda à l'Italie entière l'exemption des tributs qu'il avait imposés sur celles-ci, et qui se percevaient à la fois sûr les personnes et les propriétés. C'est cette exemption, on pourrait dire de la capitation et de la taille, jointe au droit complet de suffrage à Rome, qui constituait, à proprement parler, le *droit italique*.

Si, par les lois Juliennes, le droit latin fut pour ainsi dire l'incorporation de toute l'Italie avec Rome, celle-ci se réservait cependant certains privilèges distincts ; — quand ceux de la péninsule s'agrandirent encore, lorsque Auguste eut concédé le droit italique,

lorsque tous les habitants de l'Italie et ceux de Rome furent absolument sur le même pied, — on conçoit que les mêmes avantages ne pouvaient être accordés hors de ce pays à aucune ville dont les habitants ne fussent déjà, ou ne devinssent par le fait même citoyens romains, et, par conséquent, n'eussent le droit de suffrage dans les comices et ne fussent en état de parvenir aux emplois, aux honneurs réservés aux citoyens romains exclusivement.

Quand le droit qu'on nomma italique commença à s'établir, toute l'Italie jouissait déjà du droit de suffrage, et chaque ville était attachée, pour ainsi dire affiliée à une tribu de Rome avec laquelle ses citoyens devaient voter.

Dans toutes ces villes, les citoyens, à l'exemple de ceux de Rome, furent divisés en différents ordres ; — les moins riches, ce que l'on appelait le petit peuple, *plebs* : — ceux qui avaient cent mille sesterces, de biens et qui devenaient *Décurions* dans leur patrie ; — ceux dont le patrimoine allait jusqu'à quatre cent mille sesterces, qui pouvaient entrer dans l'ordre des *Chevaliers romains*, et devenir Questeurs, Ediles, Tribuns du peuple, Préteurs et Consuls, tout aussi bien que s'ils fussent nés à Rome. Claude accorda, le premier, aux principaux d'entre les Gaulois transalpins le droit de bourgeoisie romaine avec toutes ses prérogatives, même l'admissibilité au sénat. On sait que Claude était né à Lyon.

Il est donc évident qu'on n'a pu accorder à aucune ville le droit italique, c'est-à-dire, l'assimiler en tout

aux villes italiennes après Jules César, sans qu'on ne lui eût déja donné précédemment, ou qu'on ne lui donnât, à l'instant même, le droit des vrais citoyens romains, *jus civitatis*.

Quant aux colonies, il était d'usage, même avant le temps où toute l'Italie fut incorporée à Rome, de ne point accorder indifféremment à toutes celles qu'on établissait, le droit de cité ou de bourgeoisie, pour ne pas avilir le titre de citoyen romain.

On fut encore plus réservé à cet égard, quand on commença d'envoyer des colonies et de créer des municipes hors de l'Italie, et le grand nombre des villes des provinces auxquelles ces qualifications furent données, *n'obtinrent, comme Nimes, que le droit du pays latin* et encore ce droit n'était-il pas aussi large que celui qui exista en Italie, lorsque le Latium et la péninsule entière eurent acquis les prérogatives de citoyens romains : mais seulement tel qu'il avait été dans son origine, c'est-à-dire, bien plus restreint, et, par cette raison, il est presque toujours appelé par Pline *jus latii veteris*. Par là on distinguait ces colonies et ces municipes du reste des villes des provinces, et, sans trop multiplier le nombre des citoyens romains, on facilitait aux principaux habitants les moyens de le devenir, puisqu'il suffisait pour cela qu'ils eussent rempli les magistratures de la ville dans laquelle ils étaient nés.

Il y eut cependant des colonies et des municipes dans les provinces ayant rang de vrais citoyens romains ; mais leur nombre fut de beaucoup au-dessous

de celui des municipes et colonies appelés Latins ; et, de plus, comme les revenus de l'Etat auraient souffert une diminution trop considérable, même quand on n'aurait accordé qu'aux habitants des colonies et des municipes les plus favorisés les exemptions dont jouissait toute l'Italie, le titre de citoyens romains se bornait pour eux au droit de donner leurs suffrages dans les comices et de prétendre aux dignités de l'Etat, — mais nullement au droit d'être exemptés de tout impôt sur leurs personnes et leurs biens.

Enfin, quand on voulait gratifier de plus grands priviléges quelque colonie ou quelque municipe, on l'égalait en tout aux villes d'Italie en le faisant jouir des immunités du droit italique ; *mais cette faveur était très-rare, puisque les jurisconsultes n'ont guère connu que trente villes qui l'aient reçue.*

Dans les Gaules, Lyon et Vienne, seuls investis du droit italique, donnaient leurs suffrages avec la tribu *Voltinia*, ce qui prouve que leurs habitants étaient complètement élevés au rang de citoyens romains, et nous savons que ces deux villes avaient déjà fourni plusieurs sénateurs à Rome du temps de l'empereur Claude.

Quoique Vespasien eût accordé le *droit latin* à toute l'Espagne, cependant sous Sévère et sous Caracalla, il n'y avait encore que trois villes de l'Espagne citérieure qui jouissaient du *droit italique* : Valence, Barcelonne et *Illici*.

La différence radicale des deux natures de priviléges est ici clairement posée.

Ne résulte-t-il pas de tout ce qui précède que les Romains n'ont mis les peuples réunis ou vaincus sur le pied d'une complète égalité avec eux qu'avec les plus grandes difficultés, la plus extrême répugnance : — que l'ancien *droit latin*, — le droit *latin nouveau* plus libéral, — le *droit italique* enfin, qui fut le plus large, — n'ont été concédés, même dans la péninsule, qu'avec lenteur, par nécessité, après des guerres sanglantes, ou enfin après une grande révolution, quand la politique habile qui avait substitué l'empire à la République, voulait attacher à ses intérêts les peuples les plus voisins de la capitale, l'Italie, centre de ses forces et de son gouvernement.

La plupart des colonies n'obtinrent que le *droit latin*, même le plus restreint; *Nimes fut du nombre*; — trente villes, au plus, dans l'empire, obtinrent le *droit italique*, mais encore avec des restrictions; de sorte que leurs habitants ne furent pas dans le fait sur le même pied que les citoyens romains, bien qu'on leur en eût concédé les droits politiques; — et quant aux habitants de Nimes qui n'étaient nullement aussi favorisés, ni en fait ni en droit, qui ne pouvaient le devenir que par exception, quand ils avaient rempli les magistratures annuelles : — on voudrait que cette faible colonie, à peine établie, se posant, sous Auguste, sur le même pied que Rome, ce qu'aucune ville n'avait encore osé faire, se fût intitulée, dès son origine, *République des Nimois*; — une pareille idée ne peut soutenir l'examen.

Je devais pourtant l'étudier à fond, car Ménard la

regardait comme l'une des fortes preuves d'un système qui a régné jusqu'à notre époque sans contestation et qui s'écroule de tous côtés, à mesure qu'on lui arrache successivement tous ses appuis.

Ce ne fut que bien postérieurement à Auguste, lorsque l'empire s'affaiblissait et que, d'ailleurs, les provinces commençaient à compter avec la métropole et lui imposaient le plus souvent les maîtres que leurs légions avaient choisis ; — ce ne fut qu'alors que le mot de République, pour ainsi dire décentralisé, ayant perdu de son prestige et de son importance à tous les yeux, — quelques villes, depuis longtemps favorisées de priviléges particuliers, ayant une administration intérieure semblable à celle de Rome et souvent sous leurs ordres d'autres villes inférieures ou bourgades, — se hasardèrent à se décorer elles-mêmes du titre de *Républiques* ; — mais, nous le répétons, il fallut bien longtemps pour cela ; il fallut que la prépondérance de la ville de Rome s'affaiblît avec son esprit de domination, que les provinces comptassent d'un poids plus grand dans la balance et qu'elles eussent déjà fourni des maîtres à l'empire.

Les *Municipes* étaient des villes qui avaient obtenu par concession de la République quelques-uns des droits du citoyen romain ; leurs priviléges étaient souvent égaux, quelquefois supérieurs à ceux des colonies. Leurs droits politiques ont été très-différents suivant les temps et les lieux, mais ils rentraient en somme dans les catégories du droit latin, ou enfin dans celle du droit italique qui leur accordait le droit ab-

solu de suffrage. Cette prérogative perdant de sa valeur en proportion de l'extension donnée au nombre de ceux qui en jouissaient, *on vit des municipes, amoureux de leur liberté, aimer mieux se gouverner par leurs propres lois que par celles de Rome.* C'est alors et alors seulement que plusieurs villes de l'Italie, de l'Espagne, des Gaules et même d'autres contrées, se servirent de la qualification de *Respublica* en parlant d'elles-mêmes, alors on n'attacha certainement plus à ce mot la même idée que nous donnons aujourd'hui à celui de République.

Respublica signifia d'abord pour les Romains l'ensemble des intérêts de leur ville ; plus tard ce fut l'ensemble des intérêts et des institutions de l'Etat. Pour les peuples étrangers, la République de Rome, la République, par abréviation, c'était une puissance formidable ou oppressive : la République est pour nous une forme de gouvernement. Mais à mesure que la grande République romaine s'affaiblit et se modifia, à mesure que les colonies et les municipes de plus en plus nombreux imitèrent la constitution de Rome, le mot *Respublica*, s'amoindrissant peu à peu, finit par devenir le synonyme de *Civitas* (la commune, le municipe, la cité), et cet usage se répandit tellement qu'il y eut des bourgs et des villages même qui, ayant obtenu les droits que nous appelons *municipaux*, formaient ce qu'on nomma alors assez généralement des *Républiques.* Festus disait au quatrième siècle : — *Sed ex vicis, partim habent Rempublicam, partim non habent....* Au reste, l'idée de République ainsi

démembrée et avilie était moins dangereuse aux empereurs que lorsqu'elle était grande par son unité et concentrée entièrement à Rome.

Il en fut de même du Consulat, mais plus tard. Dans tous les municipes, les Duumvirs prirent peu à peu le titre de *Consuls* qui se propagea dans les moindres villages, et a subsisté jusqu'à ces derniers temps dans les provinces méridionales de la France.

Au reste, le titre de colonie ou celui de municipe, qu'on finit par représenter par le mot de République, étaient tour à tour préférés par les citoyens à cause de la grande diversité des conditions.

« Je m'étonne, dit l'empereur Adrien, dans son » discours au sénat sur les habitants d'Italicie sa patrie, — je m'étonne fort que mes compatriotes et » quelques anciennes villes municipales, pouvant se » gouverner par leurs lois et leurs usages primitifs, » brûlent d'acquérir le titre de colonie. Rappelez-» vous que les habitants de Preneste firent les derniers efforts, et eurent recours aux plus humbles » supplications pour obtenir de Tibère de passer de » la classe des colonies dans celle des villes munici-» pales. L'empereur ne le leur accorda que comme » une grâce spéciale, en reconnaissance de ce que » dans leurs murs il était relevé d'une maladie dan-» gereuse... ».

Nimes aura partagé l'opinion de Preneste et non celle d'Italicie. Il fut colonie sous Auguste, les médailles et les inscriptions le prouvent ; il préféra, sous Antonin, un titre qui annonçait qu'il se gouvernait

par ses coutumes propres, comme le démontre l'inscription du portique des bains.

Ce que Tibère n'accorda qu'avec tant de peine et par un motif personnel;

Ce qu'Adrien regardait comme d'un si haut prix, — Nimes ne l'obtint, sans doute, que par l'effet d'une bienveillance particulière qui doit être celle d'Antonin, ou d'Adrien après ce discours. — Nimes, en construisant un de ses monuments publics, s'empressa probablement de déférer à l'opinion de si illustres protecteurs.

Au reste, il ne paraît pas que, si à une certaine époque le mot *Respublica* était devenu synonyme de *civitas* ou de *municipium*, il le fût aussi de *colonia*. D'après les inscriptions, plusieurs villes, qui étaient à la fois l'un et l'autre, se titraient de *Respublica et Colonia*; — je n'ai jamais trouvé *Respublica et Civitas*, ou *Respublica et Municipium*, ce qui eût été une répétition de la même chose.

J'ai vainement cherché dans nos lexiques volumineux à quelle époque précise le mot *respublica* devint synonyme de *civitas*, de telle sorte que les villes jouissant de quelques franchises aimassent à se décorer du premier; on m'a conseillé de recourir aux inscriptions (1); la moisson a été abondante et favorable à mes opinions antérieures.

J'ai compilé les volumes énormes de Gruter, de

(1) M. Germer-Durand, l'un des hommes qui s'occupent avec le plus de fruit de nos antiquités locales.

Reinesius, de Muratori, de Gudius (1), et voici le résultat de mes investigations :

Dans Gruter, sur soixante-et-quatorze inscriptions, où diverses villes se qualifient de *République*, l'époque de trente-une est incertaine, attendu qu'aucun empereur n'y est désigné ; mais, cependant, le contenu des inscriptions indique une époque inférieure. *Les quarante-trois dont la date est marquée ne portent que des noms de souverains postérieurs à Nerva.* — Quant à Reinesius, sur six inscriptions, deux sont incertaines, *et quatre se rapportent aussi à des règnes venus après celui de Nerva.* — Pour ce qui est de Muratori, nous y trouvons cinquante-deux inscriptions, dont vingt-quatre incertaines, *et les vingt-huit autres de divers empereurs venus aussi après Nerva.*

Ce n'est qu'à Trajan que commence dans les trois recueils la désignation qui nous occupe ; *on n'en voit aucun indice, aucune trace, ni sous Auguste, ni sous aucun des douze empereurs qui l'ont suivi, Nerva compris.*

Enfin, pour Gudius, sur onze inscriptions, six sont de date incertaine, une vient sous Septime-Sévère ; une sous Constantin-le-Grand, et les trois autres sous des empereurs moins anciens encore.

(1). Gruter. — *Inscriptiones antiquæ totius orbis romani*, 4 vol. in-fol. Amstelodami, 1707.

Reinesius. — *Syntagma inscriptionum antiquarum à Grutero omissarum.* Lipsiæ, 1582, in-fol.

Muratori. — *Novus thesaurus veterum inscriptionum.* Mediolani, 1739, 4 vol. in-fol.

Gudii. — *Antiquæ inscriptiones.* Leovardiæ, 1731, 1 vol. in-fol.

Le tableau qui suit fera comprendre d'un seul coup-d'œil le résultat du dépouillement que nous avons fait.

Années où le règne a fini.	NOMS DES EMPEREURS.	GRUTER.	REINESIUS.	MURATORI.	GUDIUS.	TOTAUX.
117	Trajan................	4	1	3	0	8
138	Adrien................	7	0	2	0	9
161	Antonin	2	0	6	0	8
180	Marc-Aurèle............	2	0	2	0	4
193	Pertinax	7	0	1	0	8
211	Septime-Sévère.........	4	0	0	1	5
212	Géta et Marc-Aurèle-Sévère	3	0	2	0	5
235	Alexandre Sévère........	4	0	0	0	4
237	Gordien-l'Ancien	2	1	0	0	3
337	Gordien-le-Jeune........	1	0	0	0	1
249	Philippe	0	0	1	0	1
270	Claude-le-Gothique......	0	0	1	0	1
273	Domitius Aurélien	3	1	2	0	6
282	Aurélius Probus.........	0	1	1	0	2
305	Dioclétien..............	0	0	1	0	1
311	Galère et Maximin.......	1	0	1	0	2
315	Licinius Valérianus	2	0	0	0	2
337	Constantin-le-Grand	0	0	1	4	5
361	Constance..............	1	0	3	0	4
408	Arcadius et Honorius.....	0	0	1	0	1
	Totaux des Inscriptions d'époques certaines.......	43	4	28	5	80
	Inscrip. d'époques incert.	31	2	24	6	63
	Totaux généraux.......	74	6	52	11	143

En résumé, sur cent quarante-trois inscriptions connues, l'époque de soixante-trois ne peut être déterminée que par des appréciations indirectes, favorables cependant à notre opinion; *mais les quatre-vingts déterminables sont toutes, sans exception, postérieures à Nerva*; donc Ménard n'était nullement fondé à rapporter au temps d'Auguste le *Respublica Nemausesium*.

S'il pouvait exister quelques doutes dans notre esprit sur l'âge de l'inscription, ils nous viendraient de ce que l'époque d'Antonin, que nous adoptons, serait plutôt trop ancienne que trop moderne.

Le rapprochement des mots *Cœsaris* et *Augusti* dans l'inscription présente quelque chose d'étrange. Ordinairement, pour les empereurs, après la qualification de César viennent les noms et surnoms divers et titres accessoires de l'empereur désigné, et la qualification d'Auguste n'arrive qu'à la suite de tout cela.

Cependant, notre inscription ne serait pas la seule de son espèce. En voici une tirée de Muratori (p. 238, nº 5), où le seul nom d'Antonin se trouve avant la qualification d'Auguste, et son surnom de Pieux ne vient qu'après; elle est d'autant plus remarquable qu'elle émane de ses deux fils :

DIVO. ANTONINO. AVGVSTO. PIO.
ANTONINVS. AVGVSTVS. ET.
VERVS. AVGVSTVS. FILII.

En voici une autre donnée par Gruter, pag. 1029, nº 7, où les trois titres, *Empereur*, *César* et *Auguste* se suivent et précèdent les noms.

IMP. CAES. AVG.
DOMITIO AVRELIANO
PIO FEL. INVICTO AVG.
R. P. ASTIG. DEVOTA
NVMINI MAIESTATIQVE EIVS.

On voit que c'est encore une *ville République* qui fait la dédicace *Respublica astigitana,* et qu'elle intitule deux fois Domitius Aurélien *Auguste*, l'une avant, l'autre après son nom.

Dans Gruter (pag. 115, n° 2), la République de *Privernum* était à la fois municipe et colonie de Rome, ce qui, probablement, a existé pour Nimes sous Antonin.

Puisque cet article semble destiné à un examen épigraphique, nous allons le terminer par la citation de quelques inscriptions encore, qui ne sont pas sans rapport avec l'objet qui nous occupe.

Voici d'abord la République Corfinienne qui répare son aqueduc tombant de vétusté; les deux premiers mots semblent parodier la formule du *Senatus populusque romanus*, ce qui nous indique une époque bien inférieure :

RESPVBLICA
POPVLVSQVAE (*sic*) CORFINI
ENSIS. FORMAM AQVAE
DVCTVS VETVSTATE
CORRVPTAM D. D. REFECIT.

(*E. Gudio*, pag. LXXV, n° 4.)

Par un décret des Décurions, c'est le municipe qui répare l'aqueduc à ses frais.

Maintenant c'est un autre municipe qui obtient de l'empereur le droit de recueillir les biens délaissés

par un riche citoyen et qui en construit des bains et des places publiques.

DIVVS TRAIANVS
AVGVSTVS
CONCESSA TVSCILI
NOMINATI HEREDITATE
REIP. RICINENSI
BALNEVM ET PLATEAS

(*E. Reinesio*, pag. 318.)

Cette inscription commémorative a été, au plus tôt, gravée sous Adrien successeur de Trajan. Muratori en rapporte une autre sur le même objet, qui montre que, bien qu'ils payassent de leurs deniers, les municipes, transformés en Républiques, n'étaient pas tout-à-fait les maîtres de faire ou de ne pas faire.

DIVVS TRAIANVS
AVGVSTVS
BALNEVM ET PLATEAS
REIPVBLICAE RICINENSIS
REPARARI MANDAVIT.

(*Muratori*, pag. 420, n° 2.)

Etait-ce au frais du trésor impérial ? il ne le paraît pas, puisque les habitants, pour en venir à bout, sont obligés d'obtenir l'hérédité de Tuscilius.

L'inscription qui suit prouve, comme nous l'avons déjà annoncé bien des fois, que, sous les Romains, les travaux publics ne marchaient pas aussi vite qu'on se l'imagine, et que les empereurs en laissaient très-souvent d'imparfaits.

IMP. CAESAR. T. AELIVS. HADRIANVS.
ANTONINVS AVG. PIVS.
COS. III. TRIB. POT. II. P. P.
AQVAEDVCTVM. IN. NOVIS. ATHENIS.
COEPTVM. A DIVO. HADRIANO.
PATRE SVO
CONSVMAVIT. DEDICAVITQVE.

(*Muratori.*)

Un érudit qui a publié un ouvrage spécial sur les Thermes, Pascal Caryophilus, nous dit :

« Imperatores Augusti, ut populorum commoditati » ac saluti prospicerent, ad splendidas Thermas » extruendas in oppidis et civitatibus imperii animum » intenderunt. Septimius Severus Anthiochiæ extrui » curavit balneum publicum aquarum, suâ sponte ca» lidarum, ad montem quod à nomine suo Severianum » vocavit.

» Ejusdem naturæ fuisse aliud Ephesi in Asiâ ab » Antonino Pio, prius excitatum suspicamur.

» Quam liberalitatem civibus sibi subjectis largiri » non destiterunt qui, sequioribus seculis, imperatores » vixerunt : undè Constantinus magni filius :

THERMAS. FISCI. SVI. SVMTPV
A FVNDAMENTIS. CEPTAS. AC PERACTAS.
CIVITATI SVAE REMORVM. PRO SOLITA
LIBERALITATE. LARGITVS. EST.

Julius item Constantinus et Julianus Thermas spoletinas restituerunt :

THERMAS SPOLETINIS
IN PRAETERITVM IGNE CONSVMPTAS
RESTITVERVNT.

Privati enim viri, oppidis municipiisque Thermas

suis impensis ædificatas donarunt, uti Ocriculanis in oppido Umbriæ fecit L. Julianus.

IVLIAE LVCILAE
L. IVLI. IVLIANI. FIL.
PATRONI MVNICIPI
CVIVS PATER
THERMAS OCRICVLANIS
A SOLO EXSTRVCTAS
SVA PECVNIA DONAVIT
DEC. AVG. PLEPS
L. D. D. D.

In Daciâ pariter, Ælius Gemelus à solo extruxit balneum, uti Ara è veteribus Apuli ruderibus effossa ostendit :

FORTVNAE
AVG.
SACRVM
P. AELIVS GEME
LVS VIR CLARISSIMVS
PERFECTO AB SOLO BALNEO
CONSECRAVIT (1)

Suivant Baccius, qui invoque à ce sujet le témoignage de Galien, l'empereur Antonin s'occupait beaucoup du soin de sa personne. Dans les jours courts de l'année il se rendait le soir au soleil couchant à la Palestre, et, après s'être fait oindre d'huile il prenait un bain. Dès que les jours grandissaient, il se rendait au bain à trois ou quatre heures de l'après-midi.

Nous avons cité déjà l'érection de plusieurs monuments de ce genre à laquelle ce prince avait participé ;

(1) *Paschalis Caryophilus — De thermis herculaneis nuper in Daciâ detectis.*

— On a trouvé à Albe un hommage de gratitude adressé, à son occasion, aux nymphes d'une fontaine d'eau chaude découverte depuis peu et dont il avait sans doute usé avec succès.

PRO SALVTE DOMINI NOSTRI
SANCTISSIMI
ANTONINI PII
NYMPHIS NOVIS SACRVM
RVFINVS LEG. XIII. G.

On a trouvé dans la Dacie, aux Thermes dits Herculéens, une inscription ainsi conçue :

DIANAE
AVG.
PRO SALVTE IMP.
CAES.
TITI AEL. HADRIANI
ANTONINI AVG. PII
P. P.
M. STATIVS PRISCVS
LEG. AVG. PR. PR.
V. S. L. M.

Antonin avait-il pour Diane une dévotion particulière assez connue pour qu'on l'invocât de préférence pour son salut ?

Ceci nous ramène naturellement à nos Thermes de Nimes dont je regarde Antonin comme le véritable créateur ; à notre prétendu Temple-de Diane qui, évidemment fut un superbe château-d'eau ; cependant rien n'empêcherait qu'il eût été dédié à Diane aussi bien qu'aux nymphes de Nemausus ; mais aucun document authentique ne vient à l'appui de cette opinion. Je termine ici une digression beaucoup trop longue sans doute, mais qui, cependant, ne me

semble pas sans quelque utilité, et je reviens à mon sujet.

IV.

D'Auguste jusqu'à Adrien, jusqu'à Antonin peut-être, la ville de Nimes dut se contenter des eaux de sa source, c'est-à-dire de cent à cent cinquante pouces à l'étiage. Comme nous dérivons ce liquide à un point plus élevé, notre lot aujourd'hui n'est que de cinquante à cent pouces.

Les puits formaient, alors comme aujourd'hui, un complément d'approvisionnement nécessaire.

A mesure que l'aqueduc du Gard se construisait, on vit arriver successivement les eaux du parcours, puis celles de l'étang de Lognac et enfin celles des sources d'Eure et d'Airan.

Alors on eût conquis un millier de pouces d'eau, qui put être joint à ce que donnaient les puits et la *Fontaine*. Cette fourniture nouvelle arrivait dans le bassin de distribution situé au pied de la citadelle, et là, elle se divisait en deux parties :

L'une qui, fuyant par les trous horizontaux était conduite, par des tuyaux de plomb, dans les divers quartiers de la ville ;

L'autre qui, se précipitant par les trois trous inférieurs, se rendait, quand on le voulait, à la *Fontaine*.

En supposant qu'on ne dotât celle-ci que de la moitié des eaux venant d'Uzès, cinq cents pouces

devaient tomber, à l'étiage, dans le *Creux-de-Coumert* où se faisait un partage nouveau.

Une certaine masse de liquide cheminait du côté du Temple-de-Diane et servait à divers effets hydrauliques, au jeu des cascades qui s'y trouvaient. Après s'être reposée et réchauffée au soleil dans plusieurs bassins de marbre, une portion de cette eau se dirigeait derrière le *Temple-de-Diane*, pour l'usage des Thermes; tandis que l'autre, partant de la façade du Temple même, se rendait au Nymphée par le petit canal qui traverse celui des Passes au moyen d'une auge de pierre. Ce liquide, presque tiède, arrivait à une hauteur suffisante pour remplir les baignoires, les *labra* de marbre ou de bronze posés sous les trois niches occidentales du Nymphée et sous une portion des réduits du côté méridional; ce qu'il y avait de trop se confondait dans les rigoles du Nymphée avec l'eau de la source de Nemausus et marchait vers les bains du peuple (bassin romain) et les lavoirs inférieurs que nous avons déjà décrits.

Retournons au *Creux-de-Coumert*.

La portion d'eau qui n'en avait pas été distraite, après s'être réchauffée dans ce réservoir et dans celui qui était au-dessous, se rapprochait du Nymphée au moyen d'un canal qui projetait divers rameaux pour le service des baignoires orientales et une partie de celles du Midi. L'excédant de ce côté allait aussi aux bains des hommes et mitigeait de plus en plus la température trop froide de l'eau de la source.

Lorsque les bains ne réclamaient pas l'emploi du

liquide venu d'Uzès, comme pendant la nuit, à certaines heures du jour, en temps de pluie ou de fête, cet excédant, chose bien singulière, était renvoyé, comme nous l'avons déjà dit, dans la direction de Marguerittes, presque par le même chemin par lequel il était venu.

Que de choses grandes, admirables, accumulées par les Romains à la *Fontaine de Nemausus* ou dans ses environs !....... Malheureusement que la plupart sont détruites ou couvertes encore de ruines et de décombres, beaucoup même, comme nous l'avons déjà démontré pour nos autres monuments, n'ont jamais été achevées. Ce qui est resté le plus imparfait à Nimes, c'est ce qui a trait à son grand établissement hydraulique en général, et surtout à ses bains chauds.

Les monuments d'Auguste et d'Agrippa s'achevèrent : — la Tourmagne, les remparts, les portes de la cité, le temple de Jupiter, les bains froids, les lavoirs, les aqueducs intérieurs.

Les constructions des empereurs qui suivirent, jusqu'à Adrien, le capitole, le xiste, les sphéristères, le cirque, les bains chauds du faubourg St-Antoine, et divers temples à l'orient de la *Fontaine*, s'achevèrent aussi ; les habitants en jouirent.

Il est probable que Trajan construisit un théâtre.

Adrien édifia en entier le temple et la basilique de Plotine ; il éleva aussi des édicules, des statues, des temples, mentionnés par les inscriptions, mais dont il ne reste plus rien ; de son temps, l'aqueduc d'Uzès

et l'amphithéâtre firent certainement de très-rapides progrès.

Antonin s'efforça sans doute d'y mettre la dernière main : ses goûts hydrauliques nous sont connus. Il fit distribuer dans toute la ville les eaux de l'aqueduc, et travailla avec ardeur pour en diriger une portion dans la naumachie de l'amphithéâtre et une autre dans le superbe nymphée et le château d'eau, qu'il ajouta aux bains modestes d'Auguste et d'Agrippa sur les bords de la *Fontaine* ; il s'appliqua de plus à la construction de Thermes magnifiques placés au voisinage même et au couchant des bains froids et du Nymphée, derrière le château d'eau (Temple-de-Diane). Mais, malheureusement que Nimes ne put voir achever aucune des merveilles que cet empereur avait commencées ; et nul n'entreprit de les terminer après lui.

Le sédiment épais qui encroûte l'antique aqueduc depuis Uzès, jusqu'au bassin de distribution placé sous la citadelle, est un irréfragable témoin de ses longs services ;

Mais, pour ce qui concerne la naumachie des Arènes, — quant à l'aqueduc rétrograde qui va vers Marguerittes, — quant à ceux qui entourent le Temple-de-Diane, qui devaient subvenir aux plus beaux effets hydrauliques, et approvisionner le Nymphée et les bains d'eau moins froide que celle de la Fontaine, — *non-seulement le dépôt des eaux y manque* ; — *mais la couleur intérieure*, *mais le ciment qu'on observe dans tous les aqueducs romains* : — de sorte qu'on est malheureusement certain que tous ces aqueducs

n'ont jamais été achevés ; — qu'ils n'ont jamais servi et particulièrement ceux qui entourent le Temple-de-Diane, car le radier de béton y manque entièrement, et le sol même n'a jamais été uni et débarrassé des aspérités de rocher qui se trouvaient sur l'emplacement : *de sorte que les eaux venues d'Uzès ne sont jamais arrivées à la Fontaine ; elles n'ont pas dépassé la rue des Bénédictins, des Fours-à-Chaux ; il est douteux même qu'elles aient parcouru toute la longueur de celle qui sépare le Dividiculum de la maison actuelle des Repenties.*

Le Nymphée paraît avoir été achevé, mais on ne s'y est baigné qu'avec les eaux froides de notre source ; — le Temple-de-Diane fut achevé peut-être, mais il ne reçut probablement jamais les eaux d'Uzès ; — et quant aux Thermes magnifiques qu'Antonin faisait construire sur le derrière, loin d'avoir jamais été terminés, ils étaient bien moins avancés que tout le reste.

Quand Nimes eut perdu son puissant protecteur, quand l'Empire s'affaiblit, les choses restèrent en l'état ; on profita de ce qui était fait sans y rien ajouter. Jusqu'à l'arrivée des Barbares, Nimes se trouva heureusement pourvu d'eaux abondantes, de superbes bains froids, de temples, de basiliques, d'un vaste amphithéâtre, de statues, de portiques, de théâtres, d'un cirque, de promenades, de palestres, de jeux de paume, de ballon, et de tous les établissements qui avoisinaient, en général, les Thermes ; mais, quant aux Thermes proprement dits, com-

mencés sous Antonin autour du Temple-de-Diane ; ils ne purent être achevés. La République nimoise, ayant sans doute épuisé toutes ses ressources sur leurs abords, nul ne se présenta pour l'aider, — et jusqu'ici, au couchant du Temple-de-Diane, des substructions informes étaient restées une énigme indéchiffrable.

Voici, du reste, ce que dit de notre système hydraulique, sous les Romains, l'historien local, Deyron, qui l'a le mieux connu et qui n'a commis d'autres fautes que de ne pas distinguer les portions qui n'avaient jamais été achevées, et d'avoir fait de l'*aqueduc rétrograde* plusieurs petits aqueducs, qu'il suppose, à tort, dérivés directement du grand sur plusieurs points, tandis que celui-ci ne fournissait aucun rameau d'Uzès à Nimes :

« Le grand aqueduc du Pont-du-Gard, dont les » célèbres restes se voient encore jusque dans notre » ville de Nimes, bien qu'il ait donné un beau sujet » de parler de lui à tous nos anticaires ; si est-ce » que tous s'en sont abstenus. . .

» Il commence de prendre dans leur source les eaux » de la fontaine d'A-vre au-delà de la ville d'Uzès ; » et avec son juste niveau, qu'il conserve dans les pe- » tites montagnes de son voisinage, traverse la rivière » du Gardon à l'endroit de deux montagnes qui la ser- » rent ; et porté de l'une à l'autre cime par le cé- » lèbre Pont-du-Gard, et conduit par nos montagnes, » enfin se rend dans notre ville. Si son cours était » direct, il n'aurait que trois lieues de long ; mais, » pour chercher sa pente raisonnable, il en fait trois

» fois autant. Il est de quatre pans de largeur interne, » contenu par deux murailles aux flancs, voûté et » pavé de très-bonne maçonnerie, porté dans les » lieux bas par des arcades, comme à Vers ; le rocher » coupé aux lieux hauts, comme à Uzès et à notre de- » voix de St.-Baudile. Les eaux conduites par cet » aqueduc avaient trois usages principaux : — l'un » qu'elles servaient à la religion de nos ancêtres Ne- » mausiens ; — le deuxième à leur divertissement ;— » et le troisième à leur utilité......

» Après que notre insigne aqueduc s'est rendu sur » le coupeau d'un petit tertre, dans notre vieille » ceinture de Nimes, qui joint maintenant le jardin » de M. d'Albenas-Viguier, où nous le voyons encore, » il se divise en deux, l'un pour porter ses eaux dans » notre Amphithéâtre, et l'autre continue sa voiture » dans notre Fontaine. Et pour ce que le lieu d'entre- » deux était un peu bas : l'aqueduc de la Fontaine » était soutenu par des arcades qui sont encore appa- » rentes contre la muraille du verger de M. de Vestric- » Baudan, qui entretient justement le niveau pour » être versées dans son bassin. Ces arcades sont de » mêmes matériaux et ordre d'architecture que celles » qui portent encore le même aqueduc à Vers, et nous » donnent une preuve certaine et démonstrative que » ces eaux de la fontaine d'A-vre étaient portées dans » notre Fontaine de Nimes. Elles y étaient aussi fort » nécessaires pour ce que notre Fontaine est un tor- » rent qui dure fort peu de jours après une grosse » pluie, et nos pères avaient besoin d'une grande

» abondance d'eaux pour les sacrifices et autres mys- » tères de leur religion, qu'ils exerçaient fort solem- » nellement dans leur temple d'Osiris et d'Isis, au- » jourd'hui appelé de Diane, qui est bâti tout joignant » notre Fontaine.....

» L'agréable usage que nos anciens habitants de » Nimes prenaient des eaux de leur grand aque- » duc, consistait aux spectacles hydrauliques qu'ils » avaient dans notre Amphithéâtre. La quantité d'eaux » nécessaires en iceux pour les pêches, naulages et » combats navaux, était plus grande que celle dont » notre Fontaine les pouvait fournir au temps de sa » bassesse ; voilà pourquoi ils avaient besoin des eaux » perpétuelles et abondantes de la fontaine d'Aüre, » qui leur était la plus prochaine et la plusabondante.

» A cet effet, l'aqueduc du Pont-du-Gard fournis- » sait les eaux nécessaires à notre Amphithéâtre. » Il se divise dans le jardin de M. d'Albenas, viguier, » d'où une partie passe au verger du sieur Icard, » advocat, et verse dans un réceptacle d'eaux, main- » tenant comblé, entre le deuxième et troisième mo- » lin de notre fontaine, et l'autre partie passe dans » un moindre aqueduc sous le grand cloître des da- » mes religieuses de Sainte-Ursule, sous la place de- » vant le temple, et, de là, les eaux vont entrer dans » l'amphithéâtre, sous la porte principale qui regarde » le Nord ; et en sortant sous la porte *libitinence* au » Midi, qui est celle par où l'on sortait les cadavres » de l'amphithéâtre.

» Le profit de l'aqueduc d'Uzès était grand : car,

sins et quelques aqueducs de distribution pour la ville. Mais on ne saurait croire que toutes les magnifiques constructions des bains et de leurs dépendances, si nombreuses et si étendues, aient pu être faites à la fois sous le même empereur en quelques années : — c'est complètement impossible, au point de vue de l'art, au point de vue de la dépense, de la marche naturelle des choses ; et ce n'est pas trop que d'accorder, pour la construction des monuments antiques de Nimes, tout l'espace qui s'est écoulé entre l'avénement d'Auguste et la mort d'Antonin (1) après laquelle la ville de Nimes ne tarda pas à perdre de son importance accidentelle, et la plupart de ses monuments restèrent inachevés.

Si la Tourmagne, les remparts, les portes, le temple de Jupiter, la Maison-Carrée, la basilique de Plotine, l'aqueduc d'Uzès jusqu'au réservoir de distribution, furent des monuments accomplis et qui ont fonctionné, ainsi que les canaux qui circulaient dans la ville et les cloaques qui l'assainissaient, — il est bien constant pour moi, d'autre part, — que la naumachie des Arènes, l'aqueduc rétrograde et les constructions qui devaient recevoir l'eau de l'aqueduc d'Uzès, et la conduire dans les magnifiques bains et Thermes qu'Antonin voulait joindre aux constructions bien moins fastueuses d'Auguste, — n'ont jamais éte achevés, non plus que ces bains et Thermes eux-mêmes.

(1) Moins de deux siècles.

Cette circonstance, jusqu'ici méconnue, rend les débris de ces monuments bien plus difficiles à comprendre et à interpréter ; — car, malgré les ravages du temps et les dégradations les plus considérables, il est bien moins chanceux de restaurer en idée ce qui a été réellement fait, — que d'interpréter ce qu'on n'avait pu terminer encore : on risque beaucoup plus de s'égarer ici dans la double obscurité de l'imperfection et des ruines.

C'est là ce que nous éprouvons en face des constructions singulières qui entourent le prétendu Temple-de-Diane, et qui ne furent jamais achevées, non plus que le Temple lui-même, comme nous allons le prouver.

V.

Les sentiments ont été très-divers sur la destination de cet édifice.

Suivant Poldo-d'Albenas, une opinion déjà accréditée vers le milieu du seizième siècle, le consacrait à la déesse Vesta.

On crut plus tard qu'il l'avait été à Diane, et Deyron est de cette opinion, en ajoutant à cette divinité Isis et Osiris.

L'ingénieur Gautier rappelle ces avis divers sans se prononcer lui-même ;

Palladio estime qu'il fut dédié à quelqu'un des dieux infernaux ;

Anne Rullmann, que c'était là le célèbre temple de Plotine bâti par Adrien ;

Ménard y voit un Panthéon, dont le dieu Nemausus fut la diviuité principale ;

Cette idée de Panthéon fut adoptée plus tard par MM. Durant et Grangent ;

M. Pelet se rapprochant beaucoup plus de la vérité, crut y trouver un *Nymphée* dans le sens de Philandre, commentateur de Vitruve, et de Saumaise, commentateur de Capitolin, dont l'un dit : que c'était des édifices où l'on faisait passer les eaux pour le seul plaisir et l'agrément : *gratiœ et voluptatis causâ aqua deducebatur* ;

Et l'autre que c'était des fontaines et des jets d'eau : *sunt salientes vel manu structi fontes, aquam in publico ejaculantes ; distincti à lacubus, quibus aqua accipitur, non salit.*

Dans mes *Confidences du dieu Nemausus*, je l'ai considéré comme un temple dédié à Diane, suivant la tradition que je respecte tant que je n'ai pas de bonnes preuves contraires. L'opinion pouvait assurément flotter entre cette déesse et la nymphe de la *Fontaine* elle-même ; car on sait que Diane affectionnait d'une façon toute particulière les forêts et les eaux. Or, certainement à l'époque romaine, la colline, autour du Temple et jusqu'à son sommet où se trouvait le tombeau de Nemausus, était couverte de bois touffus, aux pieds desquels naissait la source vénérée.

Ce Temple-de-Diane, comme on l'appelle vulgairement, présente certaines parties qui ont toujours paru singulières, qui ont donné naissance aux opi-

nions les plus bizarres, qui méritent d'être étudiées avec soin, et qui m'ont enfin donné la clef de l'histoire et de la destination du monument.

« Au fond du Temple, dans la partie la plus noble, » dit Ménard, il y a trois espèces de réduits ou d'en» foncements. Dans celui du milieu se plaçait la statue » de la divinité principale ; dans chacun des réduits » latéraux, il y avait un foyer avec un soupirail en » demi-cercle bâti dans l'épaisseur du mur, ayant » son ouverture par le haut. *Il paraît que ces foyers » devaient servir à brûler les victimes, et les soupi» raux à faire sortir la fumée au-dehors. Peut-être » aussi les prêtres venaient-ils à la bouche du soupi» rail pour y rendre des oracles.* »

Ménard dit encore :

« *La couverture du Temple formait un dos-d'âne, » dont une partie inclinait et jetait les eaux pluviales » sur le devant du bâtiment, et l'autre derrière.* Les » eaux du frontispice avaient leur chute par deux ou» vertures carrées en forme de chéneaux ou de chante» pleures pratiquées dans l'épaisseur du mur à cha» que côté de la porte d'entrée, avec un chéneau au » bas pour pousser loin et en dehors l'eau qui en ve» nait. Ces ouvertures sont si grandes qu'un homme » peut s'y introduire sans peine. Elles ont au-dessus, » dans l'endroit de la chute, un pied huit pouces, » sur un pied trois pouces de large ; au-dehors et à » la sortie des eaux, elles n'ont pas plus d'un pied de » largeur.

» De là, les eaux qui tombaient de cette partie

» étaient reçues dans un bassin d'environ trois toises
» en carré, qui se trouvait au pied de la façade, d'où
» elles étaient renvoyées dans la *Fontaine* par un
» aquéduc particulier. Le fond de ce bassin était bâti
» de pierres de taille et les murs latéraux de moëllons.

» Les eaux pluviales qui tombaient sur le derrière
» du bâtiment passaient dans deux espèces d'auges ou
» canaux ouverts en gondoles, encoignés sur le dos
» de la voûte de la galerie septentrionale, tels qu'on
» les y voit encore. Ces canaux servaient à les porter
» dans la gorge d'un aquéduc placé au fond de la
» cour qui joint cette galerie, d'où elles allaient se
» dégorger dans la Fontaine. . . .

» *Au surplus, il ne faut pas croire, comme quel-*
» *ques-uns se le sont imaginé, qu'aucune branche des*
» *eaux du Pont-du-Gard soit jamais venue aboutir ou*
» *passer sur le couvert du Temple ; cette idée n'est*
» *pas soutenable.* »

Ce qui me paraît insoutenable à moi, c'est que, pour les eaux que la pluie versait sur le temple, on ait construit des auges aussi considérables versant l'une dans l'autre, marchant du devant au derrière du temple, c'est-à-dire, du levant au couchant, placées de chaque côté de la voûte de la nef principale entre cette nef et les galeries latérales, sur le mur de refend ; c'est qu'avant d'arriver au fond du temple, ces auges se retournent brusquement à angle droit, l'une vers le Nord, l'autre vers le Midi, et aillent aboutir *dans la gorge d'un aqueduc placé en dehors et de chaque côté du temple, qui se déchargeait, dit-on, dans*

la Fontaine ; et tout cela pour les eaux pluviales !... ce seraient de grands travaux, de grandes singularités, de grandes complications, pour une chose de bien peu d'importance à laquelle les moindres tuyaux suffisaient.

Mais voici ce qui serait plus ridicule encore. Les barbacanes qui existent aux deux côtés de la porte d'entrée, montent jusqu'au sommet de l'édifice par un conduit caché dans l'épaisseur du mur ; elles aboutissent à côté de l'origine des auges, mais comme leurs pentes sont en sens inverse, il en résulte que ces barbacanes n'auraient reçu tout au plus que l'eau pluviale tombant sur l'épaisseur du mur de façade. Etait-il besoin pour cela de conduits et d'ouvertures par lesquels un homme peut librement passer ? *Cette opinion me paraît plus étrange encore que celle d'une branche des eaux du Pont-du-Gard aboutissant sur le couvert du temple....*

Il existe un petit livre sur l'*Histoire de Nimes et de ses antiquités*, écrit en 1724, par M. Gautier, que Louis XIV avait chargé de la construction de notre citadelle ; comme historien, cet auteur ne mérite aucune confiance ; mais, il était architecte, ingénieur et inspecteur des routes, ponts-et-chaussées du royaume; il avait donc des connaissances spéciales qui garantissent l'exactitude de ses descriptions et donnent une juste autorité à ses opinions dans les considérations techniques.

Voici ce que je trouve à la page trente-neuvième de sa publication :

« Il y a une grande ouverture, en forme de ché-
» neau ou de chantepleure, à chaque côté de la porte
» du temple, avec un chéneau au bas, pour porter
» loin l'eau qui vient sortir d'un aqueduc qui arrive
» d'en haut. »

» L'ouverture carrée de cet aqueduc, au-dessus,
» pratiquée dans l'épaisseur du mur de la façade du
» Temple, a un pied huit pouces sur un pied trois
» pouces de large dans l'endroit de sa chute, où une
» personne peut descendre.

» On trouve encore des chéneaux de pierre sur les
» murs du côté du Temple, qui portaient aussi les
» eaux de cet édifice en dehors par diverses chutes.
» *Il n'y a pas de doute que ces derniers chéneaux ne*
» *fussent des canaux de diversion qui servaient à faire*
» *couler les eaux du Temple ailleurs, peut-être dans*
» *la Fontaine voisine, lorsqu'il fallait les détourner*
» *pour des raisons que nous ne savons pas; soit parce*
» *qu'il était nécessaire d'en nettoyer les aqueducs, soit*
» *parcequ'il n'y avait peut-être que certains jours et cer-*
» *taines heures où l'on faisait couler ces eaux à chaque*
» *côté de la porte du Temple, pour servir à la purifi-*
» *cation des Gentils, avant que d'aller faire leurs*
» *adorations ou être présents aux sacrifices.*

» Je me souviens d'avoir vu au devant de ce Tem-
» ple et à côté un assez grand bassin plein d'eau, il
» y a environ cinquante ans, lorsque j'étais fort
» jeune, qui, apparemment, servait de lavoir, et
» à recevoir les eaux qui sortaient de chaque côté de
» la porte du Temple. On voit une espèce d'enfon-

» ment dans l'endroit où était ce réservoir qu'on a
» comblé de terre. »

Il résulte, évidemment, de ce passage, qu'aux yeux de Gautier, comme aux nôtres, ces auges supérieures, ces conduits évidés dans le mur, ces barbacanes saillantes et les bassins qui se trouvaient au-dessous n'étaient pas uniquement construits pour recueillir les eaux pluviales ; cependant, comme ils avaient sans doute une destination en rapport avec leur forme, leur dimension et leur emplacement, il est important de chercher à la découvrir ; car elle ne pourrait que jeter une vive lumière sur l'histoire et le but de ce monument bien peu connu jusqu'à ce jour.

Mon ancien maître et ami, M. Liotard père, s'occupe dans ce moment, avec M. Bousquet, son élève, du nivellement exact des divers quartiers de la ville ; je les ai priés de vouloir bien procéder à celui des environs du Temple-de-Diane, et de le rattacher à l'antique bassin de distribution des eaux où venait déboucher l'aqueduc du Pont-du-Gard, au couchant de la citadelle; cette opération a été faite en présence de M. Auguste Pelet et de moi. Il en est résulté qu'en prenant pour zéro le dessus du pavé qui sépare les deux hémicycles de la Fontaine :

Le pourtour du *Castellum divisorium* ou réservoir de distribution dans lequel les eaux arrivaient à Nimes est à............................ + 9 m 013
que le fond de ce réservoir n'est qu'à + 7 578
et que le bas de l'ouverture des barba-

canes situées à droite et à gauche de la porte d'entrée du Temple-de-Diane est à.............................. + 7 687

Cela montre évidemment que l'eau venant par l'aqueduc d'Uzès ne pouvait pas couler par là, lorsqu'il n'y avait qu'une très-faible lame d'eau dans le *Castellum*; mais que, quand il était plein, elle pouvait arriver avec 1 m. 326 de charge, *ce qui était plus que suffisant; et, dès lors, j'ai trouvé un emploi raisonnable, soit à ces gorges versantes, soit aux bassins inférieurs destinés à en recevoir le produit.*

Quant aux deux enfoncements demi-cylindriques du sanctuaire, dont les uns veulent faire des cheminées, d'autres des porte-voix pour des oracles : l'aspect du monument annonce que ces enfoncements, à droite et à gauche d'une statue, posée sans doute dans le compartiment du milieu, étaient l'emplacement de deux cascades.

J'ai encore appelé le nivellement à mon secours, et il en est résulté :

Que le pavé des hémicycles étant toujours notre zéro........................... 0 m.000

Le fond de ces deux demi-tours creuses, bâti sur le rocher, était à...... + 3 026

Le pailler sur lequel l'eau de la cascade serait tombée, à droite et à gauche de la statue centrale, à .... + 5 496

Et le linteau supérieur, au-dessus duquel la cascade n'eût pas été visible, mais à partir duquel elle jaillissait os-

sensiblement dans le Temple, à ...... + 7 796

L'eau, dans le *Castellum divisorium* plein, étant à .... + 9 013

Elle aurait donc encore pu jaillir ici, en cascade, avec une charge de...... + 1 217

C'était surabondant et me semble bien mieux acceptable que les oracles et la fumée des victimes.

Deux moyens se présentent pour que l'eau de l'aqueduc du Gard ait pu arriver à ces cascades et aux barbacanes : — l'un simple, l'autre plus compliqué.

Le moyen simple, c'est la conduite de niveau; celui qui l'est moins, c'est la conduite en syphon. Eh bien! ce qu'on observe sur place paraît indiquer plutôt le compliqué que le simple, le syphon et non la conduite directe : expliquons-nous.

Partant du *Castellum divisorium* supposé plein, l'eau se rendait dans le réservoir du *Creux-de-Coument*. Là elle se divisait, nous l'avons déjà dit, et une portion, par un aqueduc spécial, venait à côté du Temple-de-Diane, où elle chutait rapidement le long du mur septentrional de l'édifice et sortait sur le devant.

Mais avant que l'aqueduc prît cette pente rapide, au dernier point où il était encore au-dessus des barbacanes et des cascades intérieures du Temple, rien n'était si facile que d'embrancher des tuyaux de plomb destinés à les alimenter.

A la vérité, on n'en voit aucune trace, ni dans l'aqueduc, ni le long du Temple, ni à l'intérieur des barbacanes et des demi-tours du fond, à l'endroit où

ces tuyaux auraient dû déboucher, c'est-à-dire au niveau supérieur de l'aqueduc. Au contraire, les demi-tours et les barbacanes s'élèvent, sans qu'on y voie aucune ouverture latérale, jusque vers le sommet de l'édifice, et si elles sont ouvertes par le haut, *c'est à un niveau de beaucoup supérieur à celui de l'aqueduc.*

Pour prétendre donc que l'eau de celui-ci pouvait y arriver directement, il faut supposer que l'on n'avait pas encore disposé la place et le point de dégorgement des tuyaux addacteurs, ce qui, du reste, aurait été très-facile à exécuter plus tard, car :

Pour chacune des tours demi-cylindriques, il n'y aurait qu'une seule pierre à enlever pour faire une ouverture à la hauteur convenable ;

Et quant aux barbacanes, le tuyau de plomb pouvait très-bien suivre le côté du Temple sous le perron de la porte supérieure et latérale qui s'ouvrait au nord vers la colline ; il pouvait passer de là sur la galerie du péristyle, entrer dans la barbacane dans l'épaisseur de cette galerie, et donner des eaux jaillissantes au-dessous.

Toutes ces suppositions sont d'autant plus permises que, le Temple et toutes les constructions qui l'entourent n'ayant jamais été achevés, il était naturel qu'on n'eût pas encore taillé la place de ces tuyaux qui ne devaient prendre leur place que tout-à-fait au dernier moment.

Mais, ici, se présente d'elle-même une question que nous ne chercherons nullement à éviter.

Pourquoi les barbacanes se continuaient-elles dans l'épaisseur du mur de façade du Temple beaucoup plus haut que le niveau de l'aqueduc adducteur? — Pourquoi en était-il de même des tours demi-cylindriques ?

Pour rendre raison de conditions pareilles, et pour trouver un emploi aux deux canaux des grandes auges qui allaient, en descendant, depuis le faîte antérieur du Temple jusque vers le derrière où ils tournaient brusquement de chaque côté; — pour utiliser, dis-je, tout cet appareil hydraulique que sa solidité et ses dimensions font considérer comme important, il faut, —*ou le subordonner, comme on l'a fait, à la conduite des eaux pluviales, ce qui nous paraît absurde ; — ou supposer des eaux supérieures, qui n'ont jamais existé ; — ou, enfin, admettre que l'eau pouvait monter sur le Temple à l'aide de certains appareils, dont le plus simple est le syphon.*

Dans cette hypothèse, l'eau de l'aqueduc romain, arrivant à côté du Temple-de-Diane à la hauteur d'environ neuf mètres au-dessus des hémicycles, aurait été prise par plusieurs faisceaux de petits syphons, dont la courbure s'élevant de huit mètres *au maximum*, aurait rendu les eaux à l'ouverture des barbacanes et des cascades intérieures, à moins de huit mètres au-dessus des mêmes hémicycles, c'est-à-dire avec plus d'un mètre de différence de hauteur dans les orifices pour favoriser le jeu des appareils.

Il ne se présente ici aucune espèce d'impossibilité physique, et l'action des syphons, pris dans leur en-

semble, aurait été d'autant plus assurée, que rien n'empêchait de donner aux tubes un très petit diamètre en multipliant leur nombre, ce qui d'ailleurs aurait favorisé le but réel de leur établissement, que nous indiquerons tout-à-l'heure.

Le syphon était parfaitement connu des Romains à l'époque où l'on s'occupait des grands embellissements de la *Fontaine*; il l'était bien antérieurement des Grecs, et, cent vingt ans avant notre ère, Héron proposait, au moyen d'un syphon, de transporter les eaux d'une vallée dans une autre *en traversant les montagnes*; connaissait-il bien clairement la limite d'action de l'appareil dont il voulait faire usage?

« Du temps d'Auguste, dit Strabon, l'eau était si abondante à Rome que presque toutes les maisons en étaient alimentées par des conduits souterrains, des tuyaux *et des syphons.* »

Aux Thermes de Dioclétien, Baccius avait remarqué, comme nous au Temple-de-Diane, l'emplacement d'eaux très-élevées, qui avaient coulé au sommet des édifices, comme l'attestaient les conduits et les barbacanes existants. Il est étonné, il hésite en présence de ce qu'il observe; — il ne sait trop comment expliquer tout ce qui l'entoure. Voici le passage le plus confus de son livre; mais il faut avouer que le sujet était ardu et aussi obscur aux Thermes de Rome qu'aux nôtres.

« Emissarii influentis supernè aquæ obscura adhuc
» ratio in thermis est. Nam videmus quidem ad ipsas
» propria aquarum castella destinata : quale extant in

» Diocletianis post Palestras in orientali parte, et in
» Antonianis à tergo theatridii ad meridiem. Horum
» tamen altitudo nullibi excedit planitiem balnearum
» nec ullus est modus, neque artificii ullius vesti-
» gium in summis thermarum testudinibus apparet,
» *undè tam altè deduci potuissent aquæ.* Imò fon-
» tium structurà, qui variâ speciè ac modulo fluen-
» tes statim ab emissario refunderent aquas in am-
» plissimam natationem, quæ nunc claustro est
» occupata, à summo usque fastigio salientes videntur
» habuisse fistulas. Nisi fortasse dicamus contractos
» fuisse à proximis illis castellis infra pavimenta to-
» tius molis, canales occultos, quorum aliquæ visæ
» sunt reliquiæ in eruendis ad novam ecclesiam ma-
» ceriis : atque ex hinc aquas deduci solitas in nata-
» tiones, in fontes, ac alias piscinas. Hinc tanquam
» à communi fonte, per rotas ac tympana, ac id ge-
» nus alias machinas aquæ haustorias, quas describit
» Vitruvius (*lib.* 10) à ministris balneariis, vel etiam
» jumento alligato, sublevatæ aquæ in supernam
» ipsi hypocausto piscinam infundebantur, quæ
» sponte posteà in subjectum frigidarium caderent et
» ex frigidario rursus in tepidarium, consequenter in
» caldarium, veluti diximus... » (*pag.* 144.)

Il s'agit ici, à ce qu'il paraît, d'une eau qui remontait bien au-dessus de son point de départ, et Baccius est obligé de supposer l'existence de machines élévatoires, dont on a fait probablement usage aussi pour les Thermes de Nimes, comme nous le verrons tout-à-l'heure ; mais, pour ce qui nous occupe en ce

moment, pour les cascades du devant et du fond du Temple-de-Diane, si on n'avait pas eu le projet d'employer des tuyaux directs, de simples syphons auraient suffi.

Pourquoi, dira t-on, employer ce moyen moins naturel, quand le premier pouvait remplir le but? — A mon avis, c'était pour obtenir de l'eau à une température plus élevée.

Voici ce que dit M. Mongez à ce sujet: «M. Baccius » a pensé que l'eau pouvait venir des réservoirs qui » étaient au dehors des Thermes, et il a cru qu'on » *était obligé de se servir de machines pour l'élever* » *à la hauteur à laquelle il a remarqué qu'elle devait* » *monter en examinant les ruines des Thermes de Dio-* » *clétien*. Par le nombre des tuyaux qu'il a vus et qui » étaient tirés de dessous le sol d'un lieu où il n'y avait » jamais eu de bâtiments, et qui étaient tous entourés » d'autres tuyaux qui venaient de l'hypocauste, il a » cru que l'eau était échauffée au-dehors des Thermes.

» L'inspection des Thermes de Caracalla tend à ré- » soudre cette difficulté :

» L'aqueduc Antonin fournissait au Château-d'Eau » le fluide qui lui était nécessaire et qui tombait d'a- » bord dans une grande citerne, d'où il se rendait » dans les chambres qui étaient au-dessous.

» *Il y avait un grand réservoir pavé en mosaïques* » *où l'eau était exposée aux rayons du soleil.* Une ou- » verture la conduisait dans les chambres les plus » basses qui étaient placées immédiatement au-dessus » de l'hypocauste.

» Au-dessus de celui-ci, il y avait un bâtiment à » deux étages occupé par vingt-huit chambres à cha- » que étage, et au-dessus de l'étage supérieur un ré- » servoir spacieux, qui n'était pas bien profond, mais » qui occupait toute la longueur du Château-d'Eau, » *et dans lequel l'eau était considérablement échauffée* » *par l'ardeur du soleil avant de passer dans les* » *chambres.*

» Ce réservoir ne recevait pas immédiatement son » eau de l'aqueduc, mais de la citerne intermédiaire » qui semblait destinée à la faire couler avec plus de » lenteur dans le réservoir, afin que sa surface ne » souffrît pas la moindre agitation. *Une eau tranquille* » *est bien plus promptement échauffée par le soleil.*

» Les chambres de l'étage inférieur étaient chauf- » fées par l'hypocauste ; *mais elles recevaient aussi de* » *l'eau réchauffée par les rayons du soleil.*

» Les chambres hautes et basses s'échauffaient par » l'action de l'hypocauste au moyen des tuyaux de » chaleur; après avoir été préalablement remplies » avec l'eau du réservoir supérieur. »

Ce passage me semble singulièrement propre à diminuer l'obscurité qui, jusqu'ici, a caché la destination des diverses parties de nos bains antiques.

L'eau de la source de Nemausus était trop froide même en été pour les bains, surtout pour les femmes, les enfants et les personnes délicates. L'eau de l'aqueduc d'Uzès était à une bien meilleure température. En débouchant à la *Fontaine*, elle devait se réchauffer beaucoup dans le bassin du *Creux-de-Cou-*

mert et dans celui qui était au-dessous, construits l'un et l'autre dans l'endroit le plus abrité de la promenade, couverts du nord et recevant en plein le soleil du midi et du couchant. Cette eau, presque tiède aux heures auxquelles les bains étaient ouverts, de deux à six après midi, alimentait toutes les baignoires du levant et du sud du Nymphée.

Celle qui arrivait au Temple-de-Diane s'était aussi réchauffée au *Creux-de-Coumert* ; mais, comme elle suivait après un assez long trajet souterrain, pour qu'elle reprît le calorique qu'elle avait perdu on la faisait encore verser de l'aqueduc dans des bassins exposés au soleil, à l'aspect du midi, sur le penchant du côteau, derrière le Temple-de-Diane, et là, puisée à sa couche supérieure par de nombreux syphons, elle allait couler tiède, à son tour, dans l'intérieur et sur le devant du Temple, par les deux demi-cylindres et les barbacanes.

On conçoit combien cette eau devait promptement se réchauffer dans de nombreux tuyaux de plomb ou de cuivre, courant sur la voûte du Temple le long des auges de pierre qu'on y observe encore, et allant aboutir à l'ouverture des cascades que nous venons de mentionner. Le faîte d'un grand édifice est brûlant en été, et l'eau peut y prendre plus de quarante degrés de température. De plus, tous ceux qui se sont baignés au bas d'une chute d'eau savent qu'elle y est bien plus chaude qu'en amont, le choc du liquide contre le sol ou contre lui-même faisant passer beaucoup de calorique de l'état latent à l'état libre.

Au pied des cascades, l'eau se réchauffait encore dans les trois bassins du devant du Temple-de-Diane, qui n'étaient eux-mêmes peut-être que des bains privilégiés, puis elle arrivait aux baignoires occidentales du Nymphée dans des conditions de température au moins aussi favorables que celles qui affluaient directement du Creux-de-Coumert du côté de l'Orient.

Tel est, à mon avis, ce qu'on peut conjecturer de plus plausible pour le Temple-de-Diane et ses usages hydrauliques; mais je croirais volontiers qu'en dehors des saisons et des heures des bains, les eaux affluaient directement de l'aqueduc à ses quatre cascades, par des tuyaux larges et horizontaux; alors on obtenait un effet plus simple et plus grandiose.

Si l'édifice terminé avait jamais fonctionné régulièrement, au moment des bains, les communications directes avec l'aqueduc auraient été fermées, et pendant les heures les plus chaudes du jour, au moyen des syphons, on aurait fait arriver dans les baignoires l'eau réchauffée au soleil soit aux bassins de la colline, soit sur les toits brûlants du Temple.

Il est probable qu'on aurait joint aussi à ce liquide de l'eau chauffée à l'aide du combustible, et c'est ce que nous examinerons tout-à-l'heure en parlant des Thermes proprement dits.

« Le grand bassin de natation des Thermes de » Dioclétien, dit Baccius, recevait les eaux, par des » tubes cachés, du Château-d'Eau le plus voisin de » l'*eau Martia*; *entre deux*, *et au-dessus du premier*, » on voyait des fontaines d'espèces différentes et des

» *Musées* bâtis, d'après Pline, avec des pierres pon-
» ces et des pierres corrodées simulant des grottes,
» avec des tuyaux qui, tantôt ouverts tantôt fermés,
» projetaient dans le bassin de natation des eaux tou-
» jours nouvelles avec les effets les plus variés et les
» plus remarquables. »

Notre Temple-de-Diane remplissait, en résultat, le même effet que les *Musées* de Pline; c'était un intermédiaire à grands effets hydrauliques, entre l'aqueduc d'Uzès qui amenait les eaux et les piscines diverses où le public en faisait usage.

VI.

Il y avait certainement à Nimes d'autres Thermes que ceux du quartier Saint-Antoine, dont Ménard avait connu diverses mosaïques et débris de fourneaux, du côté de l'Hospice actuel, et qui n'étaient autres que *ces vieilles Etuves dont Deyron avait reconnu quelqu'autre partie au verger de M. Fournier, bourgeois*, quartier où la maison de cette famille se trouve encore. Il y avait d'autres Thermes, au moins en construction.

Les aqueducs qui entourent le Temple-de-Diane et qui, dans tous les sens, se prolongent beaucoup au-delà;

Les substructions nombreuses qu'on a découvertes dans la direction de ces aqueducs, étagées les unes sur les autres contre le penchant de la colline, et qui ne pouvaient être que des bassins, des réser-

voirs d'eau, bien que supérieurs au niveau des ces aqueducs ;

Les beaux pavés mosaïques qu'on a reconnus, et surtout les trois bassins en demi-ellipse très-allongée qui se trouvent maintenant à découvert derrière le temple même ;

Ceux enfin, et les autres constructions diverses dont on ne voit que les amorces ;

Tout cela annonce certainement de vrais Thermes en ces lieux ; — tout cela promet que les fouilles, commencées par M. le préfet Chanal (1) et qu'on ne tardera sans doute pas à continuer, seront dignes de tout l'intérêt des amis de la science historique, de l'antique splendeur de la cité, et amèneront les plus curieuses découvertes.

Il est probable que les deux bassins semi-elliptiques découverts derrière le Temple-de-Diane, et le troisième jadis semblable, mais qu'on a ruiné à côté, n'auraient été autre chose, si on les avait terminés, que ces réservoirs formés de partout, dans lesquels on faisait pénétrer par en bas la vapeur, produite par les chaudières de l'hypocauste. Cette vapeur échauffant la masse d'eau contenue dans ces réservoirs, permettait, qu'au moment voulu, on eût avec un seul foyer des masses énormes d'eau chaude.

On pouvait faire arriver dans d'autres réservoirs

(1) Qui eut l'heureuse idée d'acheter pour la ville le jardin où se trouvent ces substructions ; j'étais membre de la commission qui représentait le Conseil-général du département dans cette affaire.

pareils la vapeur de l'hypocauste par en haut à une tension suffisante pour comprimer l'eau du réservoir, et la chasser ainsi, contre son propre poids, dans des tuyaux destinés à la porter à un niveau supérieur à celui de son point de départ.

On conçoit dès lors, qu'à Nimes, par exemple, un réservoir exposé à toute l'ardeur du soleil aurait pu être placé, construit sur la nef principale du Temple-de-Diane : ce qui expliquerait la solidité de sa voûte avec arcs doubleaux ou renforcés. La vapeur, pressant sur l'eau que l'aqueduc aurait amenée dans le bas des trois bassins semi-elliptiques, aurait pu forcer cette eau de monter jusque sur le temple, au moyen d'un tuyau spécial, une fois qu'on aurait eu fermé toute communication avec l'aqueduc, et ouvert au contraire une communication facile avec les chaudières de l'hypocauste. L'eau, poussée ainsi sur le temple, soit qu'elle n'y sortît pas de ses tuyaux, soit qu'elle y trouvât un réservoir large et peu profond complètement exposé à l'ardeur du soleil : cette eau, disons-nous, pouvait se précipiter après, avec la véritable température d'un bain agréable, tant par les demi-cylindres que par les barbacanes du Château-d'Eau.

Une fois l'effet produit, on pouvait rouvrir la communication de l'aqueduc et des bassins demi-elliptiques ; une eau nouvelle pénétrait alors dans ceux-ci, sur laquelle une nouvelle vapeur pouvait bientôt exercer son effet expulsif. Ce moyen de pousser le fluide vers les réservoirs élevés me paraît préféra-

ble à ceux qu'a imaginés Baccius, qui s'est cru obligé de recourir aux roues à godets, aux tympans, aux engins mécaniques mus par des hommes ou des chevaux ; car, si d'un côté, une grande partie de la vapeur se condensait au contact de l'eau, celle-ci, d'autre part, gagnerait en température ce qui se perdrait en tension.

Maintenant nous pouvons comprendre des règlements qui, sans cela, seraient absolument sans motif. La loi disait (1) : *Et balneum si desideras extruere, et ædificium ei supponere, potes : observatâ tamen formâ quâ cœteris super balneum ædificare permittitur ; id est ut concameratis superiùs struas, et ipsum concameres ; nec modum altitudinis excedas.* Or la loi portait qu'on ferait les pièces diverses des bains voûtées, avec des murs épais pour leur donner plus de solidité. Quant à la hauteur : sous Auguste, elle pouvait aller jusqu'à soixante pieds ; Néron la réduisit sans qu'on sache à quel point ; enfin Trajan révoqua tout-à-fait le règlement d'Auguste et fixa cette élévation à un degré plus inférieur encore que ne l'avait fait Néron. Ceci doit s'entendre non des chambres qui formaient les bains proprement dits, mais de la totalité des bâtiments qui les accompagnaient ; et n'est-ce pas à mesure que ces bâtiments ont augmenté d'importance, et que le poids de l'eau dans les réservoirs supérieurs et la force expansive de la vapeur ont été plus considérables, que les conditions de stabilité et de résistance ont dû être examinées de plus près ?

(1) *Leg. 1 cod. de ædific. privat.*

Suivant M. Mongez, — « les bains d'eau chaude se prenaient dans des salles échauffées par des fourneaux et des conduits de chaleur pratiqués sous le pavé.

» Vitruve dit que l'eau destinée à l'usage des bains chauds était contenue dans trois vases d'airain, dont un renfermait l'eau froide, le second l'eau tiède, le troisième l'eau chaude. Le fluide se communiquait d'un vase à l'autre par le moyen de trois petits tuyaux, de manière que lorsque l'on tirait de l'eau chaude du premier vase, elle se trouvait tout de suite remplacée par une égale quantité d'eau tiède ; et cette dernière par de l'eau froide qui, à son tour, était remplacée par celle qui venait du dehors.

» On ne soutirait le liquide destiné au bain que du réservoir de l'eau chaude; mais, comme celle-ci était immédiatement remplacée par de l'eau tiède, il fallait bien moins de temps pour élever sa température. Une peinture des Thermes de Titus, rapportée par Bellori, explique parfaitement ce mécanisme.

» Le réservoir d'eau chaude était placé sur un fourneau à une plus grande hauteur que le pavé des bains, et n'était séparé du feu que par une voûte fort mince. Le vase d'eau tiède, placé sur un gradin plus élevé, n'était échauffé que par la chaleur qui se communiquait du premier fourneau dans un espace vide fait en forme de tuyau de cheminée et séparé de celle du fourneau par une cloison fort mince, percée même d'un trou par lequel entraient la flamme et la chaleur. Enfin, le troisième vase, qui recevait l'eau froide du

dehors, était placé sur un gradin plus élevé et peu influencé par la chaleur artificielle.

» Des tuyaux de chaleur pratiqués sous les pavés s'étendaient particulièrement sous les étuves, sous les bains chauds, sous les pièces où l'on se déshabillait; des fourneaux, placés d'espace en espace, ayant assez d'ampleur pour qu'un homme pût y entrer, élevaient, par ces conduits, la température partout où c'était nécessaire. »

Ces procédés pouvaient suffire dans les bains particuliers, même dans les bains publics *exigus et modestes comme au temps de Vitruve*, et le peintre des Thermes de Titus s'est plu à représenter les usages anciens dans toute leur simplicité; — mais, quand les grands Thermes impériaux eurent été donnés au peuple, à partir du règne de Néron et en-deçà, il fallut avoir recours à des moyens plus puissants; il fallut, avant l'heure de l'ouverture des bains publics, remplir des chambres supérieures, espèce de citernes multiples, avec l'eau des aqueducs ou des réservoirs qui les dominaient, puis chauffer indirectement cette eau par l'action de la vapeur qui partait des chaudières immenses placées sur l'hypocauste.

Il y avait quelquefois deux étages superposés de ces chambres ou réservoirs d'eau chaude. Quand l'heure du bain était arrivée, on tournait les robinets pour faire passer ce fluide des chambres basses dans les baignoires plus inférieures encore et vers lesquelles il coulait avec une grande vitesse; puis on avait recours à celui des chambres supérieures. Il

se serait naturellement élevé dans les Thermes à une hauteur égale à la surface du réservoir alimentaire du Château-d'Eau ; mais sa course était accélérée et son mouvement ascensionnel augmenté par la tension de la vapeur qui se formait dans les chambres lorsque, assez échauffé, il avait fini de l'absorber ou de la condenser.

Pour empêcher l'eau de se refroidir en passant au travers des tuyaux souterrains, on avait soin de les entourer d'autres tuyaux qui venaient de l'entrée de l'hypocauste ; de sorte que les premiers étaient au centre d'un cylindre calorifère, et acquéraient une chaleur considérable, même avant que le liquide y entrât.

Le cube d'eau chaude que pouvaient contenir les chambres-basses des Thermes de Caracalla se montait à un million cent quarante-trois mille quatre cent cinquante pieds, et les chambres hautes pouvaient en renfermer une quantité égale : — par conséquent, dit M. Mongez, si l'on donne à chaque baigneur huit pieds cubes d'eau chaude, en supposant qu'elle conserve pendant demi-heure la température convenable pour s'y baigner, dix-huit mille personnes n'en consommaient pendant ce temps que cent quarante-quatre mille pieds cubes. Selon ce calcul, il y en avait pendant trois heures, ou jusqu'à cinq heures du soir, dans les Thermes, une quantité suffisante pour cent huit mille personnes.

On sent bien que l'emploi des chaudières telles que Vitruve les a décrites, eût été dérisoire pour fournir, dans un aussi court délai, une quantité d'eau

convenable aux bâtiments immenses des Thermes pos térieurs à Néron, pour satisfaire aux désirs du concours immense de peuple qui s'y rendait.

VII.

De tout ce que nous savons maintenant sur les Thermes, — du peu que nous voyons des ruines qui se trouvent à Nimes à l'occident du prétendu Temple-de-Diane, sur le derrière de cet édifice, il me semble que nous pouvons hardiment conclure trois choses :

La première, que les fouilles effectuées n'ont encore mis à jour qu'une très-petite partie de nos Thermes anciens, même dans la signification la plus restreinte de ce mot ;

La seconde, que cette construction n'a jamais été achevée ;

La troisième, qu'elle ne peut pas, même pour ses rudiments, remonter au temps d'Auguste.

Sur le premier point : — Il est de toute évidence qu'on n'a mis à jour encore qu'une très-petite partie des constructions qui ont été commencées. Partout un sol moderne, des pierres, des terres jectices et de transport nous cachent le prolongement des murs dont nous n'apercevons guère que l'extrémité la plus voisine du Temple ; mais plusieurs reconnaissances faites à dessein, ou excavations fortuites ont prouvé à diverses époques, que des murs, que des aqueducs, que des mosaïques remarquables se trouvaient cachés sous le sol à différentes profondeurs et à d'assez grandes distances les uns des autres. La continuation

des fouilles promet donc des découvertes nouvelles, des renseignements précieux.

Sur le second point : — un simple coup-d'œil prouve, sans contestations possibles, que la construction de nos Thermes n'a jamais été achevée.

On ne trouve, ni dans les barbacanes du Temple-de-Diane, ni au voisinage sur les murs, l'empreinte, les traces des tuyaux de plomb ou des crampons de fer qui devaient les fixer, tant pour amener les eaux de niveau qu'aurait fourni l'aqueduc, que pour celles qui seraient descendues du faîte du Temple, soit qu'elles eussent passé au moyen de syphons, que des machines les eussent élevées, ou qu'on les suppose poussées par la vapeur.

Toutes les traces et empreintes de ce genre manquent également dans les deux tours demi-cylindriques du fond du Temple ; de plus, le bas de ces espèces de réduits n'offre que le rocher brut, inégal, sans pavé, sans béton, sans dallage, sans issue au-dehors ; de sorte que tout ce qui serait arrivé dans cette espèce de puisard n'aurait pu en sortir.

Les grands aqueducs, continuation évidente de celui d'Uzès, qui entourent le Temple, qui, de tous côtés, devaient se prolonger jusqu'à l'extrémité des Thermes, sont inachevées aussi ; nous l'avons dit plusieurs fois.

Toute leur maçonnerie en moellons smillés, toute celle des réservoirs occidentaux et supérieurs est sans enduit, manque de ciment protecteur et les joints sont encore ouverts, béants pour les attendre. C'est une

imperfection laissée à dessein, pour favoriser la prise du ciment ; d'où il résulte que nous n'avons sous les yeux que des constructions ébauchées et nullement à leur état définitif.

Le rocher est resté à nu au fond de tous les réservoirs, ce qui n'aurait eu d'autre résultat que de laisser pénétrer mal à propos dans l'intérieur du Temple les eaux pluviales, les eaux d'infiltrations ou autres qu'il importait d'éconduire. Si les travaux n'avaient pas été brusquement interrompus, on n'aurait pas manqué de jeter dans toutes les parties inférieures un bétonnage gras, épais, imperméable, avant que d'en venir à la pose intérieure des dosserets dans les coins, des enduits et des peintures.

Il existe deçà et delà des mosaïques très-remarquables autour desquelles il paraît que la grosse maçonnerie des édifices en projet n'a même jamais été exécutée. Le travail des pavés de ce genre était très-long ; il n'est donc pas étonnant que, quand on voulait pousser rapidement un ouvrage, on commençât à s'occuper de ceux du rez-de-chaussée aussitôt qu'on avait fait les premières substructions ; plus tard, on avait soin de les couvrir, et l'on élevait, on achevait sans difficultés les parties d'édifice où ils étaient placés.

Il paraît que c'est ainsi qu'on a procédé aux Thermes de Nimes. Du reste, la continuation des fouilles peut seule éclairer ce point-là.

Quant à l'âge du monument et à l'impossibilité de le faire remonter au temps d'Auguste : — à toutes les preuves que j'ai déjà fournies à ce sujet, je n'ajoute-

rai que quelques considérations confirmatives tirées de l'existence de ces mosaïques elles-mêmes.

Bien que l'usage de ces pavés soit fort ancien chez les peuples de l'Orient, cependant, au rapport de Pline, la première mosaïque qui ait été faite en Italie fut exécutée à Preneste, du temps de Sylla et par ses ordres, on l'appelait à Rome *une invention moderne*, encore du temps d'Auguste. On n'employa d'abord que des cubes de verre de diverses teintes, coulés sur des marbres polis; au verre succéda le marbre dont la taille présentait moins de difficultés. Toutefois, les mosaïques soit de marbre, soit de verre furent loin d'être communes, même à Rome, jusqu'à l'époque fastueuse de Néron. Agrippine les ayant introduites dans ses Thermes, ce que Sénèque considère comme un luxe excessif, on les appela souvent *pavés d'Agrippine*, comme nous l'avons vu dans le fragment de Deyron que nous avons cité.

La fameuse mosaïque *Palestrine*, représentant une province d'Egypte, est du temps d'Antonin; —celles du palais Massimi à Rome, où l'on voit des courses de char avec les noms des concurrents, sont de celui de Marc-Aurèle.

En l'an quatre-vingt de notre ère, le poète Martial regardait ces sortes d'ouvrages à Rome comme choses nouvelles, et cependant, s'il fallait en croire certains de nos historiens locaux, Nimes aurait été couvert de mosaïques alors qu'on n'en trouvait que quelques-unes encore dans la capitale de l'Empire, où elles étaient citées comme de remarquables curiosités.

Le hasard en a fait découvrir deux dans l'enceinte de nos Thermes inachevés de la *Fontaine*; il y en avait autour des bains froids; aux Thermes plus anciens du faubourg St-Antoine; le temple antique remplacé par notre église Cathédrale en était orné; on en a trouvé en construisant l'hopital, l'église St-Paul; dans plusieurs maisons et jardins du *Cours-Neuf* et du boulevart de la Magdeleine; on en a trouvé sur tout le bas des coteaux qui dominent la Fontaine, jusqu'à la citadelle et au-delà; on en rencontre encore de temps à autre dans les divers quartiers. En certains lieux, surtout dans les parties hautes de la ville, la terre est mêlée de petits cubes de marbre ou de verre qui ne sont que les débris d'anciens pavés fastueux.

Si la présence de ces mosaïques ou de leurs fragments désagrégés n'est pas une date précise pour nos monuments, — elle indique tout au moins l'époque au-delà de laquelle il ne nous est pas permis d'en faire remonter l'origine. Ce serait beaucoup que de porter nos mosaïques les plus anciennes au temps de Néron ou de ses successeurs immédiats (an 55 à 70); mais quant à l'époque de leur abondance, pourrais-je presque dire de leur profusion dans notre ville, on ne saurait raisonnablement la faire commencer et s'accroître qu'avec les règnes de Trajan, d'Adrien, d'Antonin, de Marc-Aurèle (de l'an 100 à l'an 180).

Ceux qui s'occupent de l'étude locale de nos monuments ne doivent jamais perdre de vue les faits contemporains de l'histoire générale; sous leur influence, ils resteront convaincus que toute construc-

tandis que, quand les baigneurs devaient arriver, on les ramenait dans les rigoles inférieures au moyen de la palette mobile placée au bas du déversoir pour laisser à sec les passages, les avenues et les réduits où se trouvaient les baignoires de marbre qu'on pouvait remplir, aussitôt qu'on le voulait, avec les eaux plus élevées et moins froides amenées par l'aqueduc d'Uzès.

Du pied des colonnes du péristyle de la *République nimoise* on apercevait encore le bassin de la source à laquelle les prêtres seuls pouvaient puiser, et l'édifice élégant qui le dominait et qui, bâti à côté des hémicycles, était un lieu de repos; de rafraîchissement, celui où l'on déposait ses vêtements pour descendre au Nymphée par l'escalier qui existe encore et servirait au même but, si ce lieu avait gardé son emploi et sa splendeur antiques.

Mais ce n'était pas tout que de voir l'eau de la source de Nemausus naître majestueusement dans son bassin, se précipiter avec fracas dans le Nymphée, en parcourir les rigoles de marbre, alimenter le bain des hommes et les réservoirs inférieurs au pied des temples, des colonnades, des statues, des arbres les plus majestueux; — d'autres eaux plus élevées attiraient bientôt l'attention et captivaient les regards par des effets plus surprenants encore.

La colline orientale, celle qui domine le Nymphée du côté de la ville actuelle était couverte de temples et de riches habitations jusqu'au-delà de l'ancien Capitole. On pouvait voir de la *Fontaine* les frontons

élevés du temple du Soleil, de celui d'Isis et d'Osiris, de l'Edicule d'Antonin. Nous découvrons à tous moments dans ce quartier des fragments de sculpture, des mosaïques, les substructions d'antiques édifices que les anciens appelaient petits Théâtres (*theâtridia*), destinés alternativement dans les Thermes au chant, à la danse, aux disputes des philosophes et des rhéteurs, aux représentations dramatiques. Les gradins de celui de Nimes étaient en partie taillés dans le rocher où les traces s'en voient encore ; on trouve au-devant des restes de l'ancien pavé en mosaïque grossière, et, quant aux débris architecturaux eux-mêmes, lorsqu'on déblaya les deux bassins dont nous allons parler on les trouva remplis de fragments de corniches, de colonnes et de chapiteaux de marbre.

A l'extrémité de la colline orientale, à l'endroit où elle se confond avec le coteau du Nord pour enceindre la *Fontaine*, l'aqueduc romain d'Uzès perçant le rocher, arrivait à ce vaste bassin de marbre, où l'eau, comme nous l'avons dit précédemment, se divisait en deux parties, l'une marchant vers l'Occident, l'autre du côté du Midi.

Celle-ci se précipitait dans un bassin inférieur, revêtu de marbre aussi ; et, quand la température du liquide s'était convenablement élevée aux rayons ardents du soleil, on le dirigeait vers les réduits orientaux et méridionaux du Nymphée, où il remplissait à volonté les baignoires de marbre. Ce qu'on avait de trop à Nimes pour les bains était dirigé par l'aqueduc

rétrograde vers ceux des riches *Villas* de la plaine de Marguerittes (1).

Nous avons dit qu'une moitié de l'eau de l'aqueduc d'Uzès qui arrivait dans les bassins de l'angle nord-est de la Fontaine se dirigeait du côté du couchant ; en effet, à dix mètres d'élévation au-dessus de la source, une arcature élégante encadrait la Fontaine, arrêtait la vue au pied du coteau, à l'endroit même où sont maintenant nos terrasses massives en pierres de taille. Cette arcature conduisait au-devant et au pied du Temple-de-Diane le liquide destiné à produire les effets hydrauliques que nous avons déjà expliqués.

De ce côté, l'observateur voyait à la fois au fond du Château-d'Eau deux cascades à droite et à gauche de la divinité protectrice; — il voyait deux cascades encore au-devant de la porte ; — il rencontrait des chutes d'eau inférieures tombant dans des bassins élégants au-dessous de portiques et de colonnades, au-dessous d'ombrages majestueux qui mettaient en communication le bassin de la source et les bassins de natation, le Nymphée et le Château-d'Eau.

C'est derrière ce monument que se trouvaient les *Thermes proprement dits*, bâtis en amphithéâtre sur le penchant de la colline.

(1) On y trouvait :
L'Agarne — *Aquarnium* — le lieu des eaux;
Le Luc — *Lucus* — le bois sacré;
Marguerite — *Margarita* — la perle;
Miraman — *Mira-Mansio* — le manoir admirable;
Fontauron — *Fons-Aureus* — la fontaine d'or.

Leur façade regardait le Midi plein ; le coteau les abritait du Nord et du couchant ; le Chateau-d'Eau, les bains froids, l'admirable promenade de la *Fontaine* se présentaient du côté du Levant, tandis que du côté de l'Ouest, les bâtiments s'étendaient jusqu'au pied du rempart, au-delà duquel les collines étaient alors couvertes de forêts ombreuses. A l'abri de trois côtés de l'influence fâcheuse des vents froids, les Thermes recevaient directement et sans obstacle l'influence du soleil méridional pendant tout l'hiver, et la vue s'étendait presque jusqu'à la mer au-dessus d'une plaine riante et fertile.

Dans les bâtiments se trouvaient ces mosaïques, ces réservoirs, ces étuves, dont nous complèterons sans doute peu à peu la découverte, ces fourneaux qui réduisaient l'eau en vapeur, ces vastes réservoirs d'eau chaude, ces tuyaux multipliées dont l'office précis est encore une énigme pour les antiquaires, ces salles étendues, splendides, nombreuses, où, non-seulement on donnait gratuitement au peuple des bains chauds, des bains de vapeur, mais où l'on prodiguait les parfums les plus précieux dont on frottait le corps et les vêtements, — qu'on versait dans l'eau des bains, — dont on imbibait les pavés et les murailles ; — dont on faisait un usage si prodigieux qu'on mettait continuellement à contribution l'Inde et l'Arabie, et que, dans les Thermes du temps de l'empire romain, la salle où l'on conservait les parfums (*unguentarium*), les vases de marbre ou de cristal qui les contenaient, étaient au nombre des pièces

les plus vastes, les plus considérables, et des choses les plus précieuses (1).

Les Thermes proprement dits, à Nimes, étaient admirablement placés pour l'hiver; —mais, dans un climat chaud en général,— pendant la saison brûlante, — dans la promenade délicieuse qui les avoisinait, — au milieu des monuments les plus somptueux et des chefs-d'œuvre de l'architecture, de la sculpture, — au milieu des fleurs, des jardins, des allées, des bosquets, — l'eau surgissait, bouillonnait, se précipitait de tous les côtés; — elle était l'encadrement, le fond, la vie, l'ornement principal du tableau, surtout à la partie supérieure, la plus reculée, la plus délicieuse, dirai-je la plus sainte de cet établissement immense, que tous les empereurs depuis Auguste jusqu'à Antonin, tous les protecteurs de la colonie s'étaient successivement efforcés de compléter, — qui commençait au pied du rempart le long de la voie Domitienne, qui comprenait le Champ-de-Mars, le Cirque, les Thermes anciens, le Xiste, le Sphéristère, un Théâtre, toutes sortes de jeux, de ressources; — dont le pied touchait à l'amphithéâtre, et la tête au tombeau de Némausus, — qu'entouraient le Capitole et les temples les plus vénérés, — où l'on trouvait les Thermes nouveaux et le Château-d'Eau magnifique qui les précédait; — où tous les agréments, toutes les splendeurs se groupaient autour de ce Nymphée dont la

(1) Voyez *Rosinus*; edente Dempstero, *Corpus antiquitatum romanarum* Genevæ 1632, p. 75, lib. 1.

ville était assez fière pour écrire sur le marbre qu'elle le devait à ses propres efforts et à la protection puissante de cet empereur, seul digne du titre de *vertueux et bienfaisant* (*pius*), qui la regardait presque et la favorisait comme sa véritable patrie.

IX.

Ce fut sous Antonin que la *République Nimoise* arriva à l'apogée de sa prospérité. Quand ce prince ne le soutint plus de ses faveurs, Nimes revint à son état normal qui était celui de cité du second ordre ; il resta stationnaire jusqu'à l'arrivée des Barbares. Ce qui le prouve, c'est que, bien qu'il se soit écoulé plus de deux siècles depuis Antonin jusqu'au passage horrible des Vandales, nous ne voyons pas que, dans cet espace de temps, l'enceinte des remparts se soit augmentée, ni qu'aucun édifice important ait été construit.

Mais il y a plus, nous le savons déjà : la ville ne pût pas même achever les édifices commencés, et notamment l'Amphithéâtre, la Naumachie, les Thermes et l'Aqueduc rétrograde.

Plusieurs causes contribuèrent à ce fâcheux effet :

D'abord l'affaiblissement général de l'empire, suite d'une mauvaise administration et de guerres incessantes, dont le poids écrasait les provinces et la métropole elle-même ;

L'impossibilité où les citoyens se trouvaient de satisfaire aux impôts ; la ruine des curies obligées d'y suppléer ; la désaffection qui s'ensuivit à l'encontre

des princes, et l'indifférence pour la splendeur des villes et les embellissements publics.

De plus, par suite de la prise et de la ruine de Trèves, Arles devint la résidence du Préfet du prétoire dans les Gaules, et cette ville était trop rapprochée de Nimes, pour que son accroissement, pour que les faveurs nouvelles dont elle était comblée ne détournassent pas de la colonie d'Auguste les sources de sa prospérité, dans un temps où le gouvernement était loin de pouvoir la répandre partout.

Enfin, les progrès du christianisme, qui ébranlait dans ses fondements l'antique constitution de la société en changeant les principes et les idées, en renouvelant les mœurs, jetaient une défaveur croissante sur la plupart des monuments commencés dans l'empire. Si, après Antonin et ses successeurs immédiats, les chrétiens n'étaient pas assez puissants pour élever des édifices pour leur propre compte, ils avaient déjà assez d'influence pour rompre l'unité de vœux et d'idées nécessaire à l'exécution des grandes choses, et pour former obstacle à ce qu'on élevât, qu'on achevât même tout ce qui, de près ou de loin, pouvait tenir au paganisme.

Marc-Aurèle aurait sans doute voulu favoriser la ville de Nimes comme l'avait fait son père adoptif; mais, sous son règne, la peste, la famine, l'invasion des Barbares affligèrent l'Empire. Dans la cité de Némausus, nous ne trouvons aucun monument qui puisse être rapporté à cet excellent prince.

A partir du règne d'Antonin, on ne trouve plus sur

la voie *Domitienne* de milliaires de ses successeurs; ce qui prouve que, l'empire romain allant toujours en s'affaiblissant, la voie militaire de Nimes fut négligée de plus en plus; peut-on s'attendre dès-lors à voir surgir de nouveaux monuments pour une religion qui croulait, ou pour un luxe que des victoires constantes et les dépouilles du monde avaient pu seules produire et soutenir.

A l'occasion des *pierres milliaires*, nous devons consigner ici une remarque qui nous paraît fort importante, et qui vient à l'appui de tout ce que nous avons dit des faveurs d'Antonin à l'égard de Nimes. Avant cet empereur, le point de départ des numéros successifs était Narbonne, et le nombre d'ordre croissait jusqu'à Nimes. Là, à partir de la *colonnette de la Porte-d'Auguste*, une nouvelle série commençait, avec numéros croissants de Nimes jusqu'à *Ugernum* (Beaucaire).

Ces faits montrent évidemment que Narbonne était une ville supérieure à Nimes en importance, comme Nimes, de son côté, était au-dessus de Beaucaire. Narbonne était pour Nimes *métropole provinciale*; c'est un fait connu, et les milliaires étaient dressés en conséquence. Antonin voulut détruire cette inégalité de rang, au moins en ce qu'elle avait de plus apparent, et, par une faveur toute spéciale, il mit Nimes sur le même pied que Narbonne, sur ce point du moins dont la preuve est venue jusqu'à nous.

Entre ces deux villes, à côté des milliaires de ses prédécesseurs, il en fit planter une série portant son

nom, *mais numérotée en sens inverse*; de sorte que, pour les milliaires d'Auguste, de Tibère, de Claude, le n° 1 est à mille pas seulement de Narbonne, et le numéro le plus fort est aux portes de Nimes : — *c'est tout le contraire qui existe pour les milliaires d'Antonin.* — On ne saurait accorder trop d'attention à ce fait dont je ne connais pas d'autre exemple, et qui, en nous montrant toute la prédilection d'Antonin pour Nimes, nous donne l'explication de sa prospérité momentanée et de la richesse de ses monuments.

Mais je crois que, sans sortir du cercle des déductions légitimes, on peut en tirer des conclusions encore plus étendues, *qui, pour être entièrement nouvelles, ne me semblent pas moins fondées.* En effet, au premier coup d'œil, sur la route romaine : — l'indication des distances commençant à Narbonne, pour certains milliaires, et, pour d'autres, la même indication commençant à Nimes, — on doit simplement en conclure que ces deux villes étaient sur le même pied et avaient rang égal dans l'Empire. — Cette conclusion serait fausse.

Tant que les milliaires ont été numérotés à partir de Narbonne, sous Auguste, sous Tibère, sous Claude, et jusqu'à Antonin, *Narbonne a été la métropole de la province*, la position des milliaires le prouve, puisqu'on agissait de même partout, et l'histoire le confirme. Mais, à partir d'Antonin, cet ordre change, les milliaires sont numérotés en sens inverse : Nimes est le point de départ, *Nimes est donc devenu la métropole, même à l'égard de Narbonne*. On ne peut pas

prétendre pour les deux villes à un état d'égalité, comme nous le disions tout-à-l'heure. En administration, les règlements postérieurs abrogent ceux qui les ont précédés et qui leur sont contraires ; il ne peut pas y avoir deux manières de supputer le chemin, deux distances légales d'un lieu à un autre. Si l'on peut s'exprimer ainsi, *les milliaires d'Antonin ont abrogé ceux des empereurs précédents, qui n'ont plus subsisté que par tolérance; mais ceux d'Antonin avaient seuls une existence légale*, d'où je conclus *qu'alors Nimes primait Narbonne et était évidemment la métropole de la Narbonnaise première*...

Mais, dira-t-on, pourquoi Antonin aurait-il renversé l'ordre hiérarchique de ces deux villes, fixé depuis si longtemps, et comment un prince si équitable a-t-il pu commettre une telle injustice !... Il est facile de répondre à ces objections sans entacher d'aucun reproche la mémoire d'Antonin....

Cet empereur choisit Nimes pour métropole de la Narbonnaise première, parce que, sous son règne, cette ville était, après Narbonne, la plus importante de la province, et celle qui par sa position sur la voie Domitienne, au voisinage de la mer et du Rhône, entre Arles et Narbonne elle-même, pouvait remplacer de la manière la plus avantageuse l'ancienne capitale. Si vous joignez à cela l'affection de la *famille* d'Antonin pour la ville de *Nemausus*, son choix sera pleinement justifié.

Mais pourquoi priva-t-il Narbonne de ses droits, de ses antiques avantages? — Ici certainement Antonin

n'est point coupable, c'est le destin lui-même qui fit tout. En l'an CXLV, Narbonne périt par un incendie.

« *Antoninus multas civitates adjuvit pecuniâ, ut opera vel nova facerent, vel vetera restituerent...*

» *Adversa ejus temporibus hæc provenerunt : Fames, circi ruina, terræ motus, quo Rhodiorum et Asiæ oppida conciderunt ; quæ omnia mirificè instauravit.*

» *Et Romæ incendium, quod trecentos quadraginta insulas vel domos absumpsit :*

Et Narbonensis civitas, *et Antiochense oppidum, et Carthaginiense forum arsit.* »

(Capitolinus — Biponti 1787, p. 43 et 44.)

Narbonne, consumé par les flammes, ne pouvait plus être le chef-lieu de la province, le siége du gouvernement, de la force publique, de l'administration, des tribunaux ; il fallait nécessairement désigner une autre ville : alors Antonin choisit Nimes ; nous en connaissons les motifs ; les milliaires qui fixent les distances légales furent changées pour être en rapport avec le nouvel ordre de choses.

On mit la main à l'œuvre en l'an 145, mais en l'an 145 aussi, Antonin s'occupa de la restauration d'une ville malheureuse ; il y consacra généreusement ses soins et ses trésors. Voici l'inscription des milliaires :

IMP. CAESAR DIVI HADRIANI F. T. AELIVS HADRIANVS ANTONINVS AVG. PIVS. PONT MAX. TRIB. POT. VIII. IMP. II. COS. IIII. P. P.

Et voici celle qui vient, dans la même année, la

confirmer ainsi que la narration de Capitolin. Cette inscription, trouvée à Narbonne, nous apprend la ruine de la ville entière, mais elle nous fait connaître en même temps la main *pieuse* qui vint à son secours.

IMP. CAESAR. DIVI. HADR.....
TRAIANI. PARTHICI..... N.....
PRONEPOS. T. AELIVS.... H.....
AVG. PIVS. PONT. MAXIM....
IMP. II. COS. IIII. P. P. THER.....
CONSVMPTAS. CVM. POR.....
ET. BASILICIS. ET. OMNIB....
SVA. RE......

C'est toute une histoire que cette pierre nous a conservée avec l'admirable concision du style lapidaire des anciens. Nous voyons là qu'en l'an 145, année précisément où l'ordre milliaire fut interverti, — les *Thermes* de Narbonne furent dévorés par les flammes, avec les *portiques* ou les *ports* ou les *portes*, comme on voudra interpréter un mot incomplet, avec les *basiliques*, et AVEC TOUT LE RESTE..... OMNIBUS..... ce dernier mot est effrayant, mais il est nécessaire. En effet, si nous faisons attention à la manière dont les édifices publics étaient construits chez les Romains, à la nature des matériaux, à l'épaisseur des murs, comment pourrions-nous comprendre que les *Thermes*, les *portiques*, les *basiliques* fussent détruits, sans que les flammes eussent, plus facilement encore consumé toutes les habitations particulières..... *omnibus*..... — La ville de Narbonne cessa donc momentanément d'exister...,; le prince vint largement à son secours, de ses deniers d'abord, sans doute aussi de ceux de l'Etat, mais de pareils désastres ne se

réparent pas aussi vite qu'on promulgue le décret qui ordonne de s'en occuper ; et pendant que l'empereur, que les particuliers s'efforçaient, par leurs sacrifices communs, de faire sortir Narbonne de ses ruines, Nimes fut mis nécessairement à la tête de la province, et toutes les administrations s'y transportèrent.

Alors Antonin fit, non-seulement réparer la voie Domitienne de Narbonne à Nimes, comme nous l'avons dit; mais, la même année, 145, il fit réparer la route directe de Nimes à Arles, afin qu'on ne fût pas obligé de faire un détour par Beaucaire, et il y fit ériger aussi des pierres milliaires. Tout cela était évidemment pour favoriser les rapports des justiciables et des administrés avec la nouvelle métropole, et pour en rapprocher, pour ainsi dire, la ville commerçante et maritime d'Arles, dont le port venait de gagner en activité et en importance, même politique, tout ce que Narbonne avait perdu.

Ce fut évidemment à l'époque où le gouvernement de la province avait été transféré à Nimes, que *Berinicianus* y mourut avec la qualité d'*intendant de la Narbonnaise*, comme le prouve la pierre funéraire trouvée dans cette ville et sur laquelle on lit :

C. AEMILIO. BERI....
CIANO. MAXIM.....
COS. VII. VIRO. EPVLON. PROC.....
SPLENDIDISSIMAE. PROVINCIA...
NARBONENSIS. LEG. PROPR. PROVIN...
ASIAE. PRAEF. ORI. SVPREMAE. ALLECTO.
INTER. TRIBVNIC. A DIVO. MAGN. ANTO
NINO. Q. VRBANO. TRIBVN. LATICLAVIO.
LEG. IIII. SCYTHICAE. ITEM. VII. GEMINAE.
ITERATO. TRIBVNATV. X. VIRO STTBVS...
IVDICANDIS.

« A C. Æmilius Beri...cianus Maximus Consul, Sep-
» temvir Epulon, PROCURATEUR DE LA TRÈS-SPLENDIDE
» PROVINCE NARBONNAISE, Légat et Propréteur de la
» province d'Asie, Préfet du rivage supérieur, admis
» au nombre des tribuns par le divin et grand Anto-
» nin, Questeur de la ville, Tribun laticlave de la qua-
» trième légion Scythique et de la septième Géminée,
» Tribun pour la seconde fois, Décemvir judiciaire. »

Par l'étude des monuments, nous venons de fixer l'époque de la plus grande prospérité de Nimes à celle où il devint MÉTROPOLE DE LA NARBONNAISE; mais la *Colonie-des-Decumans*, s'étant peu à peu rétablie, *la primatie* lui revint, et Nimes, placé entre Narbonne sa métropole de droit, et Arles, qui ne tarda pas à devenir d'abord le chef-lieu de toute la Gaule, puis ville impériale, Nimes ne put briller, par la faveur d'Antonin, que comme un météore passager entre deux astres plus durables.

Nimes fut à l'apogée de sa prospérité sous Antonin : la faveur de ce prince et l'incendie de Narbonne furent les causes actives de son agrandissement et de sa splendeur; mais ce qui tenait à deux circonstances, pour ainsi dire passagères, ne put pas être de longue durée. En effet, Narbonne qui se rétablit peu à peu, ne tarda pas à faire valoir ses droits, et le temps même pendant lequel il en fut privé fut si court que l'histoire ne le mentionne pas et que les monuments seuls nous en instruisent. De sorte qu'on peut dire qu'Antonin, en descendant au tombeau, emporta avec lui les espérances d'accroissement et la grandeur factice

appris que Séguier s'était occupé de cet édifice, et que je trouverais une notice de lui à la bibliothèque de la ville, dans la collection de ses manuscrits. On sent que ma curiosité fut aussitôt vivement excitée.

Les notices de Ménard et de Séguier étant très-courtes, je puis les publier ici ; mais, je m'empresse de le dire avec satisfaction, elles n'ont rien changé aux opinions que j'ai émises. Je n'en fournirai pas moins des preuves nouvelles pour les étayer encore ; car je sens qu'un auteur sans autorité ne saurait s'entourer de trop de précautions pour combattre des adversaires si redoutables et si justement estimés, pour prouver contre leur opinion commune que le Portique de nos bains, que les Bains eux-mêmes et les Thermes voisins appartiennent décidément à l'époque Antonine.

J'avais en main l'ouvrage de Baccius sur les Thermes de Dioclétien (1) : j'y ai largement puisé pour ce qui précède ; j'ai cherché à me procurer aussi le bel ouvrage de M. l'architecte Blouet, sur la restauration des Thermes de Caracalla (2) : — je viens de le recevoir, j'en donnerai l'analyse à la fin de ce chapitre.

Ménard dit (3) :

« Derrière les réduits ou chambres de la partie

(1) Andreæ Baccii Elpidiani, Civis romani. *De Thermis*. Venetiis apud Felicem Valgrisium 1688, in-fol.

(2) Restauration des Thermes d'Antonin-Caracalla, à Rome, par Abel Blouet, architecte. Paris, Firmin Didot, 1828, 1 vol. in-fol. avec planches.

(3) Ménard, hist. de Nimes. Tom. VII, p. 66 à 68.

méridionale du Nymphée, et sur un emplacement de dix toises du nord au midi, et de quatorze du levant au couchant (entre le Nymphée et le bassin romain), — est un massif construit en gros quartiers de pierres de taille cramponnées, qui a servi de base et de fondement à un édifice de la plus grande magnificence (1).

» Cet édifice était vraisemblablement un Péristyle, sorte de galerie couverte, soutenue par des colonnes. — J'en juge par les pieds des bases des colonnes qu'on a trouvés subsister encore hors du rez-de-chaussée, et éloignés les uns des autres de cinq pieds sept pouces six lignes ; l'entre-deux était percé sur le sol de divers trous, faits sans doute pour quelque grillage.

» On ne peut pas appeler cet édifice un Périptère, car les colonnes auraient été placées en dehors, selon l'idée qu'en donne Vitruve, au lieu qu'elles sont ici en dedans. *Je croirais volontiers qu'il y avait quatre colonnes sur la façade de ce péristyle.* Il ne pouvait, du moins, y en avoir guère davantage, à cause du rapport essentiel que cet édifice avait avec celui des Bains, qui ne présente pas une grande étendue (2).

» L'entablement supporté par ces colonnes était d'une extrême beauté. Nous avons été assez heureux que d'en découvrir les principales pierres parmi les

(1) M. Maréchal, dans sa reconstruction, en a fait disparaître toutes les traces. J. T.

(2) La richesse du monument, qui indique son importance, et la longueur de l'inscription, que Ménard donne tout à l'heure, prouvent que la façade de l'édifice avait au moins six colonnes. J. T.

débris de ce rare monument. Ces précieux restes, rassemblés avec soin et dessinés exactement tels que les représente la gravure que j'en donne ici (*Voy.* Ménard, *loc. cit.*), peuvent faire juger de toute la beauté de ce riche frontispice. Les ornements appartiennent à des frontons qui devaient être doubles, l'un antérieur et l'autre postérieur. Au reste, les modillons, les oves et les denticules ne répondaient point au milieu des colonnes.

» Sur la frise de cet entablement était placée une longue inscription qui contenait, sans doute, et la destination de ces monuments, et le nom de ceux qui les firent construire; les caractères en sont très-beaux. On avait taillé la place des lettres dans la pierre, à cinq lignes de profondeur sur sept pouces de hauteur. Les lettres, enchâssées dans cet endroit comme dans de petits canaux ou rainures, étaient de bronze et y tenaient par de petits crampons de fer dont on aperçoit encore la trace par les trous qu'on avait pratiqués dans la pierre pour les y sceller et les y retenir.

» Quelque soin que je prisse, dans le temps des excavations, pour recouvrer toutes les pierres de cette frise, *il ne fut possible d'avoir que celles qui formaient le commencement de l'inscription.* Je les fis rejoindre par le moyen de leur coupe. Cette opération me convainquit que la frise n'avait pas plus de hauteur que celle des lettres écrites; — que ces pierres ne contenaient que deux lignes; et que, par conséquent, l'inscription n'en avait pas davantage. On lisait donc en plusieurs pierres ce qui suit :

RESPVBLICA NEMAVSESIV.....RV.... ARMOR....QVE O.N....
IMPERATORIS CA..ARIS A...STI...... I..A O...

» C'est quelque chose que cette découverte, mais elle ne fait qu'augmenter nos regrets pour ce qui nous manque.

» Qu'on ne soit pas, au surplus, étonné de voir ici le mot NEMAVSESIV*m* sans N après le second E, ni même sans ligne transversale au-dessus qui indique cette lettre ou qui en tienne lieu. Il nous reste beaucoup d'autres monuments romains où la lettre N est de même retranchée du nom des peuples et des villes. Telles sont deux inscriptions sur l'une desquelles on lit APVLESIVM pour APVLENSIVM; et sur l'autre : VERCELLESIS pour VERCELLENSIS (1). Tel est encore un monument de marbre trouvé à Narbonne, il y a quelques années, sur lequel on lit NARBONESES pour NARBONENSES (2).

» La pierre de l'entablement que je viens de décrire était très-dure, d'une belle couleur et d'un grain très-fin. Quant aux colonnes qui l'accompagnaient, elles étaient d'un beau marbre blanc varié par de grandes veines tirant sur le verdâtre et remplies de paillettes argentines. Elles devaient être d'une seule pièce et paraissaient avoir été polies au grès. Elles avaient deux pieds de diamètre. Leurs chapiteaux étaient du même marbre et très-bien travaillés.

» Dans le tas des débris de ces chapiteaux, j'en ai

(1) Gruter, p. 347, n° 3. — *Id.*, 1067, n° 3.

(2) *Histoire générale du Languedoc*, p. 20, après la préface.

trouvé où les sommités des feuilles d'acanthe dont ils sont chargés ont été placées à pièces détachées et cimentées avec un mastic si fin qu'il est presque impossible de s'en apercevoir ; on y voit aussi divers autres morceaux de ces ornements qui sont placés à pièces rapportées (3). Outre cela, j'ai trouvé, répandus parmi tous ces fragments, divers autres chapiteaux, *dont les uns sont presque bruts et les autres ne sont que taillés en chanfrein, ayant les feuilles simplement dégrossies*. Si l'on avait besoin de prouver que les anciens ne perfectionnaient leurs ouvrages et leurs ornements de sculpture que sur la place même, ceci en serait assurément une démonstration bien évidente (4).

» Au reste, je ne dois pas omettre une remarque essentielle qui nous conduit à reconnaître le côté que regardait le frontispice du péristyle que je viens de décrire : il est à observer que toutes les pierres qu'on a retrouvées, faisant partie de l'entablement et de la frise, ainsi que tous les fragments des colonnes et des chapiteaux, ont été trouvés dans *l'emplacement des Bains* (le Nymphée), soit au pied du mur de face des petites chambres de la partie méridionale, soit sur le massif même qui servait de fondement au péristyle. L'énorme grosseur de tous ces débris, si difficiles à transporter et dont le transport devenait même fort inutile dans le trouble d'une destruction, doit nous

(3) J'ai déjà argumenté sur toutes ces circonstances. J. T.

(4) Ce qui est encore plus évidemment démontré à mes yeux c'est que le péristyle n'avait pas plus été terminé que tout ce qui l'entoure. J. T.

persuader que c'était le piédestal ou le stylobate placé sur le milieu des bains que cet édifice avait en face, ce qui devait produire un superbe effet, et rendre tout ce monument d'une magnificence achevée (1).

» Il paraît donc que tout ce grand bâtiment, enrichi de colonnes et d'un frontispice, était un véritable péristyle. On a bien soutenu que c'était un temple, et le *Temple d'Auguste* dont certaines inscriptions nous ont fait connaître l'existence à Nimes ; — mais qui se persuadera qu'un amas de fragments, de colonnes, de chapiteaux, de marbres, de statues, fasse la preuve et le caractère distinctif d'un temple, non plus que l'inscription placée sur la frise? Etait-ce donc dans les temples seuls que les anciens employaient les colonnes et les marbres? Regardera-t-on ce frontispice comme ne pouvant être que celui d'un temple, exclusivement à tout autre bâtiment? La connaissance de l'antiquité conduit à des idées bien différentes. De plus, pourquoi avait-on choisi le voisinage des bains et des bords de la *Fontaine* pour y bâtir un temple à l'empereur Auguste? Cette proximité n'avait certainement aucune sorte de connexion avec le culte de ce prince.

» Quant au temps où les bains de Nimes furent bâtis, *deux habiles antiquaires*, *MM. de Bose et de la*

(1) La façade du péristyle était tournée du côté du stylobate du Nymphée, parce que celui-ci n'était, pour ainsi dire, que le piédestal de la statue de l'empereur auquel on devait toute la magnificence des Bains et Thermes. Y. T.

Bastie (1) *ont présumé qu'ils le furent par l'ordre de l'empereur Adrien*. Leur conjecture est fondée sur une statue de marbre trouvée dans les décombres de la Fontaine, qu'ils rapportent à Antinoüs favori de ce prince; mais je ferai voir ailleurs que cet antique doit plutôt être la figure d'Apollon que celle d'Antinoüs.

» JE CROIS DONC QU'IL FAUT RAPPORTER L'ÉPOQUE DE CES BAINS AU RÈGNE DE L'EMPEREUR AUGUSTE. Nous avons des monuments de la même ancienneté que cet édifice qui nous en fournissent la preuve : sur quoi j'observerai que vers la fin du mois d'août de l'an 1751, pendant qu'on travaillait à rétablir les fondements des deux escaliers demi-circulaires bâtis au bord de la source de la *Fontaine*, on découvrit en déblayant les terres deux pierres entièrement semblables — qui avaient chacune quatre pieds d'élévation, — deux pieds trois pouces huit lignes de largeur, — quatre pouces neuf lignes d'épaisseur, — et toutes deux ceintrées par derrière *ce qui dénote qu'elles étaient vraisemblablement adossées à chaque escalier*.

» Leur élévation donne aussi lieu de croire qu'elles portaient sur les fondements et qu'elles avaient été placées, à côté l'une de l'autre, à l'endroit où le mur fait retraite, et où elles occupaient jusqu'à la première marche. Sur chacune de ces pierres est gravée la même inscription en très-beaux caractères et très-

(6) Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, tome XIV, p. 106.

bien conservés, de manière que l'une est entièrement semblable à l'autre : répétition dont on voit peu d'exemples. Cette inscription ne remplit pas tout-à-fait la moitié de la pierre ; le reste est uni et lisse. Voici ce qu'elle contient :

IMP. CAESARI. DIVI. F.
AVGVSTO. COS. NONVM.
DESIGNATO. DECIMVM.
IMP. OCTAVOM. (1).

» On voit que ce monument fut érigé en l'honneur de l'empereur Auguste, l'année où il exerçait le consulat pour la neuvième fois, où il était désigné pour l'exercer une dixième, où, enfin, il avait reçu pour la huitième fois le titre d'*Imperator*. Ceci se rapporte incontestablement à l'an de Rome 729, c'est-à-dire à l'an 25 avant la naissance de Jésus-Christ. Auguste était alors dans la trente-huitième année de son âge. *De là il résulte que c'est ici l'année précise où les bains furent construits*, SI NON EN TOTAL, DU MOINS CETTE PARTIE QUI ENTOURAIT LE BASSIN DE LA FONTAINE (2). On avait fait la dédicace, cette année-là, sans doute avec les plus grandes cérémonies, et telles qu'on les pratiquait à l'égard de tous les grands édifices publics.

(1) Ces inscriptions furent placées par Maréchal entre les deux premières rampes d'escalier descendant à la source. Elles furent mutilées, effacées en 1793. M. Pelet, inspecteur des monuments nationaux, vient de les faire graver de nouveau sur les pierres antiques, à la place où Maréchal les avait mises. J. T.

(2) Ici, Ménard est dans le vrai, mais il ne va pas tarder à s'en écarter complètement. J. T.

» A cette preuve, joignons encore celle de l'inscription gravée sur la frise de l'entablement du péristyle, que j'ai déjà rapportée. *Comme je les crois relatives l'une à l'autre, il paraît que celle-ci regardait aussi l'empereur* AUGUSTE, et que le mot IMPERATORIS, qu'on y lit bien distinctement, a dû être suivi de ceux-ci : *Cœsaris divi F. Augusti.* Je trouverais du moins volontiers la terminaison du mot *Augusti* dans ces lettres STI dont nous avons recouvré la pierre. Le mot ARMORVM doit avoir été précédé de la lettre M, ce qui faisait MARMORVM, et désignait les embellissements en marbre dont on avait orné ces bains. Je ne crois pas du moins qu'on doive lire simplement *armorum* ; car, en ce cas, il serait ici question de quelque officier ou préfet des armes ; ce qui ne peut pas se penser et n'a aucun rapport avec Auguste (1).

» Le même fragment d'inscription nous apprend, d'un autre côté, à qui l'on doit attribuer la construction de ces bains. Les mots RESPUBLICA NEMAVSESIVM, nous démontrent qu'ils furent faits aux dépens de la colonie. Il est d'abord constant que c'est de la ville qu'il faut entendre le mot *Respublica*, et nullement d'une République proprement dite, c'est-à-dire d'un état gouverné par un corps de citoyens. Il serait, je pense, fort inutile d'en rapporter ici les preuves. On en trouve sans nombre dans tous les recueils d'inscriptions romaines. Telle était, entr'autres, la dénomi-

(1) C'est à ce paragraphe que commencent les erreurs de Ménard. J. T.

nation que portaient, sur ces sortes de monuments publics, les villes de Naples, NEPOLITANORVM ; de Cosa en Etrurie, COSANORVM ; de Nole, NOLANORVM ; de Palerme PANORMITARVM, qui toutes prenaient le titre de RESPVBLICA. Je remarque même que les inscriptions y étaient rapportées à des empereurs, comme pouvait l'être celle des bains de Nimes. *L'inscription de Cosa est adressée à l'empereur Gordien ; de deux qui appartiennent à la ville de Palerme, l'une est consacrée à Marc-Aurèle et l'autre à Septime-Sévère* (1).

» Au surplus, ce qui prouve d'une manière bien puissante que les bains de Nimes furent construits aux dépens de la ville, c'est la défense absolue que les empereurs avaient faite de mettre sur les monuments publics d'autres noms que celui du prince ou des autres personnes qui en avaient fait la dépense.— *Incribi autem nomen operi publico alterius quam principis, aut ejus cujus pecuniâ, id opus factum, non licet.* Leg. opus 3. § 2 digest. *De opere publico.*

» Suivant ce règlement, on ne peut disconvenir que les mots mis à la tête de notre inscription ne dénotent que les bains de Nimes s'étaient faits aux dépens de la colonie. De plus, on y voit aussi le nom du prince sous lequel cette construction se fit ; et c'est encore un article conforme aux lois publiques.

(1) Reinesius. *Classe vj, inscript.* 70. — *Classe iij, inscription* 17. — *Classe vj, inscript.* 22. — *Classe iij, inscript.* 24 et 31.— Ménard ne s'aperçoit pas ici que la date de ces inscriptions renverse son propre système, ce que nous avons suffisamment établi dans le chapitre qui précède. J. T.

Je dis même qu'on peut en conjecturer que l'empereur Auguste aura concouru à cette dépense par ses libéralités et ses secours. C'est ainsi que cette colonie fut ensuite aidée, comme je l'ai fait remarquer ailleurs, par l'empereur Antonin Pie pour la dépense de l'amphithéâtre.

» Je vais encore plus loin ; je présume que M. Vipsanius Agrippa, gendre et favori d'Auguste, concourut de même à la construction de ces bains, sinon par des sommes d'argent, du moins par ses soins et sa protection. Ce qui me le fait conjecturer, c'est un autre fragment d'inscription trouvé dans les débris des différents aqueducs de la *Fontaine*, situés à l'extrémité de la partie méridionale et qui ont leur direction vers la ville. On y lit ces mots gravés en beaux caractères :

M. AGRIPP.....

ce qui prouve qu'Agrippa avait contribué à ces ouvrages publics(1). N'est-ce pas encore ici une preuve sensible qui doit faire rapporter à l'époque que j'ai fixée la construction de ces bains ? On sait que ce favori fut envoyé par Auguste dans les Gaules, l'an 735 de Rome et dix-neuf ans avant J.-C., pour en régler les affaires et en apaiser les mouvements, et qu'il y fit à cette occasion quelque séjour. Ainsi il a pu favoriser la création du bâtiment des bains déjà commencé depuis cinq ou six ans, ou tout au moins s'en occuper

(1) Nous avons fait la part d'Agrippa relativement aux constructions romaines, dans le chapitre précédent. J. T.

dans l'intervalle qui se passa depuis, jusqu'à sa mort arrivée l'an de Rome 742. »

Ménard confond toujours deux entreprises, deux époques, deux natures de constructions différentes : les unes de nécessité, celles qui appartiennent à Auguste et à Agrippa ; les autres de luxe, celles qui ne peuvent remonter aussi haut, par la raison déterminante que les Thermes et les Bains étaient encore moins somptueux à Rome même. Nous ne reviendrons pas sur ce point, et nous allons faire connaître la notice de Séguier, plus circonstanciée encore.

X.

Le manuscrit de notre savant antiquaire porte :

« L'inscription trouvée près du Nymphée n'avait aucun point ; — les mots étaient séparés les uns des autres par un espace suffisant à la première ligne, et beaucoup plus considérable à la seconde, où les lettres sont à une plus grande distance qu'à l'autre. On n'a de suivi, dans cette inscription, que les premiers mots des deux lignes.

» Quelques lettres de tout le reste se voient encore dans les fragments qu'on en a rassemblés au Temple-de-Diane, où l'on a déposé presque tout ce qu'on a retiré du sein de la terre. Je vais faire voir qu'à l'aide de ces lettres éparses, on pouvait la rétablir et découvrir la destination primitive de ce somptueux édifice dont nous admirons les débris. *Ce ne sont ici*

que des conjectures, je laisse aux savants à décider si elles ont quelque probabilité.

» L'on voit d'abord à la première ligne et au commencement de l'inscription par ces deux mots RESPVBLICA NEMAVSESIVM, que le public, notre République, la communauté avait fait bâtir ce monument. On lit à la seconde ligne IMPERATORIS ; ce mot est suivi d'un autre dont il reste CA, et, dans un fragment, ARIS : il est facile en les rapprochant d'y lire CAESARIS.

» Un troisième fragment a deux lettres à la fin : TI ; et une qui précède dont il reste une extrémité du sommet, qui paraît une S ; c'est la fin du mot AVGVSTI dont la première lettre se retrouve aussi à un autre morceau.

» Suivons :

» On remarque encore un I, et un A, fort isolé, qui est beaucoup séparé de la lettre qui précède. Cet I ne me paraît être que la dernière lettre du mot FILII (je parlerai bientôt de l'A), en sorte, qu'en rassemblant ces mots, on peut probablement conjecturer qu'il y avait IMPERATORIS CAESARIS AVGVSTI D. FILII.

» Revenons à la première ligne : après les deux premiers mots, on voit, au fragment qui a STI, les lettres ARM qui y répondent au-dessus. Je les prends pour les restes du mot MARMORIBUS. Tous les débris qu'on a retrouvés de cet édifice nous prouvent qu'on n'avait pas épargné le marbre, qui était d'autant plus précieux à Nimes qu'il fallait le faire venir de loin.

» Peu après, on voit à un autre fragment QUE et le commencement d'un O. Il y a celui d'un N à un mor-

ceau qu'on a négligé de conserver et qui avait en dessous un o pour la seconde ligne. Il est aisé de supposer qu'il y avait ATQUE ORNAMENTIS : cet édifice était décoré de tous les ornements que l'architecture a de plus recherchés. Voilà donc pour la première ligne RESPVBLICA NEMAVSESIVM... MARMORIBVS ATQUE ORNAMENTIS.

» Mais tout cela ne nous découvre point encore la destination de l'édifice : il reste à savoir le mot distinctif qui le caractérise. Heureusement que l'on a conservé trois lettres d'un fragment qui nous l'indiquent : j'y vois RV pour la première ligne et un A au-dessous pour la seconde. Ces lettres RV font partie du mot LAVACRVM, et l'A est le commencement du mot AVGVSTI.

» Voilà qui découvre que tout cet édifice était destiné, avec ceux qui y étaient attenants, à l'usage des bains.

» Il ne me reste à parler que de l'A isolé placé après l'I.

» La distance qui est entre cette lettre et la précédente, de même que l'espace qui la suit, montrent qu'il faisait un mot à part et que c'était une préposition.

» Dans le dernier fragment dont j'ai déjà parlé, on trouve un o au-dessous du reste du jambage d'un N. Cet o est, à mon avis, le reste du mot SOLO, et il y avait A SOLO, ce qui marquait qu'on avait fait cet édifice du fondement jusqu'au faîte.

» Il ne manque plus, pour terminer l'inscription, que d'y supposer le mot FECIT ou FACIENDVM CVRAVIT,

qu'on exprimait par les sigles F. C., et la voilà complète. Je la donne ici avec la marque de ce qui reste et de ce que j'ai suppléé ; les lettres du caractère maigre sont celles qui manquent.

RESPVBLICA NEMAVSESIVM LAVACRVM CVM MARMORIBVS
IMPERATORIS CAESARIS AVGVSTI D. FILI

ATQVE ORNAMENTIS
IA SOLO FECIT.

» Je ne dois pas oublier de faire connaître à qui l'on est redevable de la conservation des caractères du plus précieux de ces débris, du fragment qui contient partie des lettres du mot LAVACRVM : c'est à mon frère, chanoine de l'église collégiale de St-Gilles, qui, se trouvant alors à Nimes et prévoyant toute l'utilité que je pouvais tirer du détail historique de tout ce qu'on découvrait journellement, ne manquait pas de suivre les ouvriers et de copier et dessiner tout ce qui lui paraissait intéressant. Il n'oublia pas de marquer avec soin tous les caractères de notre inscription, et afin de les mieux rassembler, il engagea les ouvriers, par de petites libéralités, à déterrer avec attention tout ce qui pouvait y appartenir. Ces fragments furent ensuite portés au Temple-de Diane : on les y voit aujourd'hui ; mais l'on négligea dans ce transport d'y faire porter ceux qui contenaient partie des mots LAVACRVM et SOLO, qui sont des plus utiles. Ce n'est qu'à l'aide du manuscrit de mon frère que j'ai pu en faire usage et faire revivre par là la mémoire de ce somptueux édifice (1).

(1) Il est parlé dans les inscriptions de Gruter du LAVACRVM AGRIPPINAE, *pag.* 180, n° 8.

» Lorsque l'on découvrit, en 1739, les restes de cette inscription avec plusieurs autres monuments antiques, les savants du pays en envoyèrent la relation à M. le cardinal de Polignac, qui la communiqua au baron de la Bastie. Deux savants anglais, qui étaient à Nimes en ce temps-là, lui en donnèrent aussi des copies dans les voyages qu'ils firent ensuite à Paris. La Bastie fut plus satisfait des mémoires des Anglais que de ceux de nos savants qu'il n'avait pas trouvés assez fidèles. On a imprimé dans le dix-neuvième volume des *Mémoires des Inscriptions et Belles-Lettres*, sa dissertation sur toutes ces antiquités.

» En parlant de cette inscription, il convient *que les différents fragments qui la composent ne sauraient suffire pour en retenir le sens tout entier.* Il n'en avait

» Du LAVACRVM THERMARVM ANTONIANARVM, *pag.* 1079, n° 2.— Aulu-Gelle dit (Noct. attic., tom. 1, c. 2). *Propulsabamus caloris incommoda. . . . lavacri nitidis et abundis et collucentibus.* — Je retranche bien d'autres autorités.

» ORNAMENTA, c'est la décoration extérieure d'un bâtiment: les pilastres, les colonnes, la sculpture et tous les ornements dont l'architecture enrichit un bâtiment. Ainsi l'on trouve dans une inscription de Gruter TEMPLVM AVGVSTO CVM ORNAMENTIS, *pag.* 227, n° 2, et dans une autre : SCHOLAM CVM STATVIS ET IMAGINIBVS ORNAMENTISQVE OMNIBVS SVA IMPENSA FECIT, *pag.* 169, n° 5.

» D. FILII. Auguste se qualifie souvent de ce titre dans les médailles et dans les inscriptions.

» A. SOLO. — Dès le fondement. Gruter, *pag.* 6, n° 6. — A SOLO. . . . FECIT, *pag.* 22, n° 9. — A SOLO EXTRVCTAE, *pag.* 128, n° 4. — A SOLO REFECTVM. Muratori, *pag.* 469, n° 8. — BALNEVM MVLIEBRE A SOLO, etc. »

pas eu une copie assez exacte, comme il est aisé de s'en convaincre en la comparant avec celle que je donne. Il soupçonnait, à l'aide d'un fragment où il y avait I, O, que c'était une dédicace à Jupiter : IOVI OPTIMO MAXIMO, et que ce fragment contenait les premières lettres de l'inscription. Je ne l'ai point retrouvé : peut-être n'était-il qu'une partie du mot SOLO des deux dernières lettres duquel on aurait pris l'L pour un I.

» Il a fort bien remarqué qu'il ne doit point paraître étrange que notre ville y prît le nom de *République*; Gruter a une grande quantité d'inscriptions où les villes d'Italie, des Gaules et d'Espagne se servent de ce nom pour désigner la communauté.

» Au premier fragment il y a *Nemausesium* et non *Nemausis*.

» Au quatrième *armo* et non *arm*.

» Le sixième ne se trouve plus, peut-être était-ce une partie de celui où je lis RV, où l'on devait lire CRVM, ce qui confirmerait beaucoup ma conjecture ; mais je n'ose m'en rapporter à une copie aussi infidèle.

» *Le septième n'est point des deux premières lignes de cette inscription.*

» Le dernier a été, en apparence, mal copié.

» Il ne doit pas non plus paraître singulier de trouver ici *Nemausesium* pour *Nemausensium* l'on a dans Gruter des inscriptions où on lit : *Lugdunesis*, pag. 462, n° 5. — *Eboresis*, pag. 323, n° 8. — *Misienisis*, pag. 542, n° 6. — *Castresis* — et plusieurs autres où l'N est retranchée. C'était à la grecque : on la retran-

chait ordinairement lorsqu'elle n'était point finale : ainsi les Grecs disaient Ορτησιος pour *Hortensius* et Γαλλια Ναρβωνησια pour *Gallia-Narbonensis*.

» La façade de ce bâtiment était du côté des bains et tournée vers le bassin de la Fontaine ; elle les dominait et en faisait partie. C'était apparemment un Portique destiné à recevoir ceux qui, se rendant trop tard aux bains, attendaient que la place fût libre pour y entrer. Ce serait donc ce que Vitruve appelle *Schola* (*De archit.* lib. 5, c. 10), que les interprètes de cet architecte prennent pour un portique attenant aux bains. Les restes de ce qu'on a découvert confirment cette idée.

» Il devait règner, sur le côté opposé, une suite d'autres colonnes sur le bassin à qui l'on a donné le nom de *Bassin-des-Romains*.

» Je ne dois pas oublier d'avertir qu'outre les fragments qui restent de cette inscription, il y en a un extrêmement fruste, qui avait des lettres de bronze et une inscription sur trois lignes dont il reste encore quelques lettres (1).

(1) Ici se trouvent dans le manuscrit les lignes suivantes bâtonnées de la main de Séguier :

« La proportion paraît la même que celle de la frise : les » lettres sont plus basses d'un demi-pouce, et l'intervalle qu'il » y a d'une ligne à l'autre n'est pas exactement le même que » celui de l'inscription dont je parle ; en sorte que je suis per- » suadé qu'il n'appartenait point et ne faisait point corps avec » les deux premières lignes... »

C'est ce que nous examinerons tout-à-l'heure.

» *C'était apparemment une suite placée sur trois lignes aux bandes de l'architrave.* Le peu de lettres qui restent ne permet pas de hasarder des conjectures probables.

» Les deux lettres de la première ligne pourraient être les restes du mot EXTRA et au-dessous il y avait peut-être PARIETEM ; mais rien n'est plus incertain, puisqu'on peut y substituer tout autre mot de la même désinence.

» Les deux inscriptions d'Auguste que l'on découvrit à peu près dans le même temps près du bassin de la *Fontaine* y furent peut-être posées lors de la construction de ces bains (1). Si cela est, nous en aurions l'époque précise, puisqu'il y est marqué le neuvième consulat d'Auguste et la huitième fois qu'on le proclama IMPERATOR, ce qui revient à l'an 729 de Rome et le vingt-cinquième avant l'ère chrétienne. Ce prince, en revenant de Taragonne où il avait été malade pendant longtemps, prit apparemment sa route par la Narbonnaise, et notre communauté donna alors le nom de cet empereur aux bains qu'elle faisait construire.... »

Ici se termine la notice de M. Séguier : On voit qu'il arrive exactement à la même conclusion que Ménard sur l'époque à laquelle les bains de Nimes furent établis, et sur l'empereur à qui nous les

(1) Celles que M. Pelet a fait rétablir et que nous avons données en entier dans le paragraphe précédent, d'après Ménard.

devons ; or, je crois que, sur ces deux points, ces auteurs, d'ailleurs si respectables, sont dans une complète erreur.

XI.

Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai déjà dit de l'époque de la construction de nos bains et Thermes ; j'ai prouvé, ce me semble avec évidence, qu'on ne pouvait les rapporter à l'empereur Auguste :

1° A cause de leur étendue ;

2° De leur somptuosité ;

3° A cause des nombreuses mosaïques qui s'y trouvent ;

4° Enfin, à cause du caractère architectural des bâtiments qui nous sont restés, à cause surtout du *Respublica Nemausesium*, désignation qui ne peut remonter aussi haut.

Ce qui a induit en erreur Séguier et Ménard, c'est d'abord le système auquel on se laisse trop facilement aller de tout rapporter au fondateur de la colonie ;

C'est l'existence d'inscriptions authentiques trouvées au voisinage de la *Fontaine* et désignant, sans aucun doute, Auguste et Agrippa ;

Enfin, dans l'inscription du *Respublica Nemausesium*, c'est l'arrangement fait sans intermédiaire des trois mots *Imperatoris Cœsaris* et *Augusti* ; en ajoutant *divi filii* on avait une désignation positive d'Octave, mais :

1° Ces deux mots complémentaires ne sont point sur l'inscription ;

2° Si on refuse de les y introduire, il n'est pas très-rare de trouver les trois autres en série continue, sans qu'ils désignent nécessairement Octave ;

3° Rien ne prouve que, sur l'inscription qui nous occupe, le mot *Augusti* vînt immédiatement après celui de *Cæsaris* et je crois positivement le contraire.

Je vais établir ces deux derniers points qui peuvent seuls faire l'objet d'un doute.

I. — Voici quelques désignations d'empereurs divers tirées des inscriptions où *Cæsar* et *Augustus*, se suivant, ne veulent pas dire Octave.

Quand il s'agissait de Jules César, après sa mort on mettait en général :

DIVO IVLIO CAESARI AVGVSTO
(Reinesius, p. 300, n° 1.)

Pour Auguste-Octave :

CAESARI DIVI AVGVSTI FILIO AVGVSTO
(Reinesius, p. 301, n° 11.)

Pour Tibère :

TI CAESARI. DIVI. AVG. FILIO. AVGVSTO.

ou bien :

TI. CAESARI. DIVI. AVG. F. DIVI IVL. N. AVG.
(Gruter, p. 153, numéros 3 et 7.)

Pour Caligula :

C. CAESAR. DIVI. TI. F. AVG.

Pour Claude :

TI. CLAVD. DRVSI. F. CAESAR. AVG.

ou plus simplement :

TI. CLAVDIVS CAESAR. AVGVSTVS.

(Reinesius, p. 1019, n° 11 ; p. 293, n° 77 ; p. 299, n° 91 et p. 302, n° 5.)

Quelquefois le nom seul de l'empereur se trouvait entre les qualifications de *César* et d'*Auguste* et les épithètes louangeuses ne venaient qu'après :

IMPERATOR CAESAR DOMITIANVS AVGVSTVS GERMANICVS....etc...

(Reinesius, 302, n° 7.)

Dans la suivante, relative au même empereur, le titre de César est supprimé :

IMPERATOR DOMITIANVS AVG. GERMANICVS

(Reinesius, p. 302, n° 8.)

On voit qu'il régnait à ce sujet une assez grande liberté, cependant l'usage le plus général était d'écrire d'abord les titres d'*empereur* et de *César*, puis les noms et prénoms, les épithètes louangeuses, puis la désignation d'*Auguste* ; les épithètes relatives aux peuples vaincus ou conquis terminaient le tout.

Mais les dérogations à cet usage sont nombreuses, et il n'est pas rare de trouver sur les inscriptions soit les mots de *César*, *Auguste*, soit ceux d'*Empereur*, *César*, *Auguste*, qui se suivent sans intermédiaire, et sans désigner en rien Octave.

IMP. CAES. AVGVSTVS, VESPASIANVS.

(Gruter, p. 149, n° 7.)

IMP. CAES. VESPAS. T. CAESAR AVG.

(Gudius, p. 69.)

IMP. DOMITIAN. VESP. CAES. AVG.

(Gruter, p. 155, n° 1.)

IMP. NERVA CAESAR AVG.

(Gruter, p. 155, n° 4 et n° 9.)

IMP. NERVAE TRAIANO CAESARI AVGVSTO
(Gruter, p. 162, nº 1.)

IMP. CAESAR AVGVSTVS NERVAE FILIVS.
(Gudius, p. 89, nº 1.)

IMP. CAESAR. AVG. M. AVRELIVS ANTONIVS
PIVS. FELIX. AVG. PARTHICVS. MAX.
BRITANNICVS. MAX. P. M. P. P. COS. III. DES. IIII.
(Gruter, p. 151, nº 4.)

IMP. CAES. AVG. M. AVR. ANTONINO ET. L. AVR.
(Gudius, p. 92, nº 6.)

GALLIENVS. IMP. CAESAR. AVG.
(Gruter, p. 158, nº 9.)

On voit par ces exemples, que nous pourrions multiplier au besoin, que l'écriture en série immédiate des trois mots *Imperatoris*, *Cæsaris*, *Augusti*, sur notre inscription, n'implique nullement la désignation d'Octave, lorsque *Divi filii* ne s'y trouve pas. Or, rien n'en indique la présence : Ménard et Séguier n'ont point vu ces deux mots, ils les ont supposés.

Il est donc constant que le nom de l'empereur dont l'inscription faisait mention ne s'y trouve plus, et si l'on veut se hasarder à en intercaler un, les règles d'une saine critique veulent que son époque soit en harmonie, *ce qui ne peut pas être pour Auguste*, avec l'étendue, la somptuosité, le caractère architectural, la décoration des constructions elles-mêmes, enfin avec l'ensemble de l'inscription; et, sous aucun de ces rapports, nous ne saurions trop le répéter, Octave-Auguste ne peut être mis en scène.

II. — Mais, dans l'inscription, quand elle était en

place et intacte, le mot Auguste venait-il immédiatement après ceux d'*Imperatoris Cæsaris* : la chose est loin d'être certaine, je crois même pouvoir établir positivement le contraire.

Suivant moi, le mot *Auguste* était fort loin du mot *César* ; on pouvait placer entre deux les noms, prénoms divers et qualifications de l'empereur dont il s'agissait, et, ce qui est déjà une présomption en faveur de l'interprétation nouvelle, par un arrangement plus exact des pierres qui nous restent l'inscription peut rentrer dans la forme ordinaire et ne plus présenter une contexture exceptionnelle, qu'on ne doit admettre que quand elle est évidente, certaine.

Ménard veut que le Portique de la Fontaine fut seulement tétrastyle ; il aurait été ainsi de trop maigre apparence, — et, avec la largeur connue des entrecolonnements, une frise supportée seulement sur quatre colonnes n'aurait pu contenir toute l'inscription.

Une frise tétrastyle aurait été composée de sept pierres, quatre culées et trois voussoirs, sur lesquels d'après l'espacement des lettres connues, il y en aurait eu :

A la première ligne....... 44
A la seconde............. 33.

L'inscription supposée par Séguier fournit :
A la première ligne............. 56 lettres,
A la seconde................... 39 ;
La frise devait donc être plus longue.
Un portique pentastyle aurait eu neuf pierres pour

l'inscription, cinq culées et quatre voussoirs; il y aurait eu place à la première ligne pour 56 lettres,
à la seconde pour.................. 45,
ce qui aurait assez bien cadré avec l'inscription de Séguier; mais une colonne, en admettant le nombre cinq, aurait partagé l'édifice et la porte s'il n'y en avait eu qu'une, ce qui n'est nullement probable. C'est donc forcément au temple exastyle qu'il faut en venir.

Pour celui-ci, les onze pierres de la frise : six culées portant sur les colonnes et les cinq voussoirs intermédiaires, fourniront, avec les types et les espacements des lettres connus, la place d'environ,
à la première ligne............... 70 lettres,
et, à la seconde.................. 53;
l'inscription ne doit être que de très-peu en-deçà ou en-delà de ces limites; et l'on voit tout de suite que ce que propose Séguier en est trop loin.

Le portique qui nous occupe se trouvait entre le Bassin-Romain et le Nymphée; il dominait celui-ci par son côté le plus orné qui avait en face le stylobate et la statue impériale en bronze doré. Il était naturel que ce portique portât une inscription en faveur de cet empereur même, à qui, sans doute, les bains et Thermes étaient dus; et le fronton devait être supporté au moins par six colonnes pour que l'inscription pût y trouver sa place, et pour être en harmonie avec le développement du stylobate qui a vingt mètres de largeur.

La Maison-Carrée est exastyle et porte à peu-près quatorze mètres de largeur sur la façade; le portique

en aurait eu quinze environ d'après le diamètre des colonnes et les entrecolonnements, si on le suppose exastyle, ce qui remplissait toutes les convenances.

Les voussoirs de l'entablement portent sur les culées, au moyen de coupes inclinées en sens inverse les unes des autres. L'obliquité de ces coupes est un moyen sûr de distinguer les culées des voussoirs, et, par conséquent, d'établir un premier classement des pierres ; — on n'a pas assez fait d'attention à ce moyen.

Si nous avions encore les onze pierres intactes, rien ne serait si facile que de reconstituer l'inscription ; malheureusement, il n'en est point ainsi : nous n'avons plus que six fragments de culées ou de voussoirs (1), et vingt-cinq lettres de la première ligne, quand il nous en faudrait presque le triple ; nous n'avons plus que vingt-trois lettres de la seconde ligne, quand il en faudrait plus de cinquante.

Séguier connaissait deux morceaux de plus ; soit vingt-huit lettres à la première ligne et vingt-cinq à la seconde,

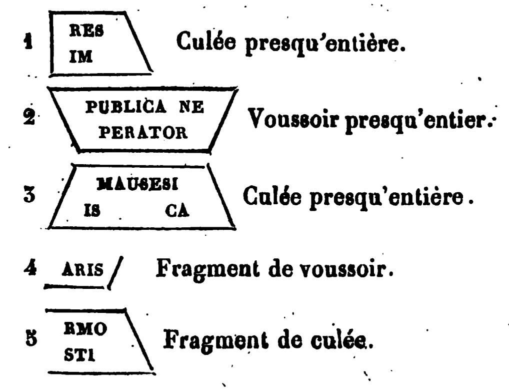
Or, non-seulement nous ignorons ce qu'il y avait sur les pierres que les fouilles ne nous ont pas rendues ; — mais celles qu'on a découvertes ne sont pas entières et les parties qui manquent portaient aussi des lettres inconnues; — la restauration est donc très-incertaine.

(1) Je ne compte pas celui qui portait trois lignes et n'appartenait pas à la frise.

Les moyens d'arriver au sens vrai sont l'arrangement convenable des pierres et, par conséquent, la place à donner aux lettres, suivant que l'indiquent la forme actuelle et, surtout, la coupe primitive des blocs ; de plus, en respectant tout ce qui est, en le faisant entrer dans le cadre donné, on ne doit en remplir les lacunes que par des lettres ou des mots que la critique puisse avouer, c'est à-dire en rapport avec les usages de l'antiquité, le style des inscriptions, les données de l'histoire, les circonstances locales et l'essence du monument et des constructions environnantes.

La voie est difficile, sans doute ; mais on comprend qu'en multipliant les conditions, on restreint de plus en plus les possibilités d'erreur. Les avoir exactement remplies, c'est avoir conquis la vérité.

Voici l'énumération des huit fragments connus du temps de Séguier, avec l'indication des lettres qu'ils portaient et leur position relative :



6 QUE C / I A — Fragment de voussoir.

7 RV / A — Fragment perdu depuis Séguier ; on ignore si c'était une culée ou un voussoir ;

8 N / O — il en est de même pour ce fragment-ci.

Il existe une neuvième pierre qui ne peut avoir fait partie de la frise qui nous occupe, parce qu'elle a un peu plus de hauteur qu'il ne faudrait, et qu'elle porte la trace de trois lignes de sculpture au lieu de deux ; cependant comme elle est de la même nature : que les lettres sont de facture pareille ; je crois qu'elle a fait partie non-seulement du monument, mais encore de l'inscription qui nous occupe : elle devait figurer à l'architrave ou dans le tympan du fronton. Il est probable qu'il y avait :

RA à la première ligne ;

ETE à la seconde ;

DI I, c'est-à-dire probablement un D suivi de deux lettres à jambages droits, à la troisième ligne.

Muni de tous ces renseignements, il ne me reste plus qu'à dire

Pourquoi je rejette la restitution de Séguier et pourquoi j'en adopte une toute différente.

1° A la première ligne, j'accepte, avec cet auteur et avec Ménard les deux mots *Respublica Nemausesium* qui sont évidents et dont j'ai discuté le sens réel ;

2° A la seconde ligne j'accepte aussi les deux mots : *Imperatoris Cæsaris* aussi peu contestables ;

3° Je reconnais que TI et la trace d'un S qui précède sont la fin du mot *Augusti*; mais je nie que les trois mots *Imperatoris*, *Cæsaris*, *Augusti* se suivissent immédiatement dans l'inscription. Nous l'avons vu, cette série était peu usitée, surtout quand il ne s'agissait pas d'Octave; mais ce qui tranche tout-à-fait la question, c'est qu'en lisant avec Seguier :

*Respublica Nemausesium Lavacrum cum ma*RMO*ribus*
atque ornamentis
*Imperatoris Cæsaris Augus*TI *D. Filii à solo fecit.*

Il est impossible que le STI de la seconde ligne se trouve placé immédiatement au-dessous du RMO de la première, et cependant la pierre conservée, qui serait la troisième culée de l'inscription ou le cinquième bloc, *porte* RMO *au-dessus de* STI. Comme il serait indispensable d'avancer *Augusti* ou de reculer *Marmoribus*, il est évident que l'interprétation de Séguier n'est pas acceptable.

Au reste, la figure qu'on trouvera à la fin de ce mémoire mettra ceci hors de doute.

4° Passons à la pierre qui porte QVE à la première ligne et un I avec un A à la seconde.

Séguier veut que l'I soit la dernière lettre du mot *filii*, mais la combinaison nécessaire des culées et des voussoirs écarterait encore trop cet I de ce qui précède; il y aurait un trop grand espace à partir d'*Augusti* pour n'y loger que D. *Filii* : l'inspection de la figure le prouvera encore. Par son isolement, cet I formait un sens tout seul : c'est le sigle du mot *Impensâ* nécessaire pour que la phrase soit complète.

5° Séguier a eu raison de rapporter les lettres RMO, et non pas ARM comme il le dit, à un mot latin rappelant l'idée de marbre ; il les fait fraction du mot *mar*RMO*ribus*, l'espace veut qu'il y ait eu *mar*MO*rea* ;

6° Pour le QVE, Séguier veut que ce soit la fin du mot *atque*, et, en le complétant ainsi qu'un N qui se trouve sur un autre fragment avec un O au-dessous, il donne aux trois pierres portant à la première ligne RMO..... . QVE...... N..... la restauration des trois mots *mar*RMO*ribus at*QVE O*rnamentis*. Les espacements indispensables me prouvent que c'est *mar*MO*rea*QUE O*rnamenta* qu'il faut lire.

7° Notre auteur a déjà à sa premiere ligne : *Respublica Nemausesium...... marmoribus atque ornamentis* ; mais il lui faut, dans l'intervalle ponctué, un mot caractéristique de l'emploi de l'édifice. Il trouve une pierre portant RV à la première ligne, plus un A à la seconde ; le RV lui paraît faire partie du mot *lavacrum*, ce que j'adopte, et l'A du dessous être la première lettre du mot *Augusti*, ce que l'espacement rend impossible. Pour lire avec lui *lavacrum cum marmoribus*, il faudrait que la troisième calée, ou cinquième pierre de la frise portât à la première ligne, dans sa partie la plus étroite, RVM CVM MARMO, onze lettres et deux intervalles de mots, tandis qu'à la seconde ligne, dans la partie la plus large de la pierre, il n'y aurait eu qu'*Augusti*, sept lettres : la seule inspection du bloc prouve que ce n'était pas.

Il ne peut y avoir que neuf lettres dans la partie la

plus large des voussoirs, qui, sur les blocs conservés, a un mètre de plus que la partie étroite des culées.

L'espacement oblige de reporter *Augusti* à deux culées plus loin, soit à la neuvième pierre, et de chercher un autre emploi pour l'A qui est au-dessous de RV.

Quant à l'A que Séguier croit isolé et qui, avec l'I dont nous avons parlé, se trouve au-dessous de QVE, notre auteur croit que l'espace qui sépare cet A des lettres d'avant et d'après, doit en faire un seul mot, une préposition qu'il combine avec l'o placé sous l'N d'une autre pierre et il trouve pour la fin de la seconde ligne : — *à solo-fecit* ou *faciendum curavit.*

C'est ainsi qu'il complète toute son inscription. Or :

D'après les espacements connus, les deux lignes sont trop longues pour un édifice tétrastyle ; — trop courtes pour un exastyle ; — et l'on ne peut croire que le Portique n'eût que cinq colonnes de façade.

Il y a plus ; en employant les blocs tels qu'ils nous sont parvenus et en s'astreignant à placer alternativement une culée, puis un voussoir et à finir par une culée, — il est impossible de faire concorder les lettres de la première ligne, telles que les donne Séguier, avec celles de la seconde.

Enfin, cette inscription ne serait pas complète ; il manquerait toujours *Impensâ*, ou *Pecuniâ*, *Munificentiâ*, *Dono*, ou tout autre mot analogue, pour qu'*Imperatoris*, *Cœsaris*, *Augusti*, pussent être au génitif et pour que le sens fût fixé. Le mot non resti-

tué est trop essentiel pour avoir été sous-entendu dans l'inscription.

Tout nous montre donc que l'interprétation de Séguier est radicalement mauvaise et doit être abandonnée.

J'ai voulu essayer moi-même d'en trouver une plus vraie.

Dans l'impossibilité d'encadrer les éléments connus dans une frise tétrastyle, — rejetant un péristyle à cinq colonnes comme insolite, — j'ai pris pour cadre une frise exastyle.

Les considérations historiques et architecturales déjà déduites, m'ont fait *à priori* choisir ANTONIN comme l'empereur désigné.

Placé dans ces deux hypothèses infiniment probables, et me soumettant aux nombreuses et difficiles conditions du problème, comme on pourra le voir sur la figure qui termine ce mémoire, j'ai pu arriver à la restitution suivante :

Respublica Nemausesium Lavacrum, Thermas, Nym-
[phaeum, marmoreaque ornamenta.
Imperatoris Caesaris T. Ael. Hadriani Antonini Pii
[Augusti impensâ absolvit.
Grata in aeternum dono liberalitatis imperialis.

Je prends l'I dont Séguier avait fait la dernière lettre du mot *filii* pour le sigle d'*Impensâ*, mot le plus usité en pareille circonstance, indispensable, lui ou un équivalent, et qui manquent à l'interprétation de Séguier.

Voici une inscription qui m'autorise, avec la nécessité du sens, à traduire cet I solitaire par *Impensa*.

AEVITATI DOMINORVM
FAMILIAE THERMENSI
THERMARVM VRBAN. I. A.
(Gruter , pag. 181 , n° 5.)

Evidemment dans cette inscription trouvée entière à Padoue, les deux lettres I A sont les sigles du substantif *impensa* et d'un temps quelconque du verbe *absolvere* , ce qui nous donne la signification des mêmes lettres dans notre inscription, quelque dégradée qu'elle soit. Nous allons voir d'ailleurs qu'ici plusieurs lettres caractérisaient plus sûrement encore le verbe *absolvere*.

Ainsi donc de l'A qui vient après l'I, sur une même pierre, je fais la première lettre du mot *absolvit* ou *absolvebat* mot aussi usité que le mot *impensa* et convenant parfaitement au sens.

Ségnier veut que cet A soit isolé et forme une préposition suivie du mot *solo*.

D'abord, nous avons dans l'inscription des lettres aussi écartées que celles-ci de leurs voisines sans qu'elles finissent ou commencent un mot; il n'est donc pas indispensable d'y voir une préposition.

Mais, il y a plus : — Une trace de crampon suit cet A, au bord de la cassure de la pierre et prouve que positivement ce n'était point un *s* qui venait après, mais une lettre dont le premier jambage était droit comme serait celui d'un B.

Grata in aeternum dono liberalitatis imperialis,

me paraît être la meilleure interprétation de la pierre la plus fruste qui nous reste.

La figure achèvera d'éclaircir tous ces points.

J'avais certainement fait de grands pas vers la vérité ; mais je ne l'avais pas tout entière ; mon interprétation me semblait complète, naturelle, s'harmonisant d'une manière parfaite avec toutes mes idées sur l'histoire monumentale de Nimes ; — cependant j'y trouvais encore une imperfection : *les nécessités de l'espace m'obligeaient à placer le mot* PII *avant celui d'*AUGUSTI ; *or, cela ne se faisait jamais quand il s'agissait d'Antonin.*

Plus l'application de la construction de nos bains et Thermes à cet empereur flattait mes idées, plus je devais être exact, scrupuleux dans l'examen. Une irrégularité découverte, je n'ai point hésité à sacrifier mon système à la vérité ; j'ai recommencé mon travail, et j'ai pu lire sans rien forcer, sans me soustraire à aucune des nombreuses conditions du problème, ce qui suit :

Grata in aeternum dono liberalitatis imperialis,
Respublica Nemausesium Lavacrum, Thermas, Nym-
[*phaeum, marmoreaque ornamenta,*
Imperatoris Caesaris M. Aurelii Antonini Pii Felicis
[*Augusti impensâ absolvit.*

Pour Marc-Aurèle les mots *pieux* et *heureux* précèdent, dans les inscriptions, le titre d'*Auguste* ; toutes les conditions sont donc remplies :

Conditions de l'époque où la qualification de *République nimoise* est admissible ;

Conditions du caractère architectural du monument ;

De ses défauts d'exécution ;

Du placement régulier de tous les fragments connus de la frise et de toutes les lettres ;

De la forme de ses caractères ;

De la séparation ordinaire des mots *César* et *Auguste* ;

De l'emploi des constructions qui existent autour du portique qui nous occupe et qu'on doit rapporter à la munificence impériale : bains froids, bains chauds, nymphée, *Lavacrum*, *Thermas*, *Nymphaeum*.

Les malheurs du règne de cet excellent empereur pourraient très-bien expliquer comment son concours fit enfin défaut à une aussi grande entreprise ; mais, même pour la commencer, il fallait que Marc-Aurèle eût hérité de l'affection d'Antonin, son père adoptif, pour la colonie nimoise.

La splendeur de notre cité aurait donc duré un peu plus que je ne l'avais pensé jusqu'ici, en supposant que par l'interprétation de l'inscription du portique de nos Bains j'en fasse descendre les travaux jusqu'à Marc-Aurèle ; les documents connus m'avaient fait regarder la fin du règne d'Antonin comme la limite de notre grande prospérité.

Mais des objections puissantes s'élèvent sur-le-champ contre ce système. Marc-Aurèle était simple, frugal, ennemi du luxe et de la mollesse, philosophe en un mot, et de la secte des Stoïciens ; comment aurait-il, de ses deniers, pourvu à l'établissement de

Bains et Thermes somptueux dans une ville des Gaules ? — N'était-ce pas lui qui demandait au sénat la permission de prendre de l'argent dans l'épargne en disant : — « *Rien ne m'appartient en propre et la* » *maison même que j'habite est à vous*.....» N'est-ce pas lui qui, par la plus sage économie des finances de l'Etat, put adoucir les tristes effets des fléaux redoublés de la peste, des tremblements de terre, de la famine, des invasions qui affligèrent son règne..... lui qui, pour ne pas charger le peuple d'impôts, fit vendre ses meubles les plus riches, ses joyaux, les statues, les tableaux, sa vaisselle d'or et d'argent, les habits d'apparat même et les pierreries de l'impératrice ; — et qui, de retour à Rome après huit ans d'absence, put, par suite de la sagesse de son administration, donner huit pièces d'or à chaque citoyen, en faisant de plus, comme Trajan, remise dans tout l'empire de l'arriéré dû sur les revenus du trésor public ?

Un pareil philosophe, qui élevait des statues aux capitaines de son armée morts en combattant, devait être peu jaloux de construire des Thermes somptueux, des établissements propres à amollir le corps et le courage des citoyens. Il couchait nu sur la terre dans sa jeunesse, et n'accepta le lit le plus simple que vaincu par les prières de sa mère.

Nous connaissons bien une inscription qui lui attribue la restauration du bain de Césène : mais il ne s'agissait pas de le construire ; il ne paraît pas d'ailleurs que ce fût un monument de luxe puisqu'on le rétablit en cumulant pendant quelque temps les intérêts

de la somme qu'il avait accordée (1). Nous persistons donc, malgré cet exemple, à ne point considérer ce grand homme comme le créateur du splendide établissement nimois.

Il y a plus, ses noms et prénoms nous donneraient quelques lettres de plus qu'il ne faut pour la seconde ligne de l'inscription qui nous occupe.

Après Marc-Aurèle régna son fils Commode, — et c'est à lui que nous croyons devoir définitivement rapporter l'établissement soit de nos Bains, soit des ouvrages commencés pour les Thermes qui les avoisinent.

Commode n'eut que des vices à la place des vertus de son père. — Il fut cruel et fastueux comme Néron; il fut voluptueux et débauché comme Tibère. Il ne rougissait pas de monter sur le théâtre et de se donner en spectacle au peuple. — *Il fit construire à Rome des Thermes splendides qui portèrent son nom et dont les ruines attestent encore la magnificence à côté de ceux de Néron, de Dioclétien, de Caracalla.*

Les bains étaient trop souvent un lieu de désordre même pour les empereurs. Commode en avait la passion, il en prenait sept fois par jour, il y soupait souvent (2).

(1) On trouvera dans la collection qui termine ce chapitre cette inscription tirée de Gruter, p. 178, numéro 3.

(2) Marlianus dit, dans sa *Topographie de Rome* : — « Lavandii » tanta fuit imperatori Commodo voluptas, ut septies in die lave- » rit in balneisque cenitaverit. Julius Capitolinus litteris mandavit » Gordianum juniorem septies in æstate, hyeme bis lavisse qui :

L'architecture du Temple-de-Diane, et surtout celle du péristyle qui nous occupe se rapportent à son époque : — plus tôt le goût était plus sévère et plus pur ; — plus tard la décadence fut plus sensible encore. Le mélange des briques avec les moellons, devint le système dominant des constructions et remplaça généralement la pierre de taille.

Pertinax et les empereurs qui le suivirent luttaient péniblement contre la décomposition de l'Etat ; — quels liens de patronage et d'affection aurait pu d'ailleurs invoquer la ville de Nimes, quand ses maîtres n'étaient plus de la famille des Antonins ?

Rome désormais pouvait seule prétendre aux grandes et coûteuses constructions, dont le caractère même se dégradait de plus en plus.

Commode était le dernier empereur qui put se faire ériger à *Nimes* une statue de bronze doré, ce que son père n'aurait pas souffert assurément ; *et c'est le seul empereur dont les noms et titres puissent se placer convenablement, sans artifice, dans l'espace que notre inscription présentait* ; avec tout autre, on ne peut satisfaire aux conditions nombreuses et difficiles du problème de la restitution.

En se réglant sur les débris que nous possédons, il y avait à la première ligne de l'inscription *environ* soixante-dix lettres : *notre texte en emploie soixante-cinq.*

» cum mulieres pulchras et puellas, et cum his vetulas deformes
» admitteret, se jocosè id facere dicebat. » P. 95.

Il en fallait cinquante-deux à la seconde ligne; *nous en employons le même nombre.*

Le sens que nous présentons est naturel, complet, et nous plaçons toutes les lettres connues sans faire violence à leurs rapports.

Nous employons tous les blocs sauvés de la destruction, suivant que le veulent leur forme et leur coupe. On n'avait pu réussir jusqu'à présent à satisfaire à toutes les conditions du problème; mais, si nous en avons trouvé la solution véritable, toute autre ferait violence à quelqu'une des circonstances auxquelles on doit faire la plus scrupuleuse attention, et qui sont relatives à l'histoire générale et locale, au caractère et à l'emploi du monument, à l'état surtout des débris parvenus jusqu'à nous.

La force des choses, plus que la propension nous amène à dire:

GRATA
IN AETERNVM
D. L. IMP.
RESPVBLICA NEMAVSESIVM LAVACRVM THERMAS
[NYMPHAEVM MARMOREAQVE ORNAMENTA
IMPERATORIS CAESARIS L AVRELII COMMODI AVGVSTI
[M I ABSOLVEBAT

Grata in æternum dono liberalitatis imperialis,
Respublica Nemausesium, Lavacrum, Thermas;
[Nymphæum, marmoreaque ornamenta,
Imperatoris Cæsaris Lucii Aurelii Commodi Augusti
[munifica impensa absolvebat (ou *absolvit*).

« Reconnaissante à jamais des dons de la libéralité
[impériale,
» La République nimoise payait ses Bains, ses Ther-
[mes, son Nymphée et leurs ornements de marbre
» Avec les secours généreux
« De l'empereur César Lucius Aurelius Commodus
» Auguste. » (1)

Commode mourut assassiné, châtiment inévitable de ses crimes et de ses folies ; sa mémoire fut maudite : ses entreprises durent rester imparfaites et particulièrement celles qui se rapportaient à des établis- de luxe et de plaisir, surtout quand il s'agissait d'une ville de province.

Au reste, il serait très-possible que ce tyran furieux se fût fait dédier des Bains construits par son père ou son grand-père, et qu'il eût forcé la colonie à lui témoigner sa reconnaissance pour des dons imaginaires et des Thermes que l'inscription déclare terminés et payés alors qu'on les commençait à peine (2).

(1) Commode portait indifféremment le prénom de Lucius ou de Marcus. Voyez pour les désignations épigraphiques qui le concernent : Gruter, p. 56, no 4. — p. 57, no 12. — p. 66, no 7. — p. 199, no 6. — p. 262, no 2. — p. 251, no 5. — p. 262, nos 1, 6. — p. 309, no 1. — p. 261, nos 6, 7 et 9. — p. 262, nos 4 et 5. — p. 330, no 3. — p. 184, no 1. — p. 300, no 2. — p. 129, no 6. — p. 35, no 1. — p. 94, no 2.

(2) Opera ejus præter lavacrum, quod Cleander nomine ipsius fecerat, nulla extant ; *sed nomen ejus, alienis operibus incisum, senatus erasit ;* nec patris autem sui opera perfecit. — Lampridius de Commodo Antonino. — Biponti, tom. 1, p. 449.

Quoi qu'il en soit, après sa mort, on ne pouvait espérer de les voir finir au milieu des embarras de l'empire, de la pénurie du trésor et avec un successeur comme Pertinax, né dans une condition infime, dur par caractère, n'aimant et n'encourageant que les choses utiles, philosophe, stoïcien comme Marc-Aurèle et plus économe que lui.

La fortune extraordinaire de Nimes était née avec Antonin, elle devait s'éteindre avec sa famille (1).

XII.

Sous le règne de Domitien, et pendant la vieillesse de Domitius Afer, né à Nimes, *Curateur perpétuel des eaux de l'Empire*, florissait à Rome un autre personnage illustre, né aussi dans notre cité : c'était T. Aurelius Fulvius l'Ancien, qui se distingua dans la carrière des armes (2).

Il sortait de la famille Aurelia, anciennement établie dans le pays des Sabins, qui était plébeïenne, mais qui fut illustrée par les hommes éminents qu'elle produisit. Cette famille avait été divisée en plusieurs

(1) On s'apercevra facilement que ces études sur la *Fontaine* ont été trop rapidement écrites. Rappelé par d'autres occupations, je n'ai pas eu le temps de les revoir pour les abréger, pour éviter les contradictions et les redites.

J'ai écrit en face des monuments à mesure que j'observais, fidèle à la vérité, j'ai eu souvent à corriger mes fautes; mais, publiant feuille par feuille, je ne pouvais les supprimer.

(2) Jul. Capitolin. *Vit. Anton. Pii*, cum notis Salmasii et Casauboni.

branches qui s'étaient établies en divers lieux des provinces de l'empire : celle qui se fixa à Nimes avait pris le nom de Fulvia ou Fulva ; et c'était d'elle que sortait T. Aurelius Fulvius.

Après avoir été élevé dans notre ville, il embrassa la profession militaire, où il acquit une haute réputation par son habileté et son courage. C'était assurément le même que Fulvius Aurelius que Tacite mentionne honorablement (1), qui avait commandé une légion sous l'empire d'Othon, et qui se distingua d'une façon si glorieuse dans la guerre des Sarmates, que ses services lui firent décerner les honneurs consulaires. Quoi qu'il en soit de cette idéntité, celui qui était né à Nimes et qui nous occupe spécialement fut fait prêteur de Rome et deux fois consul sous le règne de Domitien (2).

La première fois, en l'an quatre-vingt-cinq de notre ère, il était collègue de ce prince ; son second consulat vint quatre ans après. On ignore la date de sa mort.

Il eut un fils, nommé comme lui T. Aurelius Fulvius, qui naquit aussi à Nimes, et qui fut de même consul de Rome (3), ce qui doit s'entendre des consuls subrogés, si l'on n'aime mieux supposer qu'il se contenta des honneurs consulaires, car il ne se trouve point dans les Fastes.

(1) Taciti, *Histor.* lib. 1, cap. 79.

(2) Jul. Capitolin. Ibid. *Fast. Consul.*

(3) Jul. Capitol. ibid *Anton.* —Augustin *De Famil. Rom.* page 308 et Seq.

Celui-ci épousa Arria Fadilla, fille unique d'Arrius Antoninus, homme illustre par sa naissance et par ses mœurs, qui exerça deux fois le consulat et fut de plus proconsul d'Asie (1). Ce mariage fut sans doute la cause qu'il se transplanta définitivement en Italie. Il alla s'établir à Lavinium ou Lonuvium, ville d'où les Romains tiraient leur origine, située dans le Latium. *De cette union naquit l'empereur Antonin.*

On ignore l'année de la mort d'Aurelius Fulvius : mais on sait que sa femme Arria Fadilla lui survécut, et qu'elle épousa en secondes noces Julius Lupus, dont elle n'eut qu'une fille qui fut nommée Julia Fadilla.

Antonin naquit à Lavinium, le 19 de septembre de l'an 86. Il fut élevé à Loric (*Laurum*) ville du Latium, aujourd'hui de l'Etat de l'Eglise, à quatre ou cinq lieues de Rome.

Il était bien fait de sa personne et surpassait tous ceux de son âge par les qualités du corps et de l'esprit, aussi bien que par ses mœurs qui étaient très-régulières. Il était doué d'une rare éloquence, aimait les lettres et les cultivait avec succès. Il avait un goût prononcé pour la vie paisible et surtout pour la campagne où il passa une grande partie de ses premières années ; il s'y occupait de la chasse et de la pêche.

Il eut diverses successions qui lui procurèrent de grands biens. Il fut héritier d'Arrius Antoninus son aïeul maternel, de même que de Boïonia Procilla son aïeule maternelle, ce qui lui fit donner les noms d'An-

(1) Pline, lib, 4, Epist. 3.

toninus, Boïonius, outre ceux d'Aurelius, Fulvus.

Avant que de parvenir à l'empire, il exerça les charges les plus élevées. Il fut d'abord questeur, puis sénateur, et ensuite préteur, et consul avec L. Catilius Severus, l'an 120 de notre ère. Adrien lui donna le gouvernement d'un quart de l'Italie avec l'autorité consulaire et le fit enfin proconsul d'Asie. Dans tous ces emplois divers, il s'acquit l'estime et l'amour des peuples par sa sagesse et sa modération.

L'empereur Adrien ayant perdu L. Ælius Verus qu'il avait adopté, et se voyant lui-même dangereusement malade, persuadé du mérite et des rares qualités d'Antonin, il le choisit pour lui succéder et l'adopta le 25 de février de l'an 138. Il l'associa à la puissance du tribunat, et lui donna même le titre d'empereur, à condition qu'il adopterait lui-même Marc-Aurèle et Lucius Verus, fils de L. Ælius, successeur qu'il s'était choisi et que la mort lui avait enlevé. Antonin accomplit plus tard religieusement sa promesse.

Il prit possession de l'empire à l'âge de cinquante-deux ans, Adrien étant mort le dix juillet de l'année même de son adoption. Il ajouta par reconnaissance à ses noms antérieurs ceux d'Ælius et d'Adrien ; il conserva dans leurs emplois tous ceux que son prédécesseur avait nommés.

Les vertus d'Antonin, son attachement pour ses peuples lui méritèrent le titre de *Pieux* qui lui fut donné par le sénat. Il rendait avec soin la justice aux opprimés ; — il fit restituer à quelques habitants de la

Provence un Bain que leurs voisins avaient usurpé (1).
Il mourut après vingt-deux ans et demi de règne (2).

Voici le portrait naïf que fait de cet empereur Poldo d'Albenas, le plus ancien de nos historiens de Nimes.

« Son père, Aurelius Fulvius, qui fut consul à » Rome, vécut mélancolique et maladif. Antonin, au » contraire, était de beauté admirable, d'un clair en- » gin, clément de mœurs, de noble visage, paisible

(1) Spon, *Miscell.* p. 165. — Voici l'inscription que Spon a publiée, et qui se trouvait de son temps dans le village de Gémenos, à quatre lieues d'Aix, dans la chapelle de la Vierge :

PAGANI PAGI LVCRETI QUI SUNT
FINIBUS ARELATENSIUM LOCO GARGARIO
Q. COR. MARCELLI LIB. ZOZIMO IIIIII VIR.
AUG. COL. IVL. PATERNA ARELATE OB
HONOREM EIVS QVI NOTVM FECIT
INIVRIAM NOSTRAM OMNIVM SAECVLORVM
SACRATISSIMO PRINCIPI T. AELIO ANTONINO
......R. ROMAE MISIT PER MVLTOS ANNOS
AD PRAESIDES PROVINCIAE PERSECVTUS EST
INIVRIAM NOSTRAM SVIS IMPENSIS OB HOC
DONAVIT NOBIS IMPENDIA QUAE FECIT
VT OMNIVM SECULORVM SACRATISSIMI
PRINCIPIS IMP CAES. ANTONINI AVG.
PII BENEFICIA DVRARENT PERMARENTQUE
QVIBVS FRVEREMVR ....S. ET BALINEO GRATVITO QVOD
ABLATVM ERAT PAGANIS...... QVOD VSI FVERANT
AMPLIVS ANNIS XXXX..

Cette pierre remarquable fut trouvée, dit-il, dans le lieu dit St-Jean-de-*Garguies*, qui n'est sans doute que le *Gargarius* qui s'y trouve mentionné. Tous les géologues connaissent le territoire de *Gargas*, si abondant en fossiles.

(1) Ménard, *Hist. de Nimes*, tom. 1, p. 43 à 52.

» d'entendement, d'éloquence singulière, resplendis-
» sant en littérature, et surtout de grande sobriété,
» agriculteur diligent, doux, libéral, ne demandant
» rien de l'autrui. Et tout ce lui était par grande at-
» trempence, et sans vanterie ou ostentation vaine.
» Pour fin, en tout il était louable, et qui, à bonne rai-
» son, par l'opinion des gens de bien était parangonné
» à Numa. On disait alors la République être heureuse
» en laquelle où les rois philosophoyent, ou les philo-
» sophes regnoyent !....(1) »

Il n'est pas douteux que dans les petites villes de Lanuvium et de Laurum, où il passa ses premières années, son père et son grand-père ne l'aient souvent entretenu de Nimes où ils étaient nés, car c'est sur-

(1) *Discours historial de l'antique et illustre cité de Nimes, en la Gaule narbonaise,* — Par Jean Poldo d'Albenas. — Lyon, chez Guillaume de Roville, 1559, in-fol., p. 40.

Au reste, l'éloge de l'historien nimois n'est que la traduction de la phrase suivante de Jules Capitolin : — « Fuit Antoninus
» formà conspicuus, ingenio clarus, moribus clemens, nobilis
» vultu et placidus ingenio, singularis eloquenciæ, nitidæ litte-
» raturæ, præcipuè sobrius, diligens agricultor, mitis, largus,
» alieni abstinens; et omnia hæc cum meusurà et sine jactanciâ :
» in cunctis postremò laudabilis, et qui merito Numæ Pompilio,
» ex bonorum sentenciâ, comparatur...... » Quant à la dernière phrase de Poldo, c'était, suivant Capitolin, une sentence de Platon que Marc-Aurèle, successeur d'Antonin, avait souvent à la bouche : — « Sententia Platonis semper in ore illius fuit : —
— *Florere civitates, si aut Philosophi imperarent, aut Imperatores philosopharentur* : ....

(Vide — *Scriptores historiæ augustæ*, — Biponti, 1787, — tom. 1, p. 38 et p. 74.

tout pour la patrie absente que se manifestent les sentiments les plus vifs ; et un cœur aimant comme celui d'Antonin dut porter jusque sur le trône pour le berceau de sa famille, les sentiments de bienveillante affection que dès ses jeunes années il avait trouvé autour de lui.

L'expérience de tous les temps nous prouve, d'autre part, que les Nimois ne durent pas négliger, soit par sentiment, soit par intérêt, d'entretenir le culte de ces souvenirs d'origine, de se recommander à l'empereur et à ses proches comme lui étant dévoués d'une façon toute particulière.

Lucius Verus et Marc-Aurèle, héritiers de l'empire : Faustine, femme de celui-ci et fille d'Antonin, eurent leur part dans les hommages de la cité, qui leur consacra des monuments publics. Cet empressement, cet échange mutuel de bienfaits et de reconnaissance durent naturellement se perpétuer jusqu'après Commode, petit-fils d'Antonin, né de Faustine sa fille épouse de Marc-Aurèle.

Mais toutes ces traditions, si favorables à Nimes, finirent naturellement par la mort de Commode, avec qui s'éteignit la famille d'Antonin.

Entre Nimes et Pertinax, il n'y avait plus, pour les attacher l'un à l'autre, ni lien particulier, ni souvenirs communs d'origine.

XIII.

Nous ne savons sur le funeste événement de l'incendie de Narbonne que ce que Capitolin en a rap-

porté (1), et que nous avons déjà cité, ainsi que l'inscription trouvée dans cette ville.

Dom de Vic et Dom Vaissette disent dans l'histoire de Languedoc (2).

« Antonin, sensible au malheur de Narbonne que le » feu avait entièrement consumée, la fit rebâtir et ré- » tablit à ses dépens les Thermes, les Basiliques, les » Portiques et les autres édifices qui avaient été brû- » lés. — Deux inscriptions de l'année de son qua- » trième consulat, qui répond à l'an 145 de J. C. » nous ont conservé la mémoire de son rétablisse- » ment et de celui des chemins d'Arles à Nimes par » ses soins (3). »

Ce passage nous prouve évidemment qu'il n'existe pas sur ce désastre d'autres documents que ceux que nous avons fait connaître.

Mais la destruction de Narbonne, et, par suite, le pouvoir de Nimes comme métropole de la province durèrent-ils longtemps ? C'est ce qu'il convient d'examiner.

L'inscription que nous avons citée, en nous apprenant le désastre, semble bien aussi nous apprendre la réparation ; les deux dernières lignes qui sont frustes portent encore :

(1) *Vita Antonini*, cum notis Salmasii et Casaubonis, p. 20.

(2) Tom. 1, p. 180 de l'Edit, in-8°.

(3) Marca-*Hispan.* p. 37 et seq. — Bergier. *Hist. des grands chemins de l'Empire*, p. 713. — Preuves de l'*histoire de Languedoc*, p. 6.

ET. OMNIB..........

SVA. RE......

Il ne me paraît pas douteux qu'il n'y eût :

ET. OMNIBVS. IMPENSA

SVA REFECIT.

Tout fut détruit ; Antonin répara tout à ses frais ; comme il régna longtemps encore après ce désastre, — de l'an 145 à l'an 161, — il eut seize ans pour y travailler.

Mais, nous l'avons déjà dit : on a plus vite rendu un décret de reconstruction, accordé même dans un désastre des secours, que l'expression de la reconnaissance exagère toujours beaucoup, — qu'on n'a réalisé la reconstruction d'une ville et ramené ses habitants éperdus.

Nous ignorons donc complètement si Antonin rétablit lui-même à Narbonne le siége de la primatie provinciale ; c'est peu probable : — car si au moment de l'incendie il avait jugé possible d'en réparer immédiatement les effets au point de vue matériel et administratif, — *aurait-il, pour si peu de temps, renversé l'ordre des milliaires ?* — De plus, puisqu'il avait tant tenu, au moment de la catastrophe, à la régularité sur ce point : — il est évident qu'il aurait rétabli l'ancien ordre de numération, *s'il avait rendu lui-même à Narbonne son ancien rang de supériorité administrative sur Nimes.*

Les milliaires d'Antonin encore debout, et après lesquels on n'en a point érigé qui les contredisent, prouvent que c'est à une époque de trouble et de peu

de régularité dans l'Etat que Narbonne a repris ses droits de métropole. Il me paraît, du moins, incontestable que Nimes garda ce rang dans la Narbonnaise tout le temps que dura le règne d'Antonin.

Il faut noter que c'est l'année même de l'incendie de Narbonne que les Nimois élevaient un monument à Faustine, fille d'Antonin, et à Marc-Aurèle, son gendre. Comblés des faveurs du père, ils voulaient s'assurer de la bienveillance de la fille et de son époux, maître futur de l'empire.

FAVSTINAE. AVG.
IMP. CAES. T. AELII
HADRIANI ANTONINI
AVG. PII. P.P. TRIB. POT. X.
IMP. II. COS. IIII
FILIAE
M. AVRELII CAESARIS
VXORI.

Cette inscription, qui n'était pas un hommage à la vertu, était probablement une recommandation intéressée à l'influence de la fille sur son père et sur son époux.

Après la mort d'Antonin, Marc-Aurèle laissa-t-il Nimes en possession de la primatie, ou rendit-il à Narbonne ses anciens droits et priviléges ?

Nous n'avons aucune preuve directe à cet égard ; nous devons noter, cependant, que les habitants de Narbonne firent ériger à cet empereur une statue dans leur ville avec l'inscription suivante :

IMP. CAESARI
M. AVRELIO
ANTONINO. AVG.
PIO. FELICI. ARAB.
ADIABENICO. PAR
THICO. MAXIMO
BRITANNICO. MAX.
GERMANIC. MAX.
PATRI. PATRIAE.
NARBONENS.

Nous ne savons pas si cette statue était, de la part des habitants de Narbonne, un acte de reconnaissance pour leurs titres qui leur auraient été rendus, ou un acte de flatterie pour les obtenir, qui aurait été le pendant de celui des habitants de Nimes (1) ; — quoi qu'il en soit, les épithètes glorieuses qui rappellent sur cette inscription les victoires de Marc-Aurèle sur une foule de nations barbares, nous prouvent qu'elle fut gravée peu avant sa mort, qui arriva en l'année 180.

L'inscription trouvée à Rome, concernant Larcius, prêteur et questeur de la Narbonnaise sous Marc-Aurèle, ne nous dit pas si ce personnage résidait à Narbonne ou à Nimes (2), — non plus que celle de Lucius Gallus, gouverneur de notre province sous le même empereur, encore trouvée à Rome (3). Celle de

(1) Ceux-ci avaient habilement intéressé à leur cause la fille d'Antonin, qui avait encore du sang nimois dans ses veines.

(2) Gruter, p. 407, n. 2.

(3) Gruter, p. 1091, n. 8.

Gavius, gouverneur aussi de la Narbonnaise à la même époque (1), ne nous instruit pas davantage.

Lucius Verus, que Marc-Aurèle s'était associé à l'empire, mourut (en l'an 169) avant les irruptions des peuples du Nord, qui valurent à Marc-Aurèle, pour ses victoires, les surnoms de *Britannicus* et de *Germanicus*. Les habitants de Narbonne lui élevèrent aussi un monument dont l'inscription nous est restée et qui dut être antérieur à celui de Marc-Aurèle, à moins qu'on ne le suppose posthume.

IMP. CAESARI
DIVI. ANTONINI
PII. FILII. DIVI. HADRIANI
NEPOTI. DIVI. TRAIANI
PARTHICI. PRONEPOTI
DIVI. NERVAE. ABNEPOTI
L. AVRELIO. VERO. AVG. AR
MENIACO. PONT. MAX.
TRIBVNICIA. POT. IIII.
IMP. II. COS. II. PROCOS.
DECVMANI
NARBONENSES

Cette inscription, trouvée à Narbonne en 1719 (2), donne lieu à des remarques importantes :

D'abord, l'empressement des habitants de Narbonne à célébrer la famille des Antonins, soit en reconnaissance de ses bienfaits, soit pour se la rendre de plus en plus favorable. La conduite des habitants de Nimes,

(1) *Histoire du Languedoc*, tome 1, p. 188.

(2) Vide. *Preuves de l'Histoire du Languedoc*, édit. in-8o, p. 618, tome 1.

les avantages dont ils étaient comblés, devaient être un motif puissant d'émulation, de regrets.

En second lieu, on a prétendu que le titre de souverain pontife était unique, ne pouvait être porté par plusieurs personnes à la fois, différent en cela de celui d'Auguste ; on a dit que Marc-Aurèle était souverain pontife et Lucius Verus PONTIFEX, mais non pas MAXIMVS ; l'inscription qui nous occupe serait une preuve du contraire.

Enfin, le mot de *proconsul*, qui s'y trouve comme titre donné à Lucius Verus, pourrait être un signe de faveur ou de protection spéciale de la part de ce prince pour Narbonne et les habitants de la province, s'il pouvait avoir le sens de *proconsul ou gouverneur de la Narbonnaise*, même de *proconsul honorifique, spécialement de cette contrée.*

Je ne pense nullement que ce mot puisse s'interpréter ainsi : il n'avait rien de particulier pour les habitants de Narbonne.

Lorsque Tibère fut associé au gouvernement par Auguste, celui-ci lui fit donner la charge de censeur, et un pouvoir égal au sien dans toutes les provinces. — C'est ce qu'on appelait *empire proconsulaire.*

Marc-Aurèle agit aussi libéralement à l'égard de Verus, et voici comment s'exprime à ce sujet Capitolin :

« Defuncto Pio, Marcus in Verum omnia contulit, » participatu etiam imperatoriæ potestatis indulto : » sibique consortem fecit, cum illi soli senatus detu» lisset imperium. Dato igitur imperio, et indultâ

» tribuniciâ potestate, PROCONSULATUS ETIAM HONORE
» DELATO, Verum vocari præcepit, suum in eum
» transferens nomen, cur antè *Commodus* vocaretur.
» Lucius quidem, Marco vicem reddens, suscepit,
» obsecutus ut legatus proconsuli, vel præses impe-
» ratori (1). »

Quelquefois le sénat décernait à l'empereur le proconsulat *général* : « Eâ die quâ Pertinax Augustus
» est appellatus, etiam Patris patriæ nomen recepit;
» nec non simul etiam *imperium proconsulare* (2). »

On trouvera dans la collection de Spon le titre de *Proconsul* pris par les empereurs Septime Sévère, Maximin, Philippe, Dèce, ou donné par eux à leurs enfants, Césars ou déjà Augustes, ou à leurs associés à l'empire. Nous donnerons ces inscriptions à la fin de ce mémoire. (3)

Nous ignorons ce qui advint à Narbonne sous le règne de Commode (de 180 à 193), de Pertinax, de Didius-Julianus, de Pescennius-Niger, qui à eux trois ne durèrent qu'une année. Le premier de ces empereurs fut trop dissolu, les autres gouvernèrent trop peu de temps pour en attendre des réformes dans l'Etat.

Mais, sous Septime-Sévère, Narbonne me paraît être incontestablement rentrée dans la jouissance de ses droits et titres anciens; je pense même que c'est

(1) Julii Capitolini. — *Verus imperator*. — Biponti, 1787, tom. 11, p. 79 et 80.

(2) Ejusdem. — *Pertinax, imperator*, p. 123.

(3) Vide — Spon, *Miscellanea antiquitatis eruditæ*, p. 186 — 204 — 270 — 273.

à ce prince qu'elle le doit ; car les habitants, toujours fidèles à son parti dans les luttes qui lui assurèrent l'Empire, donnèrent, en plusieurs circonstances, des preuves évidentes de leur attachement pour lui et pour les siens.

A l'époque de la défaite d'Albin, les soldats de la garnison ou du camp de la colonie de Narbonne firent graver une inscription, apparemment au pied d'une statue qu'ils élevèrent en l'honneur de Julia Domna, femme de Septime-Sévère (en l'an 197) :

IVLIAE. DOM
NAE. AVGVSTAE
IMP. CAES. L. SEP
TIMI. PII. PER
TINACIS. AVG. ARA
BICI. ADIABENICI
P. P. P. M. TRIB. POT. IIII.
IMP. VIII. COS. II. ET
M. AVRELII. ANTONI
NI. CAES. MATRI.
ITEMQVE. CASTRORVM
DECVMAN. NARB.

Mais voici une inscription plus significative encore. La même province et la colonie de Narbonne donnèrent des marques de leur dévoûment pour Septime-Sévère, lorsqu'après avoir vaincu les Parthes il eut donné la puissance du tribunat à son fils aîné Marc-Aurèle ou Caracalla, avec le titre d'Auguste. C. Batonius, *qui était alors premier flamine-augustal de la Narbonnaise* (an 208), *sacrifia un taureau* (taurobolium), *au nom de cette province*, à l'honneur de

Gybèle, mère des dieux, pour la santé des deux Augustes Septime-Sévère et Marc-Aurèle-Antonin. Il n'y a pas de doute qu'on n'ait célébré ce Taurobole dans une assemblée générale de la province, que le proconsul ou le président qui en avait l'administration convoquait dans ces occasions solennelles (1).

Les premiers flamines ou chefs du collége des sévirs augustaux *étaient élus par les peuples de la province, dans les assemblées annuelles que les présidents convoquaient dans la* MÉTROPOLE *et qu'on appelait* Conventus juridici.

Or, l'inscription qui concerne Batonius ayant été trouvée à *Narbonne*, il n'est pas douteux que la primatie ne fût déjà revenue à cette ville en l'an 208.

IMPERIO. D. M.
TAVROBOLIVM. PROVINCIAE
NARBONENSIS. FACTVM
P. C. BATONIVM. PRIMVM
FLAMEN. AVGG. PRO. SA
LVTE. DOMINORVM. IMPP.
L. SEPTIMI. SEVERI. PII.
PERTINACIS. AVG. ARABICI
CL. ADIABENI. PARTHICI
MAXIMI. ET. M. AVRELII ANT. AVG.

Parmi les sept évêques qui, selon Grégoire de Tours, portèrent la lumière de l'Evangile dans les Gaules au troisième siècle, il y en eut trois qui s'arrêtèrent dans la Narbonnaise et qui établirent leur siége savoir : saint Paul à Narbonne (en 250), saint

(1) Marca. *De primat.* p. 154 et seq.

Trophime à Arles, et saint Saturnin à Toulouse. Ce fait prouve évidemment que Narbonne étaient alors la métropole politique et allait devenir la métropole religieuse, prétention que Nimes n'a jamais eue.

De tout ce qui précède, il résulte que, par suite de l'incendie qui détruisit Narbonne et de l'affection qu'Antonin avait pour Nimes, la première de ces villes perdit en l'an 145 la primatie de la province; mais, en l'an 208, elle avait positivement repris son ancienne position administrative.

Il est même possible que ses droits lui aient été rendus plus tôt : vers l'an 180, sur la fin du règne de Marc-Aurèle. Nous n'en avons pas toutefois de preuve directe, positive, et, quant à moi, j'inclinerais à croire que Nimes garda le rang de métropole tant que la famille des Antonins resta à la tête de l'empire, et qu'il n'en fut privé à jamais que sous Septime-Sévère.

Avant le désastre de Narbonne, et vers l'an quatre-vingt de notre ère, Martial appelait cette ville antique : *Pulcherrima Narbo*. Elle n'existait plus en 145. — Vers l'an 330 elle était magnifiquement rétablie, car Prudence, dans ses hymnes, lui donne l'épithète de *Speciosa*.

Ausonne, en 370, dans ses *Éloges des villes célèbres*, n'accorde que deux vers à notre *Fontaine* et ne dit rien de notre cité, tandis qu'après avoir fait remarquer que Narbonne est la première ville des Gaules qui ait vu les faisceaux d'un proconsul romain, il ajoute : « Qui chantera dignement tes ports nombreux,

» tes lacs et tes montagnes? Qui pourra transmettre la
» mémoire de tant de peuples qui t'appartiennent (1) et
» dont le costume et le langage présentent des diffé-
» rences si marquées? Les richesses de l'Orient et
» celles de l'Ibérie sont étalées dans tes ports, de
» même que tout ce qui peut y venir par les fleuves
» et les détroits divers. Les flottes de la Lybie et de
» la Sicile ne traversent l'humide empire, que pour
» déposer sur ton rivage les produits du monde
» entier.... »

Voilà bien la colonie des Décumans en possession incontestable de son pouvoir, de sa position politique : les peuples de la province lui appartiennent ; elle jouit, de plus, de ses richesses anciennes, de son commerce ; elle trafique avec le monde entier, les fleuves et la mer sont ses tributaires comme au temps de Strabon ; une seule chose peut rappeler son désastre, c'est la splendeur des monuments anciens qu'elle n'a pu complètement rétablir encore depuis son incendie. Ausonne ajoute à ses éloges des regrets bien remarquables : « Qui décrira
» avec assez de pompe ce fameux temple de marbre
» de Paros *que tu possédais* (2) et que Tarquin n'eut
» pas dédaigné, alors qu'il fit bâtir le Capitole, ni

(1) Comme métropole de la province.

(2) Quodque tibi QUONDAM pario de marmore templum
Tantæ molis erat, quantam non sperneret olim
Tarquinius, Catulusque iterum, postremus et ille,
Aurea qui statuit Capitoli culmina Cæsar.

» Catulus lorsqu'il le rétablit, ni César lorsqu'il cou-
» vrit d'or son faite orgueilleux.... »

L'intervalle d'un siècle fait oublier les monuments détruits et en amène de nouveaux dans une ville puissante et riche : aussi, en arrivant à Narbonne, vers l'an 460, Sidoine Apollinaire n'exprime-t-il plus, comme Ausonne, un regret ; au contraire, plein d'enthousiasme, il s'écrie :

« Je te salue, ô Narbonne, cité que l'air pur qu'on
» y respire rend si salutaire et dont l'aspect est si
» digne d'être contemplé, ainsi que celui des cam-
» pagnes qui t'environnent ; ville célèbre par tes
» citoyens, par tes remparts, tes riches maga-
» sins, *tes ports*, *ton Forum*, *ton Théâtre*, *tes*
» *Temples*, *ton Capitole*, *ta Monnaie*, *les Thermes*,
» *les arcs triomphaux qui te décorent*, tes îles, tes
» étangs, tes fontaines, tes prairies, tes salines ;
» le fleuve qui te baigne, tes ponts et ton commerce
» immense... »

On voit qu'on n'avait plus rien à regretter du temps de Sidoine, qui semble énumérer à dessein, en 460 comme magnifiquement reconstruits, tous les monuments dont l'inscription de l'an 145 annonçait la destruction complète (1).

(1) Salve, Narbo, potens salubritate,
Urbe rure simul bonus videri,
Muris, civibus, ambitu, tabernis,
Portis, porticibus, foro, theâtro,
Delubris, Capitoliis, monetis,

En résumé ; il est incontestable que Nimes devenu métropole par suite de ce désastre, ne l'était déjà plus en l'an 408.

Mais quelle qu'ait été la durée de la suprématie nimoise ; qu'elle ait existé trente-cinq ans (de l'an 145 à 180), sous Antonin et sous Marc-Aurèle ;

Ou qu'elle ait duré soixante-trois ans (de 145 à 208), sous Antonin, Marc-Aurèle, Commode, Pertinax, Didius-Julianus, Pescennius-Niger, et jusqu'à Septime-Sévère : — Cette suprématie n'en est pas moins certaine, *nous avons mis*, LE PREMIER, *son existence en lumière et hors de doute.* Nous reconnaissons toutefois que, même par Antonin, Nimes ne fut substitué à Narbonne qu'à titre précaire : *notre province ne prit jamais le titre de* NIMOISE, *elle ne cessa pas de s'appeler* NARBONNAISE.

XV.

Les Thermes impériaux les plus importants et les plus splendides de Rome ont été construits :

Sous Auguste, par Agrippa, environ en l'an 10 de notre ère ;

Sous Néron, vers l'an	64
Vespasien	68
Titus	80
Trajan	110

> Thermis, arcubus, horreis, macellis,
> Pratis, fontibus, insulis, salinis,
> Stagnis, flumine, merce, ponte, ponto...

Il nous semble important d'examiner rapidement dans cette notice quelles peuvent être les circonstances qui ont porté ces empereurs à se livrer à des entreprises aussi dispendieuses, alors surtout qu'ils ne pouvaient pas ignorer que les Thermes, au point où ils étaient venus, ne servaient qu'à augmenter les progrès de la sensualité, de la mollesse, étaient éminemment propres à affaiblir le corps et corrompre les mœurs.

Politique adroit et dissimulé, vainqueur d'Antoine et maître du monde, voulant, si ce n'est supprimer la République, du moins profondément modifier sa forme de gouvernement, AUGUSTE fit faire par son gendre Agrippa toutes les réparations, toutes les constructions qui pouvaient être utiles au peuple, toutes celles même qui pouvaient seulement flatter sa vanité et ses penchants.

Routes, aqueducs, châteaux-d'eau, fontaines, thermes et bains, tout fut entretenu, réparé ou créé avec vigilance, avec soin ou profusion. Les cloaques même ne furent pas négligés : Agrippa, ayant détourné

sept torrents dans ceux de Rome pour les nettoyer, il les parcourut en bateau, à la clarté des torches. Si Auguste eût été depuis plusieurs générations le maître de l'empire, son gendre assurément n'en aurait pas agi ainsi.

Il en fut de même sous Vespasien et sous Titus, qui avaient un pouvoir nouveau à consolider, à rendre agréable au peuple. Quelque parcimonieux que fût le premier des Flaviens, il dut cependant s'occuper avec soin des monuments de Rome, il reconstruisit le Capitole, et, quoique personnellement ennemi de la mollesse, cédant ainsi que son fils Titus aux exigences du temps, ils donnèrent l'un et l'autre des Thermes au peuple. Après la dédicace du fameux Colysée, bâti par son père, Titus, qui ne régna que deux ans, fit construire avec une incroyable diligence des Thermes tout auprès ; il permettait que ceux qui tenaient quelque rang parmi le peuple pussent y venir et se baigner en même temps que lui. Il donna de magnifiques spectacles, et, entr'autres, un combat naval dans l'ancienne naumachie. Un incendie ayant dévoré une portion des édifices publics de Rome, Titus vendit les ornements de son palais pour les faire rebâtir. Quinze mille juifs captifs travaillèrent au Colysée ; d'autres furent placés, assurément, dans les ateliers des Thermes. Les dépouilles de l'Orient, celles de Jérusalem en particulier, aidèrent à satisfaire à tant de dépenses.

Quant à Néron, à Commode, à Caracalla, arrivés au trône sans contestation, par hérédité : enivrés

par un pouvoir dont l'étendue égara leur raison, fastueux et dissolus, croyant que rien ne pouvait faire obstacle à leurs volontés, — ils construisirent des Thermes splendides, immenses, par vanité, par goût pour la mollesse, par le penchant qu'ont tous les mauvais princes à flatter les passions de la multitude parce qu'il est bien plus facile de plaire au peuple par la corruption qu'en cherchant à le diriger vers l'âpre chemin de la vertu.

Ces tyrans furieux périrent assassinés.

TRAJAN et ADRIEN s'étaient enrichis par leurs victoires, par leurs conquêtes, par la bonne administration de l'Empire ; ils aimèrent tous les deux les arts et les constructions.

Le premier, qui persécuta les chrétiens, devait chercher à flatter les goûts de la population païenne.

Pour Adrien, on sait que ses mœurs ont donné lieu aux reproches les plus fondés, et qu'il avait un attachement regrettable pour les superstitions les plus honteuses du paganisme.

Il est constant qu'ALEXANDRE SÉVÈRE donna aussi des Thermes au peuple de Rome, et nous ne pouvons comprendre comment un prince, qui avait eu pour mère Julie Mammée instruite par Origène des principes du christianisme, qui réforma les abus, rétablit la discipline, encouragea les lettres et se montra favorable aux chrétiens, ait pu s'occuper de constructions de ce genre. Nous devons croire qu'il y fut obligé par l'influence de l'opinion publique, l'exem-

ple de ses prédécesseurs, peut-être même par des demandes formelles des Romains.

PHILIPPE, dit l'Arabe, était fils d'un chef de brigands, et assassin de Gordien le jeune; on conçoit que, pour se maintenir sur le trône avec de pareils précédents, il ait cherché à plaire au peuple par tous les moyens. Celui d'ouvrir de nouveaux établissements de plaisir et de sensualité était alors considéré comme un des plus efficaces dans la capitale du monde. On a pourtant prétendu que Philippe était chrétien.

DÈCE, qui se révolta contre lui et le tua de sa propre main, avait aussi besoin de capter les faveurs du peuple pour demeurer sur le trône; mais il avait d'autres motifs encore. Profondément attaché au paganisme, persécuteur acharné des chrétiens dont il voyait s'accroître tous les jours le nombre et l'influence, il devait, en sévissant contre eux, chercher à flatter et à satisfaire de plus en plus les partisans des anciens dieux de Rome : à favoriser leurs passions et leurs goûts, ainsi que les établissements pour lesquels les premiers avaient l'éloignement le plus prononcé, tels que les jeux du Cirque et les Thermes.

Quant à AURELIEN, tranquille possesseur de l'Empire après de beaux faits d'armes, enrichi des dépouilles de l'Orient, il embellit Rome, réduisit les impôts et fit de sages lois somptuaires. Cependant, sur la fin de son règne, il persécuta cruellement les chrétiens, ce qui l'obligea, sans doute, à des concessions envers le parti contraire, et c'est alors que ses Thermes furent construits.

N'oublions pas que, par des conversions incessantes, le nombre des adorateurs du Christ s'accroissait de plus en plus au détriment de celui des partisans des faux dieux, et que les empereurs voyaient avec crainte approcher le moment où une supériorité invincible serait acquise à la religion nouvelle, s'ils n'employaient les moyens les plus énergiques.

Aussi DIOCLÉTIEN exerça-t-il contre eux une persécution terrible qui ne dura pas moins de dix années ; et je ne saurais m'étonner de le voir en même temps s'occuper de la construction de l'un de ces somptueux édifices, toujours avidement désirés par la population païenne et corrompue de Rome.

Nous devons remarquer, de plus, et cette observation s'applique aussi bien à Néron, à Trajan, à Dèce, à Aurelien, qu'à Dioclétien lui-même, enfin à tous les persécuteurs : — que les poursuites contre les sectateurs de la foi nouvelle étaient pour les empereurs un moyen sûr d'alimenter leur trésor par la confiscation des biens, et de se procurer, par les condamnations afflictives, des ouvriers nombreux qu'on faisait travailler à merci, en ne leur distribuant qu'une alimentation parcimonieuse et grossière.

Des hommes et de l'argent, c'était les deux choses qu'il fallait nécessairement avoir largement à sa disposition pour construire des monuments innombrables, immenses et somptueux comme ceux de l'ancienne Rome.

Les triomphateurs revenaient entourés de captifs et chargés de butin conquis sur les ennemis de la Ré-

publique : Maintenant, les persécuteurs ont aussi leurs captifs, qu'ils traitent avec la plus grande barbarie, — et les dépouilles opimes, fruit des confiscations incessantes qui suivent les plus cruelles condamnations.

Une chose nous surprend dans la liste des constructeurs des splendides Bains et Thermes impériaux : — c'est d'y trouver le nom de Constantin-le-Grand, et cela, en 324, douze ans après sa conversion publique au christianisme, alors que l'aversion, d'ailleurs très-morale, de ses nouveaux coreligionnaires pour ces établissements lui était depuis longtemps bien connue.

Cet acte, probablement inspiré par la politique, est un de ceux qui doivent faire douter de la sincérité de sa foi.

Constantin, ayant observé les progrès rapides du christianisme parmi les populations de l'Empire, comprit que, désormais, les partisans de la foi nouvelle étaient assez forts pour décider de la victoire ; mais cependant, à Rome surtout, les amis de l'ancienne religion étaient encore puissants et redoutables. Il fallait flatter les goûts de la multitude dans cette ville blessée dans les sentiments intimes de la majorité de ses citoyens, même de ceux des rangs élevés, dans une ville qui avait embrassé contre lui le parti de Maxence. Tout en se faisant chrétien pour s'attacher la partie la plus ardente et déjà la plus nombreuse de la nation, il était prudent de ménager le parti contraire.

Or, Constantin, qui fit étrangler son collègue Lici-

nius, qui, sur une fausse accusation, avait fait périr Crispus son propre fils, qui, bien que cathécumène, accepta le titre de Grand-Prêtre de Jupiter, Constantin, disons-nous, pouvait fort bien douze ans après, en 324, doter la capitale, qui tenait en majorité pour la religion et les mœurs anciennes, — d'un nouvel établissement de Thermes et de Bains.

Au reste, il s'occupait déjà de transporter le siége de l'Empire sur les rives du Bosphore, ce qu'il fit en 330. Quoiqu'il n'eût plus à sa disposition les biens et la personne des chrétiens persécutés, il ne se livra pas moins à la prodigalité, à la magnificence : il ne craignait pas de dépenser les revenus de l'Etat à des constructions somptueuses, mais inutiles.

La restauration de Byzance à laquelle il donna son nom, coûta à ses peuples des sommes incroyables.

XVI.

Dioclétien employa, dit-on, à la construction de ses Thermes, quarante mille chrétiens condamnés à l'esclavage; Antonin-Caracalla en avait fait autant (1).

Suivant M. l'architecte Blouet : au pied du Mont-Aventin, entre les murs de Rome et la Voie-Triomphale, existent encore les ruines des Thermes de celui-ci, qui étaient les plus grands de la capitale de l'Empire, comme un de ses plus vastes et de ses plus magnifiques monuments.

L'ensemble de leurs ruines couvre une superficie

(1) Marliani, *Topographie de Rome*, pág. 119.

de terrain de cent vingt-quatre mille cent quarante mètres, c'est-à-dire à peu-près douze hectares et demi : un tiers de plus que ce qu'occupe, à Paris, l'hôtel des Invalides avec toutes ses dépendances. — Ce serait, pour Nimes, l'espace qui comprendrait la *Fontaine* actuelle et un prolongement deux fois plus large que lé *Cours-Neuf*, qui s'étendrait jusqu'aux Arènes.

Construits par l'empereur dont ils prirent le nom, ces Thermes furent achevés la quatrième année de son règne, l'an 217 de l'ère chrétienne ; mais, selon Lampride, ils n'eurent pas d'abord de portiques ; Héliogabale et Alexandre Sévère en ajoutèrent dans la suite. Nous avons déjà parlé des seize cents siéges de marbre mentionnés par Olympiodore ; les fouilles en ont donné plusieurs d'entiers, ils sont à bras et à dossier, comme nos fauteuils élégants, avec une large échancrure sous le siége. Nous avons aussi parlé de l'enthousiasme de Spartien pour la *Cella-Solearis*.

La magnificence extraordinaire de ces Thermes est incontestable : non-seulement à l'aspect des ruines qui restent et qui sont au-dessus de toute description, mais encore d'après les chefs-d'œuvre de sculpture exhumés à diverses époques, comme l'Hercule de Glycon, le Torse antique, le Taureau *Farnèse*, la Flore, Atrée et Thieste, deux gladiateurs, des terres cuites, des vases, des urnes, des vasques et une infinité d'autres sculptures, médailles et camées.

La construction se compose d'une maçonnerie en blocage, *revêtue de briques reliées par des assises d'autres plus grandes qui traversent toute l'épaisseur*

des murs. Ceux-ci sont enduits de fortes couches de ciment, sur lesquelles étaient appliqués les revêtements de marbres, de mosaïques, de peintures, dont on retrouve en beaucoup d'endroits des traces ou des débris.

Les pavés étaient aussi de mosaïques ou de marbres. Quant aux voûtes, construites en ponces légères, elles supportaient en général des terrasses pavées de marbres et de mosaïques. Pour la décoration de l'intérieur, la peinture remplaçait souvent ces deux genres d'ornements.

On avait appliqué des mosaïques plus grossières sous les péristyles et jusque dans les cours de ce somptueux monument.

La maçonnerie des canaux et des réservoirs qui lui fournissaient l'eau, est faite à bain de mortier. L'*intérieur en est recouvert d'une forte épaisseur de ciment. Tous les angles sont arrondis*; *le fond est une surface courbe en tous sens, plus basse dans le milieu et qui se racorde avec les arrondissements du bas des murs* (1).

Un grand nombre des mosaïques étaient en verre coloré. Les colonnes dont les dernières fouilles ont remis au jour une grande quantité de fragments étaient de granit rouge et gris, d'albâtre oriental, de porphyre et de jaune antique; les revêtements étaient de porphyre rouge et vert, de serpentin vert, de vert africain, de gris africain, de jaune antique, de

(1) Il en serait de même dans les canaux, aqueducs et réservoirs des Thermes de Nîmes, s'ils avaient été terminés.

Porto-Santo, de blanc veiné de violet appelé par les Italiens *Pavonazetto*, d'albâtre et de marbre blanc.

L'exposition des Thermes de Caracalla était à peu près la même que celle des Thermes de Titus et de Dioclétien, c'est-à-dire qu'on entrait par le bas et qu'on s'élevait peu à peu au pied d'une colline regardant le Midi et le Couchant. Cette position devait être considérée comme importante pour ces établissements, puisque, dans le but d'y satisfaire, les Thermes de Dioclétien présentent, chose singulière, leur entrée principale du côté opposé au centre de la ville.

La lumière était indispensable : partout la chaleur du soleil était très-recherchée pour élever la température de certaines salles et de certains bains. Les grandes ouvertures par lesquelles on se procurait le jour pourraient faire croire qu'il était impossible de conserver la chaleur dans l'édifice ; — il n'en était rien : les anciens connaissaient les vitraux comme nous. Pline prouve évidemment qu'ils en faisaient usage, dans sa description du bain de *Laurentum* ; Winkelman confirme cette vérité par une peinture du bain de *Faustine* ; et M. Blouet, assistant à Pompeïa à la découverte d'un édifice du même genre, a vu des fragments considérables de glaces coulées comme les nôtres, tenant à leurs châssis de bronze qui étaient encore en place sur une croisée.

Au devant des Thermes de Caracalla, se trouvait une grande place, qui les séparait de la voie Appienne ou Triomphale.

A l'intérieur de leur enceinte, on rencontrait, après avoir franchi le péristyle, — des salles de bains séparées à l'usage de ceux qui ne prenaient pas part aux exercices, — des anti-salles dans lesquelles on se déshabillait.

Plusieurs perrons conduisaient au bâtiment principal des Thermes, au corps central et le plus élevé des bains.

On voyait autour : des platanes et des bouquets d'arbres divers, des promenoirs découverts ou *Hypæthres*.

Les Exèdres étaient placés sous des portiques simples, où il y avait des bancs pour les philosophes, les rhéteurs et les savants. Pendant les jours froids et pluvieux, il y avait des salles dans les bâtiments pour les discussions académiques.

Les Palestres étaient des lieux découverts où l'on s'exerçait aux jeux gymnastiques ; les Xistes étaient aussi des lieux d'exercice, couverts chez les Grecs, découverts chez les Romains qui les avaient ornés de platanes et d'autres arbres sous lesquels se trouvaient des bancs. Il y avait d'un côté des gradins où se plaçait un grand nombre de spectateurs pour voir les combats des lutteurs et autres exercices de force ou d'adresse, tandis que sous un portique voisin se promenaient les directeurs de l'établissement.

Les salles pour la lecture, pour la conversation étaient éloignées du bruit des xistes et des palestres ; on y trouvait des escaliers qui conduisaient aux terrasses qui dominaient tout l'établissement. Notre prétendu Temple-de-Diane n'était-il pas une salle de ce

genre, embellie, rafraîchie par des cascades et des bassins, et couverte de terrasses auxquelles on était conduit par deux larges escaliers. Une terrasse en ornait le péristyle, une autre en surmontait les trois nefs ; n'était-ce pas tout simplement le passage élégant des bains froids aux Thermes, un noble vestibule de ces derniers, dont le double escalier faisait franchir à l'abri des intempéries de l'air l'inégalité de niveau des deux établissements ?

Les deux vestibules des Thermes de Caracalla dépendaient des bâtiments du Frigidaire, car tout ici était sur une échelle immense ; dans l'un se trouvait la statue d'Esculape, dans l'autre celle de la déesse de la santé (*Salus*), comme dans la niche centrale du vestibule de nos Thermes nimois, a pu se trouver la statue de Diane (1).

Le portique du *Respublica Nemausesium* était peut-être le vestibule des bains froids, comme le prétendu Temple-de-Diane était celui qui conduisait aux Thermes.

Je crois que primitivement, le Temple-de-Diane ne se terminait pas au mur qui se trouve au-dessus et à l'aplomb des trois niches du fond ; ce mur *qui ne se raccorde nullement avec le reste* étant supprimé, le fond du prétendu temple devient une tribune, d'où ceux qui étaient montés aux Thermes, voyaient causer

(1) Une magnifique statue de la déesse *Salus* en marbre, a aussi été trouvée à Nimes, et vendue au musée royal de Londres dont elle fait l'un des plus beaux ornements.

dans le vestibule ceux qui venaient des bains froids (1).

Les bibliothèques étaient placées à droite et à gauche des vestibules.

Le Frigidarium, bain froid ou Piscine des Thermes de Caracalla, était découvert et orné de colonnes d'albâtre oriental suivant M. Blouet ; il y avait des barrières de marbre placées à l'extrémité du bassin, sur lesquelles les spectateurs s'appuyaient pour voir les exercices de la natation. Les même barrières se trouvaient au devant des bains d'eau tiède.

M. Blouet croit, « qu'après s'être déshabillé et oint » le corps dans l'apodytère, on entrait dans le sphéristère qui lui était contigu, et dans lequel, à cause » des différents cercles qu'il contenait, on pouvait » s'exercer à différentes sortes de jeu. D'après lui, le » sphéristère, qu'il appelle aussi *Cella-Tepidaria*, » était réchauffé par le soleil, ou par l'hypocauste qui » était pratiqué au-dessous. C'était la plus grande et » la plus belle de toutes les salles, la coupole centrale » des Thermes. A ceux de Caracalla, elle était décorée » de huit grandes colonnes de porphyre : revêtue de » la même pierre dans le bas, tandis que les parties » supérieures et les voûtes étaient ornées de stucs et » de mosaïques ; le pavé était formé de compartiments de marbre de diverses couleurs... » C'était

(1) Ceux qui, du bâtiment antique de la Fontaine, veulent faire un Temple-de-Diane ou de toute autre divinité, ne réfléchissent pas, qu'il y avait ici trois fenêtres à la façade, tandis que les temples anciens ne recevaient le jour que par la porte de la cella, ou par la toiture.

là, sans doute la Cella-Solearis, recouverte de bronze et monument inimitable suivant Spartien....

Un aqueduc amenait aux Thermes une portion de l'eau *Martia* en passant sur le monument connu sous le nom d'*Arc-de-Drusus*. Ce fluide coulait dans une citerne à deux étages de laquelle un canal le dirigeait dans des réservoirs, et de là, par des tuyaux souterrains, ils arrivait enfin dans les Thermes.

Les réservoirs étaient nombreux et à deux étages (1). — « Les hypocaustes, dit M. Blouet, paraissent insuf» fisants pour échauffer des masses d'eau aussi consi» dérables. Caméron et Piranesi prétendent que l'eau » contenue dans l'étage supérieur était échauffée par » le soleil, qu'ensuite elle passait dans l'étage in» férieur où elle recevait, par le moyen des fourneaux » qui étaient au-dessous, la chaleur nécessaire, et » qu'enfin, elle se rendait dans les Thermes par des » canaux souterrains. — Outre que l'eau se serait re» froidie en parcourant dans les canaux un aussi grand » espace, *on reconnaît par l'inspection des lieux que » les émissaires par lesquels elle sortait des réservoirs » partaient de l'étage supérieur et non de l'étage infé» rieur comme ces auteurs l'indiquent .....* »

(1) Ceux qui douteraient de l'usage auquel on destinait à Nîmes les constructions inachevées qui se trouvent au couchant du Temple-de-Diane, n'ont qu'à les comparer avec les réservoirs des Thermes de Caracalla, figurés par M. Blouet, planches II, III, IV; — avec ceux des Thermes de Dioclétien, figurés par Baccius, p 436; — avec ceux des Thermes de Caracalla, de Titus, p. 97, p. III, figurés par Marliani.

Nous voilà de nouveau en présence des difficultés qui préoccupaient Baccius, sur lesquelles il ne s'est expliqué que d'une manière confuse ; qui selon lui réclamaient l'emploi des machines élévatoires, la force des hommes ou des chevaux. Pour moi, l'action du syphon et celle de la vapeur me paraissent des moyens préférables de résoudre le problème. — M. Blouet n'énonce aucune opinion à ce sujet qui ne paraît nullement l'avoir préoccupé (1).

Aux Thermes de Caracalla (comme à ceux de Dioclétien, comme aux bains de Nimes) l'eau venant de l'aqueduc de la *Martia* débouchait dans deux rangs de réservoirs auprès desquels se trouvaient les gradins qui dominaient l'emplacement des jeux à découvert ; — l'enceinte des bains ne partait que de là.

Comme je l'ai commencée avec Baccius, je finirai cette longue dissertation, sur les Bains et Thermes, en disant avec M. Blouet :

« La santé rendit toujours l'usage des bains d'une absolue nécessité ; chez tous les premiers peuples, on voit les hommes et les femmes se baigner indistinctement dans les fleuves, dans les rivières et même dans l'onde des ruisseaux. Les Grecs conservèrent longtemps cet usage ; mais ils préféraient les eaux de la

(1) Marliani dit dans sa *Topographie de Rome*, p. 94 : « *Loca erant in thermis ad calefaciendum aquam ex quibus per syphones fistulasque, balneis sive lavacris nedum in solo expositis verum etiam pensilibus calidam ministrabant, quæ post lavationem inutilis per canales in partem inferiorem, indè subterraneis meatibus, in cloacas mittebatur.....* »

mer, persuadés que les matières salines donnaient, non-seulement de la force aux muscles, mais encore chassaient du corps les humeurs nuisibles. Ils regardaient cet usage comme un devoir à la suite d'un deuil, d'une calamité, et croyaient par ce moyen se rendre une entreprise favorable ; aussi arrivait-il souvent qu'au milieu d'un combat, les soldats, dégouttants de sueur et couverts de poussière, se plongeaient dans la mer et venaient, ainsi purifiés, se baigner dans une onde limpide, afin de se donner une vigueur nouvelle et d'obtenir une victoire assurée.

» On faisait usage des bains chauds, dont la découverte est attribuée tantôt à Vulcain, tantôt à Minerve. Dans l'une des sources du Xante dont l'onde était bouillante, on avait disposé de vastes bassins où les femmes troyennes venaient se baigner ; et à Galepsus, petit village de l'Eubée, il y avait des bains de fontaine d'eau chaude où toute la Grèce se rendait. On établit même, dans les palais et jusque dans les vaisseaux, des bains particuliers dont les apprêts étaient spécialement réservés aux femmes. Comme rien n'indique que les villes anciennes eussent des établissements publics pour cet usage, tout porte à croire que ce ne fut que dans les siècles plus rapprochés, lorsque le luxe et la mollesse se furent introduits, que chaque ville eut ses bains publics, Lacédémone exceptée : les Spartiates préférant les étuves où ils venaient se faire suer, après s'être baignés dans le fleuve Eurotas.

» Bientôt, un rafinement de volupté établit l'usage

de prendre le bain *par degrés*, et, comme en Laconie, on construisit des étuves pour ceux qui ne voulaient qu'une sueur abondante : aussi, ces vastes édifices servaient-ils d'asile aux pauvres pendant la rigueur de l'hiver.

» Quoique l'usage de s'oindre et de se parfumer à la sortie du bain pour adoucir la peau et fermer les pores soit très-ancien, puisque à l'époque de la guerre de Troie on se servait d'huile mêlée de plantes odoriférantes et surtout de roses, une loi de Solon le défendit aux hommes. Longtemps les Spartiates se soumirent à de pareilles prescriptions, puisqu'ils chassaient de leurs villes tous ceux qui vendaient des parfums ; mais le voisinage, l'exemple et la mollesse des Ioniens l'emportèrent enfin sur les mœurs primitives et sur les lois.

» Pendant plusieurs siècles, Rome n'eut d'autre eau que celle de quelques puits ou fontaines et celle du Tibre, dans laquelle les citoyens se baignèrent jusqu'à l'an de sa fondation 441, époque à laquelle Appius Claudius fit venir dans la ville les eaux de la source de Preneste par des aqueducs.

» D'autres Censeurs ayant imité son exemple, Rome se trouva largement pourvue d'eau, et l'on y construisit, à l'instar des Grecs, des bains publics et particuliers. *Mais, sous les Empereurs, ces édifices se multiplièrent et devinrent un point central de réunion d'un grand nombre d'établissements d'utilité ou de plaisir, et prirent un développement jusqu'alors inconnu.*

» Mécènes fut un des premiers qui de ses propres deniers fit élever des Thermes à Rome, où, plus tard, un grand nombre furent construits tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. *Dans la suite*, les empereurs donnèrent à ces édifices la plus grande magnificence ; ils les décorèrent des chefs-d'œuvre de peinture, de sculpture que les Romains, par leurs conquêtes, enlevèrent aux principales villes de la Grèce et de l'Asie. »

Indépendamment des quatorze grands Thermes impériaux, que d'après Baccius nous avons énumérés en commençant cette notice, *sous le règne des Antonins*, comme nous l'avons dit aussi, on comptait huit cents bains dans la ville de Rome : les principaux étaient ceux de Paul-Emile, de Jules César, de Mécènes, de Livie, de Saluste, d'Agrippine, etc.

Dans des salles spéciales, des esclaves appelés *Capsarii* étaient chargés du soin des vêtements ; les *Unctuarii* parfumaient les baigneurs avant qu'ils entrassent dans l'eau et à la sortie. Le peuple se mettait pêle et mêle dans de vastes bassins où l'on pouvait nager ainsi que dans une petite mer ; aussi arrivait-il souvent que le désir de parvenir des premiers et d'avoir place faisait recevoir de si rudes coups qu'on était renversé et foulé sous les pieds de la masse empressée. Les Romains, comme les Grecs, prenaient les bains *par degrés ;* ils passaient du froid au tiède, ensuite au chaud, de là aux étuves et revenaient après aux bains chauds, de ceux-ci aux tièdes et puis aux froids ; c'était un cycle parfait.

On se faisait épiler, — puis tirailler, frotter les

muscles, assouplir les jointures comme cela se pratique encore dans l'Orient. Des femmes appelées *Ustriculæ*, finirent par être chargées de cet emploi.

Elles nettoyaient la peau avec le strigile de corne, d'acier flexible, d'or ou d'argent ; on employait la pierre ponce pour l'unir, l'adoucir et ensuite les baumes ou des sucs végétaux pour rendre flexible l'épiderme desséché par celle-ci. Mais, dès que le préteur Verrès eut introduit l'usage de se parfumer et de se couronner de roses, les Romains employèrent les huiles parfumées les plus propres à rendre les membres plus forts ou plus flexibles. Poppée femme de Néron imagina une pommade faite de lait d'anesse, pour conserver la souplesse de la peau ; quelques hommes ne rougirent pas de s'en servir à son exemple, entr'autres l'empereur Othon.

« Longtemps, à Rome, l'usage fut de se baigner avant le souper, à la huitième heure en été, à la neuvième heure en hiver, et plus tôt les jours de fêtes ; mais, sur les derniers temps, les Romains se baignaient jusqu'à sept fois par jour, aussi la santé en fut-elle affaiblie.

» Antonius Musa, médecin, ayant délivré Auguste d'une maladie grave par les bains froids, cet usage devint général ; mais il fut de courte durée, et tomba dès que le même homme eut fait périr Marcellus par suite d'une fausse application de son remède.

» Pline, le naturaliste, avait coutume, après s'être couché au soleil en été, de se mettre dans un bain d'eau froide, de composer, de se faire lire ou de dic-

ter ses œuvres pendant qu'il sortait du bain et qu'il se faisait essuyer, regardant comme perdu le temps qu'il n'employait point aux lettres. Les hommes studieux en agissaient ainsi, tandis que de riches efféminés affichaient une mollesse et un luxe révoltants. Ainsi qu'Héliogabale, ils ne se baignaient jamais que l'eau n'eût été mêlée d'essences précieuses ; ils livraient leur corps à la dextérité des pinces épilatoires, portaient une bague à chaque doigt : ils en avaient de légères pour l'été, de plus lourdes pour l'hiver, et les quittant au bain, ils les donnaient avec ostentation à leurs esclaves.

Au reste, nous l'avons déjà fait observer, — ces habitudes de mollesse et de sensualité remontent à l'antiquité la plus reculée ; venues de l'Orient chez les Hellènes, elles passèrent de la Grèce à Rome.

Baccius dit : — « Porrò ad cutim detergendam » erant strigiles et smegmata varia moris antiquissimi » in balneis. Legitur apud Danielem : — *Adferte ad* » *me*, dixit Suzanna puellis, *oleum et smegmata ut* » *laver* ; — quorum varia erat materia.....

» Cum Alexander Magnus, devicto Dario, rerum » tandem Persiæ ac imperii ejus potitus esset, bal- » neum ut sudorem pugnæ lavaret ingrederetur ; — » aquarum ductus admirans, pelves, unguentorum » odores et alabastros cunta auro lita, ac miro orna- » mento instructa, ad socios conversus, et quasi ni- » mium illudens luxum. — *Hoccine, inquit, imperare* » *erat*..... (1) ?

(1) Baccius. — *De Thermis*, p. 447 et 449.

» Le son de la trompette (1) annonçait l'ouverture des bains; moyennant une rétribution modique, on pouvait les prendre à toutes les températures, après s'être livrés aux exercices les plus variés.

» Le sphéristère, la palestre, l'éphébée et le xiste étaient les lieux destinés à ces exercices gymnastiques, ainsi appelés parce que, pour s'y livrer, l'on quittait ses habits et l'on se mettait presque nu. Le gymnasiarque, le xistarque présidaient aux jeux; ceux qui s'y livraient prenaient indistinctement le nom de *palæstrici* ou *xistici*, et *discoboli* lorsqu'ils lançaient le disque dans l'éphébée. Il y avait des professeurs, *exercitatores*, qui enseignaient la jeunesse.

« Ceux qui ne se livraient point à ces différents amusements se promenaient à l'ombre sous les plantations qui entouraient les bains proprement dits, sous les portiques, sous les galeries et dans les bibliothèques, dans les *exèdres* ou salles de conversation, où les philosophes se rendaient pour enseigner leurs doctrines, les orateurs pour y lire à haute et intelligible voix, afin de s'exercer à parler en public, et les auteurs pour y réciter leurs ouvrages, la parole retentissant plus agréablement dans un lieu fermé. Dans les mois de juillet et août surtout, époque où l'on était en pleine vacation, il était presque impossible d'éviter certains poètes fâ-

(1) Nous avons dit ailleurs, de la cloche, d'après Vitruve et Martial.

cheurs qui, bravant les rayons du soleil le plus ardent, fatiguaient vos oreilles de leurs œuvres importunes et vous poursuivaient jusqu'au milieu des bains.

« Tant que la puissance des Romains fut dans sa splendeur, ce peuple entretint les Thermes et les mit en harmonie avec sa propre grandeur; mais après que la mollesse, plus désastreuse que le glaive, eut détruit son courage et corrompu ses mœurs par le luxe le plus honteux, les Romains adoptèrent, avec la servitude, des usages étrangers et abandonnèrent ces vastes et somptueux édifices, où naguère ils entassaient les dépouilles de l'univers.... (1)

» Dans les Thermes, les Romains se livraient à tous les exercices du Champ-de-Mars; ils faisaient voler le disque de Sparte lourd et brillant, quelquefois ils fendaient l'air avec le palet, avec des boules de fer, de plomb ou de pierre, garnies d'une courroie : ils lançaient le javelot, faisaient des courses à pied ou à cheval et s'exerçaient à la lutte, à franchir un espace ou un cerceau. Ceux qui se livraient à ce dernier exer-

(1) M. Blouet cite avec exactitude les autorités les plus nombreuses et les plus respectables à l'appui de chacune des assertions contenues dans son ouvrage, auquel devront recourir ceux qui désireront compléter leurs études. Je ne pouvais reproduire l'indication des sources dans cette rapide analyse.

M. Maquet, architecte du gouvernement, a fourni à M. Blouet lui-même les matériaux de la savante introduction, que j'aurais fondue dans celle de ma propre notice si j'avais pu la consulter à temps ; je n'ai pu en profiter, au contraire, qu'à la fin de mon travail.

cice, se chargeaient quelquefois la tête et les épaules de poids assez considérables pour mieux montrer leurs forces, ou portaient des chaussures de plomb et prenaient des masses lourdes dans leurs mains. Ils s'élançaient, ainsi chargés, à travers un grand cerceau de fer ou de cuivre sans en toucher les bords, en jetant en même temps ces masses en l'air pour donner à leur corps plus d'élasticité.

» Ceux qui prenaient l'exercice de la lutte, après s'être fait frotter d'huile épaisse, se couvraient réciproquement du sable fin conservé dans le *Conistère*. L'exercice de la paume était moins pénible et moins dangereux : les uns, les bras garnis de brassards, s'échauffaient au jeu paume *triagonal*, ainsi appelé parce qu'il se jouait à trois personnes placées en triangle ; — d'autres, moins robustes, poussaient avec le poing le ballon gonflé de plumes, — tandis que ceux que l'ardeur du jeu empêchait d'en sentir la fatigue, s'arrachaient et lançaient avec vigueur la paume villageoise, *pila paganica* ou *harpastum* : jeu pénible et difficile, vu la grosseur et la dureté du projectile ».

RÉSUMÉ.

Les monuments antiques de Nimes n'ont pas été construits sous un seul règne, — ils sont trop considérables et trop nombreux.

Pour se rendre raison de leur existence, il faut admettre — un long espace de temps, — des faveurs spéciales, — une haute position politique.

AUGUSTE donna à notre cité le revêtement architectural du *Tumulus* primordial de NEMAUSUS, son fondateur (la *Tourmagne*), — les portes et les remparts, — le Temple-de-Jupiter et probablement le Capitole. — Il s'occupa des routes et des constructions premières de la Fontaine.

AGRIPPA soigna les canaux de distribution des eaux et les premiers cloaques de la ville.

Son fils CAÏUS, petit-fils, successeur désigné d'Auguste et patron de la colonie, l'embellit d'un Xiste.

Sous TIBÈRE, on ne négligea ni la voie domitienne, ni les routes collatérales ; on érigea des statues impériales qui furent renversées dans une sédition.

CALIGULA fit contruire un Sphéristère.

Le premier soin de CLAUDE, dès son avénement à l'empire, fut la restauration des grandes routes, et les nôtres ne furent point oubliées. Il commença le grand aqueduc venant d'Uzès, dont la construction était nécessairement dirigée par le Nimois *Domitius Afer*, *Curateur perpétuel des eaux de l'Empire.*

NÉRON donna probablement à la colonie le temple d'Apollon, le cirque (devenu plus tard le jeu de mail) et les vieux Thermes du faubourg St-Antoine.

OTHON, GALBA, VITELLIUS régnèrent trop peu de temps pour rien construire dans les provinces.

Sous VESPASIEN, TITUS, DOMITIEN, NERVA, TRAJAN, et jusqu'à ADRIEN, on travailla soit au grand aqueduc d'Uzès, soit à l'amphithéâtre, qui n'étaient point encore achevés sous Antonin, et qu'on ne termina pas après lui. — C'est que de pareils édifices ne s'improvisent pas, et qu'il faut, pour en venir à bout, beaucoup de temps ou d'énormes ressources.

Il existait un théâtre à Nimes, on put le construire sous TRAJAN, mais le fait est douteux ;

Ce qui ne l'est pas, c'est qu'ADRIEN érigea un temple funéraire en l'honneur de Plotine (la *Maison-Carrée*) et fit construire de plus la basilique admirable qui porta le nom de cette impératrice (sur l'emplacement du Palais-de-Justice actuel) ; on lui doit probablement aussi l'édicule d'Antinoüs et le temple d'Isis.

Enfin, arriva le règne d'ANTONIN, si favorable à notre cité berceau de sa famille. — Sous ce prince, les travaux de l'amphithéâtre et des aqueducs furent poussés avec vigueur et presque terminés. Le temple de Plotine tombée dans l'oubli, devint une basilique commerciale que les Nimois consacrèrent à ses deux fils adoptifs, Lucius-Verus et Marc-Aurèle (1). Un Fo-

(1) De pareils changements n'étaient pas rares à cette époque : « Marcus Antoninus *fecit coloniam* vicum in quo obiit Faustina :

rum avec d'élégants portiques furent construits autour de ce monument réclamé par les circonstances ; car, par suite de l'incendie de Narbonne, Nimes était devenu métropole de la province.

Antonin ou Marc-Aurèle, ou plus probablement Lucius Commode suivant l'inscription, ont fait construire à Nimes qui prit sous leur protection le titre de République, des Thermes, des Bains dignes de la splendeur impériale, que malheuresement ils laissèrent imparfaits, ainsi que l'aqueduc rétrograde qui devait apporter le bienfait des eaux excédantes aux *villas* magnifiques des environs.

Antonin restaura les routes de la province et les mit en harmonie avec la position de la cité qu'il venait de placer à sa tête.

Avant que Marc-Aurèle montât sur le trône, les Nimois lui avaient consacré, ainsi qu'à Lucius Verus, l'ancien temple de Plotine ; ils avaient érigé des statues pour lui, ainsi que pour Faustine son épouse, fille d'Antonin le bien-aimé. — C'était un échange de bienfaits et de reconnaissance entre la famille Antonine et les citoyens.

Si Commode s'occupa des travaux de la Fontaine (qu'il ait usurpé ou non les œuvres de ses prédécesseurs), si la statue de bronze doré fut érigée en son honneur, les constructions n'en demeurèrent pas moins imparfaites après lui;

» *et ædem illi exstruxit ; sed hæc postea ædes Heliogabalo dedi-* » *cata est.* » — Julii capitolini. — *M. Ant. Philosophus.* — Biponti, in-8o, p. 73.

La puissance et la prospérité de Nimes s'éteignirent avec la famille des Antonins.

Je viens de classer tous nos monuments suivant leurs âges respectifs.

Pour les bains et Thermes, j'ai fourni les preuves nécessaires à l'appui de mon opinion. Je les donnerai successivement aussi pour nos autres constructions antiques, à l'égard desquelles des ténèbres épaisses cachent encore une grande portion de la vérité.

J'ai rendu à Nimes le titre glorieux qu'il a porté de MÉTROPOLE DE LA NARBONAISE, *dont la mémoire même s'était perdue*; son droit est maintenant hors de tout litige.

Voici une dernière preuve des faveurs exceptionnelles dont, à une certaine époque, Nimes fut comblé :

Les colonies romaines ne pouvaient frapper que des monnaies de bronze ; cependant Cavaillon, en Provence, en avait d'argent. *On n'en connaîtrait point d'or*, dit M. Mongez, *si Nimes ne faisait exception à cette règle.*

Aucune ville de l'Italie, Rome exceptée, n'avait le droit de battre monnaie.

Hors de la Péninsule, ce droit s'accordait ou par une permission du sénat, ou du sénat et du peuple tout ensemble, ou de l'empereur.

P.C. *Permissu Cœsaris.*
S.C. *Senatus Consulto.*

On voit le S. C. sur deux des médailles en bronze

de Nimes, l'une portant la tête d'Auguste déifié, DIVVS AVGVSTVS, et le crocodile au revers; — l'autre portant la tête casquée du dieu Némausus et la déesse *Salus* au revers.

Le sénat était resté en possession d'autoriser la fabrication de la monnaie de bronze; — quant à celle d'or ou d'argent, les empereurs en avaient seuls la disposition.

C'est donc de l'un d'eux que Nimes avait obtenu le privilége de frapper cette dernière, ainsi que les trois villes des Gaules les plus importantes, Lyon, Arles et Trèves.

Les médailles d'argent de Nimes sont très-rares, au rapport de Guiran;

Quant à celles d'or, qu'on ne fabriquait qu'à Rome et à Nimes, on sent quel est le prince qui put faire à cette dernière ville une si singulière faveur, qui la plaçait au-dessus même des métropoles les plus considérables de l'Empire.

Nimes, le 31 décembre 1850.

INSCRIPTIONS ROMAINES.

Pour ceux qui s'occupent sérieusement d'antiquités, la lecture des inscriptions suivantes me semble plus instructive que de très-longs raisonnements sur tout ce qui se rapporte aux Aqueducs, aux Bains et Thermes antiques.

1°

Actes de divers Empereurs.

Auguste.

Octave Auguste dit, en parlant de lui-même, sur les marbres d'Ancyre :

RIVOS AQVARVM COMPLVRIBVS LOCIS VETVSTATE LABENTES REFECI ET AQVAM QVAE MARTIA APPELLATVR DVPLICAVI FONTE NOVO IN RIVVM EIVS IMMISSO.

(Gruter. p. 232. — Tabula 4. — Series 1.)

Tibère.

DIVVS. AVGVSTVS.
T. CAESAR. DIVI.
AVGVSTI. F. DIVI. N.
AVGVSTVS.
AQVAM. IN. COLONIAM.
PERDVXERVNT.

(*Brixiæ repertæ* — Muratori, p. 441, n° 4.)

Dans la première inscription, on voit Auguste, après avoir réparé tous les ouvrages anciens, jeter dans l'aqueduc de l'eau *Martia* celle d'une source nouvelle :

D'après la seconde, Auguste et Tibère travaillent successivement à parfaire la conduite d'eau de Brescia.

Des travaux de ce genre ne s'improvisaient pas, même à Rome ; l'inscription suivante montre comment on y procédait :

TI. CAESAR. AVG.
PONTIF. MAXIM.
TRIB. POT. XXXVIII
COS. V. IMP. VIII.
I.
P. CCXL.

Construction de deux cent quarante pas de l'aqueduc de l'*Eau-Vierge* à Rome, sur lequel cette pierre a été trouvée.

(Gruter, p. 176, n° 3.)

Claude.

TI. CLAVDIVS
DRVSI. F. CAESAR
AVG. GERMANICVS
PONTIFEX MAXIMVS
TRIBVNITIA POTESTATE IIII
COS. III. IMP. VIII. P.P.
I. P. CCXL.

(Gruter, p. 176. — n° 4.)

On voit que les règnes de Tibère et de Caligula étaient passés et que Claude travaillait encore à l'aqueduc de l'*Eau-Vierge*.

Il paraît pourtant qu'il en vint à bout :

TI. CLAVDIVS DRVSI F. CAESAR AVGVSTVS
GERMANICVS
PONTIFEX. MAX. TRIB. POTEST. V. IMP. XI.
P. P. COS. DESIG. IIII
ARCVS DVCTVS AQVAE VIRGINIS
DISTVRBATAS PER C. CAESAREM
A FVNDAMENTIS NOVAS FECIT
AC RESTITVIT.

(Gruter, p. 176, nº 5.)

Claude s'occupa aussi de plusieurs autres sources qui fournissaient leurs eaux à Rome.

AQVAE. MARTIAE. CERVLEAE.
CVRTIAE. ALBVDINAE.
IMP. CAESAR. TI. CLAVDIVS. AVG.
PONT. MAX.

(Muratori, p. 444, nº 3.)

Agrippine.

IN. H. LAVACR.
AGRIPPINAE.

(Gruter, p. 180, nº 8.)

Vespasien.

FONT. CAMAENARVM
VESPASIAN. AVG.
REST. S. IMP.

(Rome. — Lisez *suâ impensâ.*)
(Gudius, p. 79, nº 3.)

Titus.

IMP. CAESAR. DIVI. IVLI. F. AVGVSTVS
PONTIFEX MAXIMVS. COS. XII.
TRIBVNIC. POTEST. XIX. IMP. XIIII.
RIVOS AQVARVM OMNIVM REFECIT.

IMP. CAES. M. AVRELIVS. ANTONINVS. PIVS. FELIX. AVG. PARTH. MAXIM.
BRITANNICVS. MAXIMVS. PONTIFEX. MAXIMVS
AQVAM. MARTIAM VARIIS KASIBVS. IMPEDITAM. PVRGATO. FONTE. EXCISIS. ET. PERFORATIS.
MONTIBVS. RESTITVTA. FORMA. ACQVISITO. ETIAM. FONTE. NOVO. ANTONIANO.
IN SACRAM VRBEM SVAM PERDVCENDAM CVRAVIT.

IMP. TITVS. CAESAR. DIVI. F. VESPASIANVS. AVG. PONT. MAX.
TRIBVNICIAE POTEST. IX. IMP. XV. CENS. COS. VII. DESIG. VIII.
RIVOM. AQVAE. MARTIAE. VETVSTATE. DILAPSVM. REFECIT.
ET. AQVAM. QVAE. IN. VSV. ESSE. DESIERAT REDVXIT

(Gruter, p. 177, n° 1)

Cette longue inscription relate ce qu'Auguste, Titus et Marc-Aurèle ont fait pour les aqueducs de Rome ; il est singulier que ce qui concerne celui-ci, figure au second rang, au lieu d'occuper le troisième comme le voudrait la chronologie.

L'inscription qui suit énonce ce que Claude, Vespasien et Titus ont fait, à d'autres époques, pour le même objet.

TI. CLAVDIVS. DRVSI. F. CAESAR. AVGVSTVS. GERMANICVS. PONTIF. MAXIM.
TRIBVNICIA. POTESTATE XII. COS. V. IMP. XXVII. PATER. PATRIAE.
AQVAS CLAVDIANA. EX. FONTIBVS. QVI. VOCABANTVR. CERVLEVS. ET. CVRTIVS
A. MILLIARIO XXXXV
ITEM. ANIENEM. NOVOM. A. MILLIARIO. LXII. SVA. IMPENSA. IN. VRBEM
PERDVCENDAS CVRAVIT.

IMPER. CAESAR. VESPASIANVS. AVGVST. PONT. MAX. TRIB. POT. II. IMP. VI.
COS. III. DESIG. IIII. P. P.
AQVAS. CVRTIAM ET CAERVLEAM. PERDVCTAS. A. DIVO. CLAVDIO. ET POSTEA.
INTERMISSAS. DILAPSASQVE.
PER. ANNOS. NOVEM. SVA. IMPENSA. VRBI. RESTITVIT.

IMP. T. CAESAR. DIVI. F. VESPASIANVS. AVGVSTVS. PONTIFEX. MAXIMVS
TRIBVNIC. POTESTATE. X. IMPERATOR. XVII. PATER PATRIAE. CENSOR. COS VIII.
AQVAS. CVRTIAM. ET. CERVLEAM. PERDVCTAS. A. DIVO. CLAVDIO. ET POSTEA.
A. DIVO. VESPASIANO. PATRI. SVO. VRBI. RESTITVTAS. CVM. A. CAPITE. AQVARVM.
A. SOLO. VETVSTATE. DILAPSAE. ESSENT. NOVA. FORMA. REDVCENDAS
SVA. IMPENSA. CVRAVIT.

(Gruter, p. 176, 1.)

Domitien.

DIVVS. AVG. PARENS.
DEDIT...........
.... AVGVSTVS
GERMANICVS
REFECIT.
IN HVIVS. BALINEI LAVATION... H-S. CCCC
NOMIN. C. AVIASI. T. F. SENECAE. F. SVI.
AVIASIVS. SERVANDVS. PATER.
TESTAMENT. LEGAVIT. VT. EX. REDITV. EIVS SVMMAE
IN. PERPETVVM. VIRI. ET. PVBERES VTRIVSQVE. SEXVS
GRATIS. LAVENTVR.

(*Bononiæ* — Bologne — Gruter, p. 180, n° 7.)

Ce qui reste en tête de cette inscription suffit pour caractériser Domitien, qui restaure un bain auquel de simples particuliers affectent une rente pour sa gratuité perpétuelle en faveur des hommes et des jeunes gens.

Nerva.

IMP. NERVA. CAES.
AVG. PONT.
MAX. TRIB. POT.......
COS. III.
PATER. PATRIAE
REFECIT.

Inscription trouvée sur l'un des aqueducs de Rome.
(Gruter, p. 154, n° 4.)

IMP. CAES. T. DIVI F. VESPASIANVS. AVG. PONT. MAX. TRIB. POT. X.
IMP. XVII. PATER. PATRIAE. CENSOR. COS. VIII. AQVAS. CLAVDIAM
ET ANIENSEM. PERDVCTAS. A. DIVO. CLAVDIO. ET. POSTEA. A.
DIVO. VESPASIANO. PATRE. SVO. VRBI. RESTITVTAS. CVM. CAPITE
AQVARVM. A. SOLO. VETVSTATE. DILAPSAE. ESSENT. NOVA. FORMA.
REDVCENDAS SVA. IMPENSA. CVRAVIT. ANIENEM. VETEREM.
M. CVRTIVS. CENSOR. CVM. L. PAPINIO. ANNIS. XL POST. APPIAM
PERDVCENDAM. DE. MANVBIIS. EPYRO. CAPTIS. CVRAVIT.
CONCIPITVR. SVPRA. TYBVR. XX. MIL. EXTRA. PORTAM
ROMANAM. ANIENEM. VERO. NOVAM. OPERE. SVMPTVOSO.
ET STRVCTVRA. MIRABILI. IVLIVS. FRONTINVS. A. DIVO.
NERVA. CVRATOR. AQVÁRVM. FACTVS. RESTITVIT. AC. IN. VRBEM-
PERDVXIT.

(Muratori, p. 447 n° 1.)

On voit combien les Romains aimaient à rappeler les faits antérieurs sur leurs inscriptions ; ils copiaient les précédentes : celle-ci est presque une histoire de l'établissement des aqueducs de Rome. C'est la seule à ma connaissance où le *Curator perpetuus aquarum* soit nommé. C'était, sous Nerva, le célèbre Frontin dont le livre remarquable *sur les aqueducs de Rome* est parvenu jusqu'à nous.

Trajan.

AQVAM TRAIA.....

(Gruter, p. 177, n° 5.)

Ce simple fragment d'inscription, trouvé à Valence, en Espagne, prouve que l'empereur Trajan y avait fait construire un aqueduc.

Hadrien.

IMP. CAESAR. DIVI. TRAIANI. PARTHICI. FILIVS.
DIVI. NERVAE. NEPOS. TRAIANVS. HADRIANVS.
PONT. MAX. TRIB. POTEST.
AQVAEDVCTVM VETVS.........
PECVNIA........
RESTITVIT.

(Muratori, p. 452, n° 4.)

IMP. CAES. DIVI. TRAIANI
PARTH. F. DIVI. NERVAE. NEPOS.
TRAIAN. HADRIAN. AVG. PONT.
MAX. TRIB. POT. XVI. COS. III. P. P.
AQVA. INDVCTA. COLON. DACIC. SARMIZ.
PER. CN. PAPIRIVM. AELIANVM
LEG. EIVS. PR. PR.

(Gruter p. 177, n° 3.)

Antonin.

IMP. CAES. T. AELIVS. HADRIANVS.
ANTONINVS. AVG. PIVS. COS. III.
TRIB. POTEST. II. IMP. II. P. P.
AQVAEDVCTVM. NOVVM. CASERTAM.
AGR. IN. NEAPOL. SVA. IMP. REST.
REPVRGAT. FONT. PER. MILL.
XXXV. DEDV.
PROMISSO. A. DIVO. HADRIANO. PATRE
SVO.

(Neapoli — *Naples* — inter rudera aquœductus.)
(Gudius, p. 78, nº 10.)

On voit ici quels étaient les noms et titres que prenait Antonin : on remarquera de plus que les empereurs ne pouvaient tenir tout ce qu'ils promettaient, car les ressources de l'Etat avaient des limites ; heureuses les villes qui eurent les promesses d'Adrien, qu'Antonin s'empressait d'accomplir pieusement.

Marc-Aurèle.

IMP. CAES. M. AVRELIVS
ANTONINVS. PIVS. FELIX
AVG. PARTHIC. MAX.
BRITAN. MAX. PONT. MAX.
P. P. AQVAM MARTIAM
VARIIS. CASIBVS. IMPEDITAM
PVRGATO. FONTE. NOVO.
IN ANTONIANAM
SACRAM VRBEM SVAM
DVCENDAM CVRAVIT.
(Muratori, pag. 457, nº 5.)

Gordien.

IMP. CAES M. ANT. GORDIA
NVS. P. F. AUG. BALNEVM CVM.
BASILICA. A. SOLO. INSTRVXIT.
PER. GN. LVCILIANVM. LEG. AVG.
PR. PR. CVRANTE. M. AVR.
QVIRINO. PRAE. COH. I. L. GR.

(In Angliâ, Muratori, pag. 460, n° 2.)

Ici la personne impériale n'est pas censée avoir tout fait elle-même; on mentionne les mains diverses auxquelles le pouvoir d'exécution a été successivement délégué. Il est remarquable qu'on ne trouve jamais le nom des architectes.

Constance et Maximien.

CONSTANCIVS ET MAXIMIANVS
P. INVICTI AVGG.
SEVERVS ET MAXIMINVS
CAESS.
THERMAS ORNAVER.
ET. ROMANIS SVIS
DEDICAVER.

(Reinesius, Appendix, pag. 106, n° 7.)

Valens, Gratien et Valentinien.

SALVIS. D.D.D.N.N.N. VALENTE. GRATIANO. ET. VALENTINIANO. IMP.
THERMAS. GRATIANAS. DVDVM. COEPTAS. ET. OMISSAS. MAG. APVT. (sic)
ALP. COTT. EXTRVXIT. ORNAVIT. ET. VSVI. SEGVSIANAE. REDDIDIT. CIVIT.
FORMAS. IT. FISTVLAS. DEDIT. AQVAM DEDVXIT. NE. QVID. VEL.
VTILITATI. EIVS.

(A Turin. Gudius, pag. 78, n° 11.)

Voilà des travaux commencés, suspendus, puis repris, ce qui annonce les embarras de l'Empire; l'inscription qui suit les met bien mieux en évidence.

Décadence de l'Empire

PETRONIVS. PERPENNA. MAGNVS. QUADRATIANVS. VC. ET. INL. PRAEF. VRB.
CONSTANTIANAS. THERMAS. LONGA. INCVRIA. ET. ABOLENDAE. CIVILIS. VEL.
POTIVS. FERIALIS. CLADIS. VASTATIONE. VEHEMENTER. AFFLICTAS. ITA. VT. AGNI
TIONEM. SVI EX. OMNI. PARTE. PERDITA. DESPERATIONEM. CVNCTIS. REPA
RATIONIS. ADFERRENT. DEPVTATO. AB. AMPLISSIMO. ORDINE. PARVO.
SVMPTV. QVANTVM. PVBLICAE. PATIEBANTVR. ANGVSTIAE. AB. EXTREMO
VINDICAVIT. OCCASV. ET. PROVISIONE. LARGISSIMA. IN. PRISTINAM
FACIEM. SPLENDOREMQVE. RESTITVIT.

(Gruter, pag. 177, n° 7.)

2°

Constructions et Réparations ordonnées par des Fonctionnaires divers.

BALNEVM. AVRELI
ANVM. EX. LIBERALI
TATE. IMP. CAES. M.
AVRELII. PII. FEL. AVG. II.
SERVATA. INDVLGEN
TIA. PECVNIAE EIVS.
QVAM. DEVS. AVRELI
ANVS. CONCESSE
RAT. FACTA. VSVR
ARVM. EXACTIONE
CVRANTE. STATIO
IVLIANO. V. E. CVRA
TORE. REFECIT. ET
PERFECIT.

(A Césène. Muratori, pag. 485, n° 9.)

Ainsi, voilà de l'argent donné par Marc-Aurèle, placé à l'intérêt, et employé plus tard avec son produit, à reconstruire et achever les bains de Césène.

LARTIVS. LICINIVS
CVM. GVBERNASSET. HISPAN.
HVNC AQVAEDVCTVM
IVSSIT. AEDIFICARE.

(Gruter, pag. 180, nº 4.)

C'était du temps de Trajan. *Vide*, Pline. III. Ep. 5 et II, Ep. 14.

L. BETILIENVS. L. F. VAARVS
HAEC QVAE INFERA SCRIPTA
SVNT DE SENATVS SENTENTIA
FACIENDA CVRAVIT SEMITAS
IN OPPIDO OMNIS PORTICVM QVO
IN ARCEM ITVR CAMPVM VBEI
LVDVNT HOROLOGIVM MACELLVM
BASILICAM CALECANDAM SEEDES
CIRCVM BALINEARIVM LACVM AD
PORTAM AQVAM IN OPPIDVM ADOV (*adouxit ?*)
ARDVOM PEDES CCCXCD FORNICESQ
FECIT FISTVLAS SOLEDAS FECIT
OB HASCE RES CENSOREM FECERE BIS
SENATVS FILIO STIPENDIA MERETA
ESSE IOVSSIT POPVLVSQVE STATVAM
DONAVIT CENSORINO.

(Gruter, pag. 171, nº 8.)

C. OPPIVS VERVS. L. F. TVRPILLIVS. PRISCVS. M. F.
AQVAM CELESTEM DILABENTEM MONTIBVS.
COLLECTAM. INTERCISO AGGERE PER FORMAM CVRSV
FACTAM. IN. PISCINIS REPVRGATIS LONGO TEMPORE
CESSANTIBVS PRO REP. PERDVXERVNT.
EX S. C.

(*Coræ in Latio.* —Carrare. —Gruter, pag. 180, nº 2.)

S'agit-il ici de réservoirs destinés à réunir les eaux de pluie ?

FLAVIVS PHILIPPVS. VIR CLA
RISSIMVS PRAEFECTVS VRBI NYMFE
VM SORDIVM SQVALORE FOEDA
TVM ET MARMORVM NVDITATE
DEFORME AD CVLTVM PRISTINVM
REVOCAVIT.

(Romæ. — Gruter, pag. 181, nº 10.)

IVLIVS FELIX CAMPANIA
NVS VC PRAEFECTVS VRBI
AD AVGENDAM THERMA
RVM TRAIANARVM GRATIAM
CONLOCAVIT.

(Gruter, p. 177, n° 6.)

DECIMVS SECVNDINVS
V. C. PROC. CVRAT.
ET DEFENS. AMPHISENTIVM
SALVTEM. VT MEMINI NON
REPVRGARI MODO AQVAED
VCTVM VERVM ETIAM INDVCI
AQVAM IVSSERAM CONFESTIM
IGITVR IN VETERES CISTERNAS
AQUA VT SEMPER CVRRAT
INDVCATVR GRATIA
SVA AGENTE BEATITVDINI TEM
PORIS ET MODERATIONI ME
AE SPERO QVOD FVNDVS
QVI AQVAM PVBLICAM OCCVPAVIT
PVBLICVS NON FISCALIS SIT
ET NE SIMILIS INTERCEPTIO
ITERVM FIERI POSSET IN CISTERNIS
IPSIS LAPIDEO TITVLO POSITO
VNDE AQVA VENIAT ADSCRIBITE V
T NVLLA INVADENDI PVBLICVM
RELIQVATVR OCCASIO MEMORES
ERITIS PERFECTA HAEC OMNIA
ANTE DIEM DECIMVM
KALENDARVM IANVARIARVM
VOS AD OFFICIVM NVNCIARE
DEBERE OPTO BENE
VALEATIS

(Muratori croit cette inscription de l'Achaïe et du quatrième siècle. — p. 484, n° 4.)

AQVAM
AVGVSTAM
M. CORNELIVS. A. F. NOVANVS
BAEBIVS BALBVS
PRAEFECTVS FABR.
TRIB. MIL. LEG. VI.
VICTRICIS PIAE FELI
CIS FLAMEN PROVIN.
BAETICAE PERDVCENDAM
D. S. P. C. AV.

(Muratori, p. 489, n° 3.)

Les premières lignes manquent.

. . . .
BALINEVM VI IGNIS COMBVSTVM
CVRANTE
P. ACILIO P. FIL. DOMARO
CVRATORE REIPVBLICAE.

(In oppido Asculi — *Asculum.* — Muratori, p. 468, n° 6.)

BALINEVM REFECTVM
DEC. DECR. PECVN. PVBLIC.
PARTIS PELTVINACIVM.

(Peltrinum oppidum Vestrinorum. — Muratori, p. 482, n° 1.)

3°

Dons des particuliers pour les Aqueducs, Bains ou Thermes.

C. ARVNCVLVS. C. F.
COTTA
COLONIS. INCOLIS. HOSPIT.....
ADVENTORIBVS. SERVISQVE
EORVM.
LAVATIONEM. EX. VA. PECVNIA
GRATVITAM. IN. PERPETVOM DEDIT.

(Gabiis — *Gabie.* — Gudius, p. 76, n° 2.)

(Incomplète.)

. . . . ITEM RELIQVIT
AD BALNEI FABRICA (sic) REI. P.
TIF. TIB. H-S CL N. . . . . . .

(Tifernis in foro — *Tiferne*. — Gruter, p. 494, n° 5.)

C. CLVVIENVS. L. F. AN
CILO
BALNEVM ET AQVAS
DEDIT.

(Bergami. — Gudius, p. 79, n° 8.)

L. CAECILIVS. L. F. CILO
IIII VIR. A. P.
QVI. TESTAMENTO. SVO. H-S. N. XXX. MVNICIPIBVS. COMENSIBVS.
LEGAVIT. QVORVM. REDITV. QVOTANNIS. PER. NEPTVNALIA
OLEVM. IN. CAMPO. ET. IN THERMIS. ET. BALINES
OMNIBVS. QVAE. SVNT. COMI.
POPVLO. PRAEBERETVR.

(Gruter, p. 376, n° 5.)

TERENTIA. Q. F. POSTVMINA
SIBI. ET. C. VETVRI
LVCVMONIS. VIRI. SVI. ET.
C. VETVRI. C. F. POSTVMINI. F. SVI.
NOMINE
BALINEVM. ET. LAVATIONEM
SOLO. PRIVATO. GRATVITAM.
IN. PERPETVVM. DEDIT.

(Gruter, p. 181, n° 2.)

LVCRETIA. M. F.
SABINA
AD. AQVAM. PERDVCEND.
DOMINAE FISTVLAS
S. P. F.

(Gruter, p. 181, n° 8.)

FLAVIVS CATVLVS
TESTAMENTO AD MARMORANDVM
BALINEVM LEGAVIT. R. P. X. LXXV
....

(Incomplète. — Gruter, p. 181, nº 4.)

C. SEMPRONIVS. C. F. GAL. SEMPRONIANVS
II. VIR. PONTIF. PERP.
SEMPRONIA. FVSCA. VIBIA. AVREL.
THERMAS AQVA PERDVCTA
CVM SILANIS AQVAR.
TRECENT. P. IMPEN. SVA
OMNI. D. D.

(Gruter, p. 181, nº 7.)

IVNIA, D. F. RVSTICA. SACERD. PERP.
ET. PRIMA. IN. MVNICIP. CARTAMITA
NOR. PORTICVS. PVBLIC. VETVSTATE
CORRVP. REF. SOLVM. BALNEI. D. S.
VECTIG. PVB. VENDIC. SIGNVM. AERE
VM. MARTIS. IN. FO. P. ET. BALINEVM
SOLO. SVO. CVM. PISCINA. ET. SIGNO
CVPIDINIS. EPVLO. DATO. ET. SPECTA
CVL. EDITIS. D. S. P. D. D. STATVAS SI
BI. ET. C. FABIO, IVNIANO. F. SVO AB
ORDINE. CARTAMIT. REMIS.
IMPEN. AENEA. STATVAM. C. FABIO.
FAVIANO. D. S. P. D.

(Cartame, Espagne, — Muratori, p. nº .)

C. SENNIVS. C. F. VOL. SABINVS PRAEF. FABR.
BALINEVM. CAMPVM. PORTICVS. AC. AQVAS. IVSQVE.
EARVM. AQVARVM. TVBO. DVCENDARVM. ITA. VT. RECTE.
PRAEFLVERE. POSSINT. VICANIS. ALBVNENSIBVS.
D. S. D.

(Albe, Italie, — Muratori, p. nº .)

Q. FVFIVS. Q. F. BAL. } IIII. VIR. Q.
C. ANTRACIVS. C. F. }
DE. SS. BALNEVM. REF. CVR.
C. ANTRACIVS. C. F. PROBAVIT.

(Muratori veut qu'on lise : *Quatuor viri quinquenales*, et *de sua sumptu*, p. 476, n° 6.)

L. GRANIVS SILO LACVM IMPENSA
SVA FACTVM DEDIT DONAVIT.

(A Malaga en Espagne, — Muratori, p. 476, n° 10.)

M. HELVIVS. M. F. RVFVS
CIVICA. PRIM. PIL.
BALNEVM.
MVNICIPIBVS. ET. INCOLIS
DEDIT.

(Muratori, pag. 476, n° 11.)

P. AVRELIVS. LAMPADIVS. V. P...
LACVM. NATAT. RESTITVIT...
APVD LYMPHAEM. LABENT. IMP...,
ALEXANDRI. SEVERI. AVG.
D. N. M. Q. EIVS.

(Gudius, pag. 76, n° 5.)

C. VALERIVS. C. F. CLAVD. PANSA. FLAMEN.
DIVORVM. VESPASIANI. TRAIANI. HADRIANI. P. P. BIS.
TRIB. COH. VIII. PR. PROC. AVG. PROVINC. BRITANNIAE.
BALINEVM. QVOD. VI. CONSVMPTVM. FVERAT. AMPLIATIS. SOLO.
ET. OPERIBVS. INTRA. BIENNIVM. PECVNIA. SVA. RESTITVIT. ET. DEDICAVIT.
IN QVOD. OPVS LEGATA. QVOQVE. REIP. TESTAMENTO. ALBVTIAE. CANDIDAE
VXORIS. SVAE. H-S. CC. CONSENSV. ORDINIS. AMPLIVS. EROGAVIT.

(A Novarre. Muratori, pag. 487, n° 3.)

Incomplète.

. . . .

PROBITATE MORVM INDVS
TRIAQVE VIVENDI ATQVE VTRIS
QVE LITTERIS ERVDITO IAM INDE
A MAIORIBVS SVIS INLVSTRIBVSQ
FAMILIIS CIVITATIS PATRONO CVIVS
OPERA AC BENEFICIO RECEPIT CIVITAS
ELEMENTVM CVIVS MVLTVM SERIES TEMPORIS
VETVSTASQVE CONSVMPSERAT NAM EIVS CVRA
SVMPTVQVE AQVA MODO NON DEEST NECESSA
RIA VSIBVS CIVITATIS VERVM ETIAM IN
ERVENDIS PLVRIMIS LOCIS SPLENDIDISSIMVM
VRBI PRESTITIT ORRAMENTVM HVIC IGITVR OB
HAEC INSIGNIA GENERA MERITORVM STATVAM SAENEN
SIVM ORDO DECREVIT ATQVE IN AETERNAE VRBIS
PRIVATIS EIVS EDIBVS CONLOCAVIT.

(Muratori , pag. 394, n° 2.)

L. CLAVIANVS. L. F. ANICILO
BALNEVM ET AQVAS DEDIT.

(A Bergame.—Gruter, pag. 181, n° 6.)

M. M. LARTINIENI. SABINI
PATER ET FILIVS
QVINQVENNALES AQVAM
IN FANVM SVA IMPENSA
PERDVXERVNT SALIENTES
QVADRIFARIAM SVO LOCO
RESTITVERVNT CANALES
VETVSTATE CORRVPTAS
ET DISSIPATAS RESTITVERVNT
FISTVLAS OMNES ET SIGILLA
AHENEA POSVERVNT TECTA
REFECERVNT
OMNIA SVA IMPENSA
FECERVNT.

((Muratori, p. 478, n° 1.)

(Incomplète.)

...... BEIVS II. VIR. ITER
.... SVO IN MVNICIPIVM
.... CVNIA SVA ADDVXIT
S. IECIT ET IN PISCINAM
.... MPLO. L. T. SALIENDAM
.... DEMQVE PROBAVIT
.... OR. SOLI IN QVO BALNEVM EST
......T. EMPTORI DE AQVA
.... ALNEA FLVERE AQVAM
.... NEVM NE CARERENT
PLEBEIVS DEDIT.

(*In urbe Sabinâ.* — Gruter, p. 180, n° 6.)

NERATIO CEREALI. V. C.
CONSVLI ORD. PRAEF. VRB.
CONDITORI BALNEARVM
CVRSIVS SATRIVS
PATRONO.........OMNIA
PRAESTANTISSIMO

(*Romæ.* — Gruter, p. 441, n° 3.)

M. AVRELIVS VESTI
NVS AQVILEGVS
LYMPHEV......
ET. FONT. A. SVA
IMP. REST.

(Muratori, p. 489, n° 4.)

C. ACVLENVS. Q. F. L.......
C. TEVDICIVS. N. F. LIB....
IIII. VIR.
AQVAM VENTINAM EX S. C.
CLVDENDAM. CELLASQ. FONTIS
ET VENTINAE ET VIRIVM
FACIENDAS CONCAMERAND
CVRARVNT. PROBARVNT
DEDICAVERVNT QVE.

(Muratori, p. 468, n° 4.)

C. T. TALMVDII
GEMELLVS ALBANVS
AQVAM P. S.

(Muratori, p. 489, n° 5.)

HONORI
Q. SOLONI. FABI. SEVERINI E. V.
OB. MERITA. EIVS. PRAETERITA. ET
PRAESENTEM. LIBERALITATEM.
QVO. MATVRIVS. BALNEVM. VSIBVS
PLEBIS. EXHIBERETVR. FABRI. TIG. N. NEM.

J'ai trouvé cette inscription dans les manuscrits de Séguier, sans aucune indication. Malgré le NEM. qui la termine il ne faut pas croire qu'il y soit question du bain de notre cité :

Il s'agit de NEMETACVM, ville capitale des *Atrebates*, chef-lieu du canton de NEMETOCENA : aujourd'hui Arras, ce qu'indiquent les deux sigles N. NEM.

Severini, usibus, et *exhiberetur* sont écrits :

SEVERNI VSBVS EXHBERETVR,

De telle sorte que l'I est remplacé par le prolongement du premier jambage du N, du B et du B encore, dans chacun des trois mots.

NYMPHIS. LYMPHISQ.
AVGVST. OB. REDITVM
AQVARVM
P. POMPONIVS
AVRELIANVS. C. F.
VIR. C. VOVIT

(Gudius, p. 56, n° 6.)

Quand pourrons-nous, à Nimes, graver, placer et consacrer une pareille inscription?

Ayant pu me procurer l'ouvrage de Spon intitulé : *Miscellanea eruditœ antiquitatis*, 1 vol. in-fol. Lyon, 1685, — j'en ai extrait les inscriptions suivantes, relatives :

1° A l'époque à laquelle certaines villes prirent le titre de République ;

2° A la fondation de divers Bains, Thermes et autres constructions hydrauliques ;

3° A plusieurs emplois qui s'y rapportent ;

4° Au titre de proconsul pris ou donné par les empereurs.

Aucune de ces inscriptions n'infirme les opinions soutenues dans ma notice ; elles les confirment au contraire.

I.

Epoque où certaines villes de l'empire romain ont pris le titre de République.

IMP. CAES. TRAIANI F.
HADRRIANO SVRRENTINA
RESPVBLICA

(A Sorrente, Spon, *Miscell.* p. 197.)

IVLIAE DOMNAE AVGVSTAE
MATRI CASTRORVM
R. P. SVA VLP.
CVRANTE. Q. ANICIO. FAUSTO
LEG. AVGVSTORVM PR. PR.

(Trouvée à *Ulpia-Augusta*, ville de la Trace.)
(Spon, *Miscell.* p. 204.)

IMP CAES. L. SEPTIMIO SEVERO.
PIO PERTHINACI AUG. ARAB. ADIAB.
PONT. MAX. DIVI COMMODI FRATRI
DIVI M. AVRELII ANTONINI PII FIL.
DIVI PII NEPOTI DIVI HADRIANI
PRONEPOTI DIVI TRAIANI ABNEPOTI
DIVI NERVAE ADNEPOTI RES. P.
PANHORMITARVM.

(Spon l. c. p. 176.)

IMP. CAES DIVI
MAGNI ANTONI
NI PII DIVI SEPTIMI
SEVERI. . . . .
. . . . SEVERO ET
PIO FEL.
AVG. PONT. MAX. TRIB.
POT. II. COS. II. COL.
AVG. PANHORM.
D. D.

(Spon l. c. p. 176.)

On voit que, comme Nimes, la ville de Palerme prenait alternativement le titre de colonie et celui de République.

M. AVRELIO
ANTONINO CAES.
IMP. L. SEPTIMI SE
VERI PII ARABICI ADI
ABENICI P. P. AUG. ET IVD.
RESP. PANHOR. DED.

(Spon l. c. p. 176.)

DIVO CLAVDIO
RESP. PANHORMIT.

(Spon l. c. p. 176.)

Qu'on ne s'imagine pas qu'il s'agit ici de Claude, fils de Drusus, successeur de Caligula ; les titres de

celui-ci étaient tout autres. Nous les avons mentionnés précédemment. Le Claude auquel s'adresse l'inscription actuelle est Claude le Gothique, venu deux siècles après ; il est encore mentionné dans celle-ci :

APOLLINI INVIC.
EX VOTO PRO SAL.
D. N. P. CLAVDI AVG.
FLORENTISSIM. PRINC.
C. IVLIVS SCYLLEROS V. C.
AVG. N. PROC.
V. CVR.

(Spon l. c. p. 274.)

Quant à Julien l'Apostat, outre le nom de Claude, il portait aussi ceux de Flavius et de Julianus.

IMP. CAS.
FL. CLAVDIO.
IVLIANO.
VICT. AC TR.
PIO FELIC.
SEMP. AVG.

Voici qui s'adresse à un empereur postérieur encore :

FLAVIO GRATIANO SEMPER AVGSVTO
INSTAVRATORI ORBIS TERRARVM PERPETVO
AC PIISSIMO IMP. D. N. VALERIO
CONSTANTINO MAXIMO PIO
FELICI SEMPER AVGVSTO
E VICTORI AVG.
RESP. SVRRENTINOR.

(A Sorrente. — Spon. l. c., p. 197.)

II.

Inscriptions relatives aux Bains, Thermes, Fondations hydrauliques, etc.

Nimes n'est pas la seule ville dont les Nymphes aient été déclarées *Augustes*, sans aucune allusion à Octave devenu empereur.

NYMPHIS
AVGVSTIS
MATERNVS
V. S. L. M.

(Trouvée à Vaison. — Spon., l. c., p. 3.)

Agrippa s'occupa beaucoup plus des eaux de Rome que des nôtres :

AQVAE IVLIAE TEPVLAE
IMP. CAES. DIVI. IVLI: F.
AVGVSTVS. PONTIF.
MAX. COS. XII. TRIB. POT.
XIX IMP. XIII. CVRANTE
M. VIPSAN. AGRIPPA
AEDIL. CVRVL. L (Tubules-ne significat ?)
P. MILL. X.

(Spon., loc. cit., p. 32.)

IMP. NERVA TRAIAN.......
-PONTIF. MAX. TR. POT....
AQVAEDVCTVM COLON.....
IN QVO DANTE IMPEN.....
SACRATISSIMI PRINCI......
....
....

(Trouvée à Zara. — Spon., l. c., p. 181.)

SALVIS DDD NNN VALENTE
GRATIANO ET VALENTINIANO
THERMAS GRATIANAS DVDVM
COEPTAS ET OMISSAS
Q. MAG. ALPIVM COTTIARVM
PRAEFECTVS EXTRVXIT ET VSVI SE
GVSINAE REDDIDIT CIVITATI FIRMAVIT ET
FISTVLAS DEDIT AQVAM DEDVXIT NE QVID
VEL VTILITATI VEL VRBIS DEESSET
COMMODITATI

(Trouvée à Suze. — Spon., l. c., p. 157.)

De simples fonctionnaires, de simples particuliers s'occupaient souvent de l'emploi, du bon aménagement des eaux, et il n'téait pas rare que ce fût à leurs frais.

M. AVRELIO MASCVLO V. E.
OB EXIMIAM PRAESIDIATVS EIVS
INTEGRITATEM ET EGREGIAM AD OMNES
HOMINES MANSVETVDINEM ET VRGENTIS ANNONAE
SINCERAM PRAEBITIONEMAC MVNIFICENTIAM
ET QVOD AQVAE VSVM VETVSTATE LAPSVM
REQVISITVM AC REPERTVM SAECVLI FELICITATE
CVRSVI PRISTINO REDDIDERIT
COLLEG. III.
QVIB. EX. S. CC. P. EST *
PATRONO DIGNISSIMO

* Collegia tria quibus ex senatûs-consultis potestat est.

(Trouvée à Cimiez en Provence. — Spon. — Miscell, p. 36.)

AESCVLAPIO ET HYGIAE
H. TEMPL. CVM FONTIBVS SV.
SACRVM
M. VESIDIENVS HEDYLALVS PR.
COH. I. VOLVNT. CIV. ROMAN.
ET VESIDIA CARITVSA. VOT. V.
L. D. D. D. D. S. IMPEN.

(Rome. — Spon. loc. cit. p. 117.)

TERENTIA. Q. F. POSTVMINA
SIBI. ET. C. VETVRI. LVCVMO
NIS. VIRI. SVI. ET. C. VETVRI. C.
F. POSTVMINI F. SVI. NOMINE
BALINEVM ET LAVATIONEM
SOLO PRIVATO GRATVITAM
IN PERPETVVM DEDIT

(Spon. loc. cit. p. 242.)

AGATHYRSVS AVG. N.
SER. ARKARIVS FONT
EM DILAPSVM RE
STITVIT ITEM MV
RVM CINGENDVM
ET ALVEA PONENDA
CVRAVIT.

(Spon , loc. cit. p, 211.)

III.

Emplois qui se rapportent aux Bains et aux Eaux.

FLAVIO MARCIANO
VLPIO IVLIANO
MAG. A BALNEIS AVG.
DECVRIONES SCRIBAE VNCTORES AVG.
VLPIO CRATERI AVG. LIB. PROC. CASTR.
DECVRIONES SCRIBAE ET VNCTORES. D. D.

(Spon , loc. cit. , p. 213.)

MAVORTI
Q. F. MESSIO EGNATIO LOLLIANO
V. C.
Q. K. * PRAEFECTO VRBANO
QVIRITIVM COMITI P. R. **

* Viro Clarissimo , Quœstori Kandidato.
** Populi Romani.

D. D. N. N. AVG. FIL. CAESARVM
CVRATORI ALVEI TIBERIS
ET CLOACARVM SACRAE VRBIS
CVRATORI OPERVM PVBLICORVM
CONSVLARI AQVARVM
ET MINVC. CONSVLARI CAMPANIAE
ORDO POPVLVSQVE
SVESSANVS.

IV.

Titre de Proconsul pris ou donné par les Empereurs.

Septime Sévère.

IMP. CAESARI
DIVI MARCI ANTONIN.
PII GERMANICI SARMATICI
FILIO DIVI COMMODI
FRATRI DIVI ANTONINI
PII NEPOTI HADRIANI
PRONEPOTI DIVI TRAIANI
PARTHICI ABNEPOTI
DIVI NERVAE ADNEPOTI
SEPTIMIO SEVERO
PERTINAC. AVG. ARABICO
ADIABENICO PARTHICO
MAXIMO PONTIF. MAX. TRIB.
POT. XI. COS. III.
PROCOS. R. P. SVAE
VLP. CVRANTE
Q. ANICIO FAVSTO
LEG. AVG. PR. PR. *

* Pro-Prætore.

Il paraît bien qu'ici Septime Sevère ne s'attribue qu'un proconsulat particulier, *le Proconsulat de sa République Ulpienne.* Nous avons déjà vu dans

la seconde des inscriptions que Spon nous a fournies, qu'*Ulpia Augusta*, ville de Thrace dont il s'agit ici, se déclarait aussi *République de Julia Domna*, femme de Septime Sévère.

Mais voici une inscription concernant ce prince où il n'est pas douteux que le titre de Proconsul n'ait un sens plus général et ne soit que l'un des attributs de la puissance impériale :

IMP. CAES. L. SEPTIMIVS SEVERVS PIVS FELIX
PONT. MAX. GERM. MAX. TRIB. POTEST. IIII. IMP. V.
COS. PROCOS. P. P.
ET M. AVRELIVS ANTONINVS PIVS. GERM. MAX.
DACICVS MAX. PRINCEPS IVVENTVTIS
LITVS VICINVM VIAE SEVERIANAE ADSIDVIS MARIS ADLVENTIBVS
FLVCTIBVS AD LABEM RVINAE LABEFACTVM AGGERIBVS
MARINI OPERIS IN FVNDAMENTIS VT PERICVLVM
COMMEANTIBVS ABESSET EXTRVI CVRARVNT.

(Spon, loc. cit. p. 270.)

Proconsul est encore un titre général dans les inscriptions qui suivent :

IMPERATORES
CAESARES
L. SEPTIMIVS SE
VERVS PIVS PER
TINAX AVG. ARA
BICVS ADIABENIC.
PARTHICVS MAXI
MVS TRIBVNITIA
POTEST. VI. IMP. XI. COS. II.
PROCOS. P. P.
ET M. AVRELI. ANTONI
NVS AVG. FILIVS EIVS
VIAS ET MILLIARIA
PER. Q. VENIDIVM RVFFVM
LEG. AVG. PR. PR. PRAE
SIDEM PROVINC. SYRIAE
PHOENIC. RENOVAVERVNT

(A Sidone, versùs Tyrum. — Spon., l. c., p. 270.)

IMP. CAES. G.
IVL. VERO MA
XIMINO PIO FEL.
AVG. GERMANICO
M. DAC. M. SAR. MAX.
PONT. M. TRIB. POT. III.
COS. PROCOS. PP. O. M. PR.
N. ET. G. IVL. VERO
MAXIMO GER. M.
NOBIL. CAES. AVG. N.
FILIO A. P. SEG.
L. III.

Cette inscription et trois autres semblables ont été trouvées, sur quatre colonnes miliaires, à Feurs, ancienne capitale du Forez. — *Colonia Julia Fori-Segusianorum.*

(Spon, loc. cit., pag. 186.)

IMP. CAES.
M. IVLIVS PHILIP
PVS INVICTVS PIVS
FELIX AVG. PONT.
MAX. TRIB. POT. COS.
DESIG. P. P. PROCOS. ET
M. IVLIVS PHILIPPVS
NOBILISSIMVS CAES.
PRINCEPS IVVENTVTIS
..........ILIA.......

(Spon., l. c., pag. 273.)

IMP. CAES. C. MESSIVS
Q. TRAIANVS DECCIVS
INVICTVS PIVS FELIX AVG.
P. M. TRIB. P. COS. II. P. P. PROCOS.
ET. Q. HERENNIVS ETRVSCVS
MESSIVS DECCIVS CAESAR
....

(Spon, loc. cit., pag. 273.)

V.

Notes diverses sur le contenu du Mémoire.

Spon cite deux exemples remarquables, d'après Spartien et Pollion, du grand usage qu'on faisait des mosaïques, du temps de l'empereur Commode et sous les règnes subséquents :

«Spartianus, *in vitâ Pescenii Nigri*, dicit hunc antequàm ad imperium perveniret, in Commodiani hortis, in porticu curva, pictum de *Mussivo* fuisse inter Commodi amicissimos, sacra Isidis ferentem.

» Trebellius Pollio, *in Tetrico juniore*, ait :—In Tetricorum domû, Aurelianus pictus est, utrique Tetrico pretextam tribuens senatoriam dignitatem, accipiens ex his sceptrum, coronam civicam : picta omnia de *Museo* (en mosaïques). » — Spon. *Miscellenea antiquitatis eruditæ*, pag. 38.

In Altâ-Semitâ regione, Viminali colle, Diocletianæ erant Thermæ, quas inceperat quidem Diocletianus imperator cum ordine exactissimo atque amplissimo Palestrarum omnium generum, in quarum opus *quadraginta millia christianorum* eum addixisse accepimus. Ob magnitudinem tamen (ut in marmoreâ tabulâ legitur) *Constantinus et Maximianus omni cultu perfectas Romanis suis dedicârunt.*

(Baccius, p. 428, lig. 10.)

Ultimæ, Cæsarum nomine, Constantinæ leguntur Thermæ in clivo montis Quirinalis. Quas reparatas, non de integro extructas à Constantino existimo, cum vetustâ satis appareant opere, nec non marmoreæ tabulæ testimonio, in quâ legitur :

Has civili bello devastatas, quantum publicæ patiebantur angustiæ, Petronius Perpenna restituit.

(Baccius, *De Thermis*, p. 428, lig. 10, 26.)

« Les bains ne sont pas une invention moderne. Ils étaient fort usités en Egypte et à Lacédémone ; non-seulement on se baignait dans les rivières, mais les bains domestiques chauds étaient fort goûtés. Homère en parle dans plusieurs endroits de ses poèmes ; il raconte même que Circé prépara un bain à Ulysse pour le délasser de ses fatigues, et qu'elle prit soin de chauffer l'eau dans un métal éclatant, sorte de raffinement inconnu ou tout au moins inusité chez nous. Hippocrate parle souvent des bains comme d'un remède très-utile dans un grand nombre de maladies. Celse dit qu'à Rome, dans les premiers temps, on redoutait les bains ; mais, à mesure que le luxe y fit des progrès, l'usage s'en répandit dans toute l'Italie.

Après les bains d'eau froide et d'eau tiède sont venus les bains d'huile, de vin, de bouillon, de lait, de petit-lait, de souffre, de plomb, de fer, de fourmis, et de toutes les plantes imaginables. On a même été jusqu'à prendre des bains de sang humain, et Pline

affirme que ce remède était employé contre la lèpre, en Egypte. La lettre du pape Adrien premier à l'impératrice Irène fait mention d'un bain que prit Constantin, dans du sang de jeunes enfants, pour se guérir également de la lèpre, et si même vous voulez entrer dans le domaine de la mythologie, vous y verrez que Médée, pour se rajeunir, s'est baignée dans du sang d'hommes vivants, et qu'elle a employé des moyens plus énergiques encore pour rajeunir Æson.

A quoi bon pareil exorde, demanderez-vous? Nous vous répondrons que l'usage du bain est immémorial, et que si cet usage est immémorial, c'est qu'il est nécessaire et même indispensable, et que, si en France on n'en fait pas encore universellement emploi, c'est par la plus coupable ignorance; car le signe presque unique de la bonne éducation et du véritable savoir, c'est la propreté. Et dans quel temps eut-on jamais plus besoin de bain que dans celui où le tabac exerce un empire si déplorablement général? Aussi, ne cesserons-nous de réclamer des institutions de bains, de lavoirs et de tout ce qui pourra concourir à la salubrité, en mettant à la portée de tout le monde les moyens, faciles et gratuits, de propreté personnelle et accessoire. »

(Le *National* du 15 janvier 1851.)

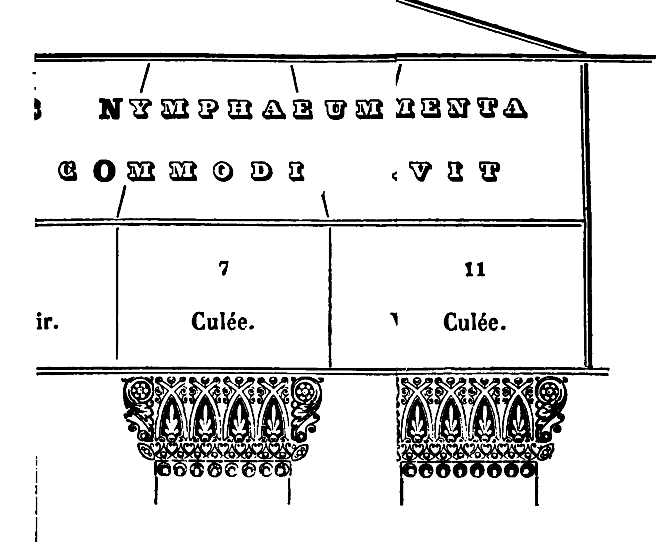
C'est ce qu'avait parfaitement compris notre illustre compatriote, M. Dumas, lorsqu'il était ministre

de l'Agriculture et du Commerce et qu'il présenta un projet de loi spécial sur les bains et lavoirs à construire dans tous les grands centres de population. Espérons que sa retraite ne nuira pas à la réalisation de ses vues philanthropiques.

A

RNVM

E.



, ni à la coupe des pierres,

EVOTA NVMINI EIVS,
S, NYMPHAEVM MARMOREA
TI MVNIFICA IMPENSA ABSO

naissables, et les lettres bla sens et garnir les
venues jusqu'à nous.

BRE, rue Hôtel-de-Ville, 11.

